

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 09 MARS 2023 à 18 H 00

- - -

Ont assisté à la séance : M. Franck PERRY, Maire, Président, M. Patrick FLOQUET, Mme Nicole CHARRON, M. Alexandre CHOPINEZ, Mme Sylvie VINCENT, M. Daniel GORNET, Mme Isabelle BOISSEL, M. Christian GRÉGOIRE, Mmes Fabienne PICARD, Mmes Marie-Thérèse TOMASINI, MM. Jacky CANEPA, André HAUTCHAMP, Mmes Denise MAIRE, Véronique GROSSIER, MM. Francis MARQUIS, Jean-Jacques GAULTIER (à partir du point n° 2), Thierry LEDZINSKI, Mmes Ghislaine COSSIN, Nadine BAILLY, MM. Olivier SIMONIN, Valentin VASSALLO, Mme Charline LEHMANN, M. Joël GROSJEAN, Mme Maryse RATTIER, M. Éric LAMONTRE, Mme Dominique ALBOUSSIÈRE, M. Bernard NOVIANT, Mme Marie-Laurence ZEIL

Excusé ayant donné procuration : M. Didier FORQUIGNON à Mme Marie-Laurence ZEIL

Secrétaire de séance : Mme Nadine BAILLY

Après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil municipal, Monsieur le Maire précise que l'ordre du jour de cette première séance de l'année comporte 27 points. Suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires, phase importante du cycle budgétaire, les membres du conseil seront amenés à se prononcer, entre autres, sur l'instauration d'une redevance d'occupation du domaine public applicable aux installations du délégataire de service public de production et de distribution de chaleur, la société IDEX, le projet de liaison douce entre Vittel et Contrexéville, l'opération de revitalisation du territoire et le schéma d'aménagement de la gestion de l'eau de la nappe des grès du Trias inférieur. Conformément aux textes en vigueur, et comme depuis le début de la mandature, la séance du conseil municipal sera filmée.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 07 DÉCEMBRE 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 07 décembre 2022.

2. FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE 2023 :

En propos liminaires, et avant de céder la parole à Monsieur Patrick FLOQUET, Adjoint au Maire, en charge des ressources moyens généraux et contrôle de gestion, qui présentera une analyse détaillée de la situation de Vittel, Monsieur le Maire prononce l'allocution suivante :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Étape incontournable dans la construction du budget des collectivités, le rapport d'orientations budgétaires a pour ambition de permettre à l'assemblée d'échanger sur la trajectoire budgétaire que nous entendons donner à notre collectivité pour l'année 2023 et les années futures.

En premier lieu, je tiens à remercier le service des finances, l'Adjoint en charge de ces mêmes finances, tous les chefs de services, la direction générale qui font un travail important au cours de l'année, et ont réalisé un travail exemplaire pour vous présenter ce rapport 2023.

Au vu du contexte actuel, de la succession des événements survenus au fil des mois depuis le début de la mandature, en mars 2020, cet exercice de prospective et d'anticipation a été

particulièrement délicat pour les équipes qui ont travaillé sur ce rapport d'orientations budgétaires 2023.

Pour mémoire, deux fermetures administratives liées à la crise Covid19 ont fortement impacté les activités, avec la fermeture des thermes, de la piscine, l'arrêt des animations et des moments de culture, se traduisant par une baisse de recettes pour la ville. Depuis le 24 février 2022, la guerre en Ukraine, guerre qui commence à durer hélas, impacte tous les acteurs économiques, les particuliers et les collectivités.

Depuis la crise sanitaire de 2020, la situation que nous traversons est exceptionnelle, nous obligeant à la plus grande modestie dans la construction de ce budget 2023. Dans ce contexte, et compte tenu des circonstances et des évènements exogènes, il est essentiel de prendre de la hauteur, de fixer un cap, de garder notre ligne et de s'y tenir pour Vittel, qui doit répondre à des échéances calendaires historiques.

Alors que la fin du bail entre le Club Med et Rolaco, basé sur un modèle économique qui a fonctionné plus de 50 ans, aurait pu mettre en péril l'essence même de la station thermale, nous avons cherché et trouvé des solutions pour préserver le cœur de l'activité économique, thermale.

Contrairement à des messages envoyés par certains candidats lors des élections municipales, le choix du Club Med de rester à Vittel, recentré sur le site emblématique de l'Ermitage, a été une bonne nouvelle. Pour mémoire, ce sont 365 emplois directs et plus de 1 100 indirects. Bon nombre de fournisseurs, de commerçants locaux auraient été impactés durement et durablement si rien n'avait été fait. Le pôle public constitué de la Région Grand Est, du Conseil Départemental et de la ville de Vittel, ont décidé d'offrir une nouvelle dynamique à la destination touristique vittelloise, avec l'acquisition de certains actifs. Il est en de même pour le devenir d'autres actifs immobiliers (le périmètre du parc thermal, le palmarium, le Grand Hôtel, les espaces Garnier, et ceux du Palace...), validés juridiquement et financièrement, le 20 septembre dernier. Sans pôle public, le Club Med et France thermes ne seraient pas restés ou venus à Vittel. L'équilibre de l'opération reposait sur l'engagement commun des collectivités et des acteurs touristiques privés. L'un et l'autre et pas l'un sans l'autre.

Nous devons et devons aborder ces échéances sans se faire écraser psychologiquement par ces enjeux, mais les saisir comme une opportunité, une chance pour :

- protéger nos emplois avec un volet défensif et créer, à terme, de l'emploi avec un volet offensif ;*
- créer des opportunités, protéger nos acteurs économiques, comme Seasonova ou France Thermes ;*
- protéger aussi notre patrimoine et penser Vittel différemment.*

Ce changement doit se faire dans la douceur pour sécuriser les acteurs économiques, les usagers du parc, vittellois et administrés du territoire. Notre boussole est de ne plus baser le développement économique de Vittel sur un mono-acteur ou une mono-industrie, modèle d'un autre temps, mais au contraire, de travailler avec une multitude d'acteurs, de manière responsable, écoresponsable, en toute humilité.

Dans cette logique, je souhaite mener avec vous ce dialogue d'orientations budgétaires dans un esprit d'humilité, de discernement, de détermination, et en toute responsabilité. Ce budget 2023 reflète ces trois particularités :

- L'humilité : la situation financière des comptes de la ville arrêtés fin 2022, demeure solide, voire même enviable par rapport à d'autres collectivités. Monsieur FLOQUET, Adjoint au Maire, le confirmera. Ce résultat est lié aux choix entrepris depuis 2014 :*
 - baisse à paramètres constants, des charges de fonctionnement de 10%,*
 - gestion de manière active, de nos ressources humaines, en bon père de famille,*

- désendettement de plus de la moitié, passant de 11,5 millions à 5,5 millions, hors emprunt du pôle public imputé sur le budget 2023.

Toutefois, nos structures solides pourraient aussi rapidement s'effriter dans un contexte national, sanitaire et mondial fragile. Afin d'assumer les engagements pris lors de la campagne présidentielle, notre assemblée a dû, en septembre dernier, voter plus de 800 000 € de crédits supplémentaires (300 000 € au titre de la revalorisation de l'indice de la fonction publique et 500 000 € d'augmentation des frais énergétiques). Ces choix politiques nationaux, électoralistes, impactent directement notre bloc communal, nos capacités d'actions et indirectement le tissu économique local, nos entreprises et l'emploi du territoire. Nos dirigeants nationaux devraient comprendre que l'augmentation des dépenses de fonctionnement et du fonds de péréquation, conduit à minorer l'investissement, avec une diminution des emplois et d'activité pour nos entreprises locales.

De même, il est totalement paradoxal d'exiger de nos assemblées locales, l'élaboration de trajectoires financières alors que nous ne disposons d'aucune lisibilité sur nos recettes et sur nos dépenses ! Alors que les collectivités locales exercent un service public auprès des usagers, issu du transfert des missions de l'État vers les collectivités, les dotations de fonctionnement résultant de cette contrepartie, sont en chute libre depuis des années ! Depuis 10 ans, la ville de Vittel a perdu près de 10 M€ ou 1 million en moyenne par an, représentant deux fois et demi la réfection de la galerie thermale !

Une gestion simultanée de dépenses et de recettes, sans visibilité, ni perspective, n'est pas notre conception de la gestion des affaires communales du « en même temps ». Alors que le projet de loi de finances pour 2023 prévoyait d'associer les collectivités au redressement des comptes publics, le Gouvernement a retiré son « pacte de confiance » qui leur était proposé, en décembre dernier. La succession des réformes, tant institutionnelles, que sociales, inquiète. Tel a été le cas avec la loi « NOTRé », impactant notre quotidien avec des questions toujours en suspens, notamment sur le statut de certaines régions, tel la Corse, la Bretagne ou plus proche, l'Alsace.

Les actions communales ne devraient pas être pour le Gouvernement, une opposition, mais au contraire, une solution à prendre en considération. Notre action publique ne peut être suspendue à une modification de posture gouvernementale, ou un amendement de dernière minute. Dans un esprit de responsabilité mutuelle, il semblerait préférable de garantir les ressources nécessaires aux collectivités locales, plutôt que de réfléchir aux moyens de les contraindre.

- Le discernement :

Dans un contexte du « quoi qu'il en coûte », la surenchère de milliards d'euros annoncée lors de la dernière campagne présidentielle, a alourdi le montant de la dette de la France. Lors de la crise des gilets jaunes, Vittel a été une des seules communes du secteur, à instaurer un dialogue avec les concitoyens qui revendiquaient leur pouvoir d'achat.

Durant la crise sanitaire en 2020, les collectivités ont répondu aux mesures d'urgence qui s'imposaient. Vittel a aussi été au cœur de l'action, avec la mise en place d'une collecte de protections, d'équipements médicaux, d'un centre de vaccination permanent, sans une réelle contrepartie par l'Etat à l'euro près des frais de fonctionnement induits.

Alors que les entreprises, fournisseurs saisissent les collectivités face à la hausse des prix et sur leur difficulté à fournir certaines prestations sans une forte revalorisation des conditions de marché, les collectivités, comme Vittel, ont répondu à leur demande d'actualisation.

Toutes ces mesures indispensables pour l'économie locale, notre territoire et nos concitoyens, Vittel les a menées concrètement, dans un esprit réfléchi, volontariste, dans le respect des impératifs budgétaires.

- La détermination :

Notre projet politique acté par les Vittelloises et les Vittellois en 2020 a été élaboré avec l'implication de tous et mis en musique par les services municipaux. Notre feuille de route établie à l'horizon 2030 intégrera cette trajectoire budgétaire. Face aux incertitudes économiques et financières, et malgré ce contexte, Vittel est en 2023 à l'heure des fondations et refondations. L'objectif est de ne plus mettre les œufs dans le même panier dans tous les domaines, que ce soit l'économie, le thermalisme, le tourisme.

D'ailleurs, en toute modestie, jamais une assemblée communale comme la nôtre, n'a eu à gérer autant de défis pour Vittel, dans un temps très court :

- Le retour du train ;*
- L'avenir des Thermes,*
- L'hôtel des Thermes, en lien étroit avec le groupe Vikings Casinos, dont l'appel à projet est toujours en cours, en lien avec l'architecte des bâtiments de France ;*
- L'avenir du camping, les actifs touristiques délaissés du Grand hôtel, du palmarium, de l'hôtel Palace ou des espaces Garnier...*

Je tiens, une nouvelle fois, à remercier l'ensemble des agents de notre collectivité pour leur implication, leur professionnalisme et leur sens du service public. Je leur exprime ma reconnaissance, en qualité de Maire, porte-voix des élus de notre assemblée.

Malgré les difficultés exogènes citées précédemment, et les évènements à venir, la construction du budget 2023 s'inscrit dans la volonté de faire face. C'est notre devoir comme nos aïeux l'ont fait par le passé, dans d'autres circonstances. Faire face, ce n'est pas renier son passé, son histoire, liée à l'eau ou les eaux, et les difficultés à venir, mais être en capacité d'assumer nos compétences, d'une part, et de faire les choix exigés par les circonstances, d'autre part, pour préserver l'essence même de notre commune, notre bien commun, notre Vittel. C'est aussi garantir l'unité de nos habitants.

Mes chers collègues, je vous remercie une fois encore de votre attention, de votre engagement au sein de notre assemblée, de la qualité de votre travail et de vos interventions. « 2023 sera donc l'année des fondations ou des refondations » !

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Patrick FLOQUET, Adjoint au Maire.

Monsieur Patrick FLOQUET s'associe à Monsieur le Maire pour remercier le service des finances qui a fait un énorme travail de recollement de données pour construire ce rapport présenté en commission des finances, le 28 février dernier. Face aux incertitudes économiques et financières, en l'absence de lisibilité, beaucoup de collectivités du territoire éprouvent une vraie difficulté pour aborder leur budget. Vittel n'est pas épargnée puisque son budget n'est pas, pour la première fois, complètement stabilisé. La situation financière fin 2022 est bonne, mais de nombreux points devront faire l'objet d'une grande vigilance en 2023. À l'aide d'un diaporama, il commente ce document.

Issu de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires est une phase importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. La présentation de ce rapport est également une étape OBLIGATOIRE du processus budgétaire sans laquelle l'adoption du budget serait illégale.

Il a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire, tous budgets confondus, en précisant :

- les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- les engagements pluriannuels en matière de programmation d'investissement ou d'autorisations de programme,
- les informations et les perspectives de structure et de gestion de l'encours de la dette,
- l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargnes et d'endettement.

Afin d'introduire et de nourrir ce débat, le document joint en annexe a été examiné en commission des finances le 28 février 2023.

Préambule

Issus de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), les articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoient la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Ce rapport a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire en précisant :

- les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- les engagements pluriannuels en matière de programmation d'investissement ou d'autorisations de programme,
- les informations et les perspectives de structure et de gestion de l'encours de la dette,
- l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargnes et d'endettement.

Il trouvera sa traduction concrète et précise dans le budget général et les budgets annexes 2023 qui seront proposés aux votes de l'assemblée délibérante en avril 2023.

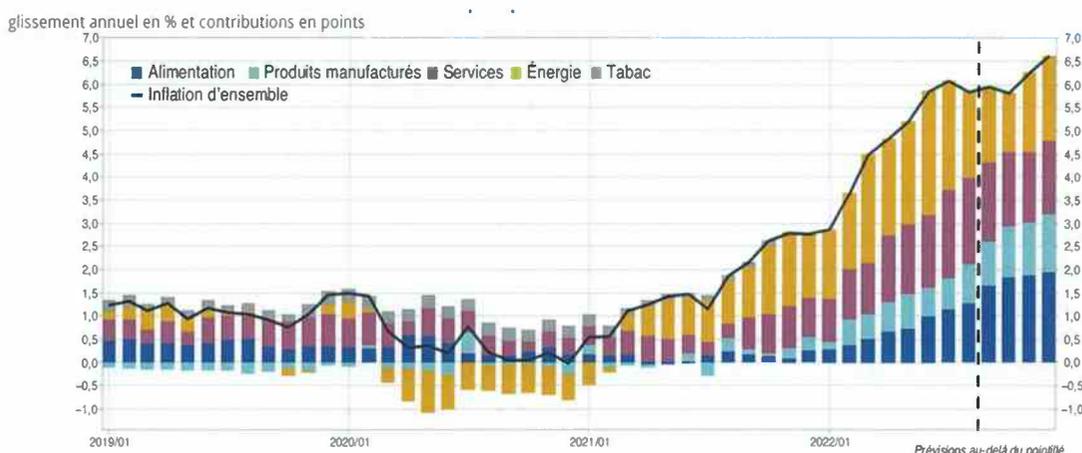
Il est, enfin, l'occasion pour l'équipe municipale d'affirmer ses engagements politiques et de présenter les moyens de les financer.

Le contexte de la préparation budgétaire :

Une économie mondiale en difficulté

L'économie mondiale a vu son élan freiné par les conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui pèse sur la croissance et provoque un surcroît de tensions à la hausse sur l'inflation partout dans le monde.

La guerre a eu pour effet de pousser encore à la hausse les prix de l'énergie, surtout en Europe, aggravant les tensions inflationnistes à un moment où le coût de la vie progressait déjà rapidement dans tous les pays du fait des conséquences persistantes de la pandémie de COVID-19. Dans de nombreux pays, les entreprises répercutent sur les prix l'augmentation des coûts de l'énergie, du transport et du travail, si bien que l'inflation atteint des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis les années 80, obligeant les banques centrales à resserrer les paramètres de leur politique monétaire plus rapidement qu'on ne l'escomptait.



Dans la plupart des pays du G20, l'inflation devrait refluer progressivement pendant toute l'année 2023, à mesure que le resserrement de la politique monétaire prendra effet et que la croissance mondiale va ralentir. L'inflation globale devrait s'atténuer, revenant de 8,2 % en 2022 à 6,6 % en 2023 dans les économies du G20, et reculer pour passer de 6,2 % en 2022 à 4 % en 2023 dans les économies avancées du G20.

Des incertitudes considérables demeurent autour des perspectives économiques, avec d'importants risques de divergence à la baisse par rapport aux projections. Parmi ces risques, on peut citer :

- la poursuite des hausses des prix des denrées alimentaires et de l'énergie qui pourrait faire basculer nombre de personnes dans la pauvreté,
- L'éventualité de pénuries de gaz avec l'arrivée de l'hiver dans l'hémisphère nord a fait craindre le pire. Sensibilisés à cette éventualité, les ménages et les entreprises ont réduit leurs consommations pour éviter d'aggraver la situation financière. À la mi-février, la météo plutôt clémente a amoindri le risque mais les prix restent cependant très élevés et nombres de petites entreprises se trouvent en difficulté.



- l'ajustement en cours du marché immobilier chinois qui, conjugué au niveau élevé de dette des entreprises chinoises ainsi qu'à la poursuite de la politique de zéro COVID menée par le pays, pourraient provoquer un ralentissement plus sévère que prévu dans la deuxième plus grande économie du monde.

Ces risques viennent s'ajouter au coût prolongé des tensions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales ainsi qu'à l'éventualité de phénomènes de crise de la dette et de contagion financière dans de nombreuses économies émergentes ou à faible revenu.

Dans la plupart des grandes économies, un resserrement additionnel de la politique monétaire sera nécessaire pour garantir une réduction durable des tensions inflationnistes. Ces mesures devront être soigneusement calibrées compte tenu des incertitudes qui entourent le rythme

auquel le relèvement des taux d'intérêt produira ses effets ainsi que les retombées de ce durcissement dans le reste du monde.

Une conjoncture nationale qui semble en ralentissement

Selon les projections macroéconomiques de la Banque de France publiées le 17 décembre, l'activité économique a fait montre en 2022 d'une "bonne résilience" en France au 1er semestre, puis d'un net ralentissement au second semestre. La croissance du PIB s'établirait à 2,6% en moyenne annuelle, avec un taux de chômage à un niveau historiquement bas (7,3%).

La Banque de France estime qu'une récession n'est pas exclue en 2023, même si elle serait "limitée et temporaire". L'incertitude étant large, ses prévisions de croissance sont comprises entre -0,3% et +0,8%. Puis une phase de reprise s'amorcerait en 2024 (+1,2%) et en 2025 (+1,8%).

Le pic de l'inflation interviendrait au 1^{er} semestre 2023, autour de 7,8%, avant d'amorcer une nette décrue, jusqu'à environ 4% en fin d'année, puis un retour vers la cible de la BCE de 2% à partir de fin 2024.

La situation du déficit public resterait dégradée en 2022 (autour de 5,0% du PIB, après -6,5% en 2021) et en 2023 (5,4% du PIB), "malgré la fin des mesures de soutien Covid-19, et sous l'effet de la poursuite des mesures de relance et de protection face à l'inflation". Il baisserait en 2024-2025 à 4,5½% du PIB, à législation inchangée. Le poids de la dette publique demeurerait autour de 112% du PIB d'ici à 2025.

Les conséquences de la loi de finances 2023 sur les communes

Suppression en deux ans de la CVAE :

Accusée à tort de peser sur les facteurs de production des entreprises, la CVAE serait supprimée sur deux ans (2023 et 2024), marquant une nouvelle étape dans l'allègement des impôts économiques locaux, après la réduction de moitié de la valeur locative des locaux industriels entamée en 2021.

En cohérence avec les objectifs de maîtrise des finances publiques fixés pour les années 2022-2027, le PLF propose de procéder à cette suppression en deux fois : en 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié et, en 2024, ces entreprises redevables ne paieront plus de CVAE.

	2023	2024 et suivant
ENTREPRISES	Taux CVAE réduit de moitié	Suppression de la CVAE
COLLECTIVITE	Dès 2023, perte de la CVAE et compensations des exonérations de CVAE	

On ne peut que regretter la perte de la CVAE qui constitue, après la suppression de la taxe d'habitation, une nouvelle remise en cause de la fiscalité locale et une nouvelle rupture entre la fiscalité et le territoire. D'autant que localement les entreprises ne semblent pas considérer que l'impôt local est un facteur déterminant dans leur localisation. Le PLF prévoit en remplacement de la CVAE une fraction de TVA perçue par l'État.

Cette fraction de TVA sera divisée chaque année en deux parts :

- une part fixe correspondant à la moyenne de leurs recettes de CVAE des années 2020, 2021, 2022 et 2023. La CVAE étant variable d'une année sur l'autre, cela justifie de se fonder sur une telle période de référence.
- une part correspondant à la dynamique, si elle est positive, de la fraction de TVA calculée au niveau national. Cette fraction sera affectée à un fonds national d'attractivité économique

des territoires, dont les modalités de répartition seront arrêtées à l'issue d'une concertation avec les collectivités. Ce mécanisme doit permettre de maintenir l'incitation pour ces collectivités et groupements de communes à attirer de nouvelles activités économiques sur leur territoire (prise en compte de la valeur locative foncière des établissements imposés à la cotisation foncière de l'entreprise, etc.).

Calcul de la compensation	
PART 1 : part individuelle	Moyenne CVAE entre 2020 et 2023 + compensation d'exonération de CVAE entre 2020 et 2023
PART 2 : part « dynamique »	Reversement de la progression de la fraction de TVA nationale <i>Modalités à définir</i>

DGF et dotations de péréquation des collectivités du bloc communal :

Le PLF reconduit l'enveloppe de DGF pour 2023 : 26,8 Mds d'euros dont 18,3 Mds pour le bloc communal. Stabilité donc, à l'image des années précédentes. Refusant l'indexation de la DGF telle que demandée par l'AMF au motif d'un coût bien trop élevé pour le budget de l'État, Elisabeth Borne a néanmoins confirmé un abondement supplémentaire de ces dotations de péréquation (DSU, DSR et dotation d'intercommunalité) à hauteur de 230 millions d'euros. Il permettra par ailleurs de financer ces dotations sans écrêtement de la dotation forfaitaire des communes, ni réduction des variables d'ajustement.

Valeurs locatives :

Le PLF ne prévoit pas de plafonner la revalorisation automatique des valeurs locatives portant sur les bases ménages, ce qui devrait permettre aux collectivités du bloc local de retrouver des marges de manœuvre financières notamment pour faire face aux effets de la crise énergétique. Ce mécanisme qui actualise chaque année les bases suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre à novembre s'appliquera bien en 2023 à hauteur de + 7,1 %.

Filet de sécurité, saison 2 :

Le filet de sécurité mis en place par l'article 14 de la loi de finances rectificative de l'été 2022 sera reconduit. Dans cette nouvelle version, le filet vise uniquement les collectivités confrontées à une situation de forte inflation de leurs dépenses d'énergie en 2023. (Le filet de 2022 comporte également une clause concernant la revalorisation du point d'indice).

Il s'adresse à l'ensemble des collectivités : communes, intercommunalités, départements et régions, sur la base d'une enveloppe de 1,5 milliard d'euros.

Il reprend néanmoins les critères cumulatifs du dispositif précédent :

- subir en 2023 une perte d'épargne brute supérieure ou égale à 25 % ;
- l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain en 2023 par rapport à 2022 est supérieure à 60 % de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement en 2023 par rapport à 2022 ;
- avoir un potentiel financier par habitant inférieur à deux fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique.

Vittel dans son environnement institutionnel :

L'État

La Ville de Vittel s'inscrit dans les diverses politiques nationales et ses déclinaisons régionales, candidate à de nombreux appels à projets et perçoit des aides de l'État sur divers domaines :

En investissement :

2022	Capteurs à CO2 en milieu scolaire	3 328,00
2022	Sécurité roulière savoir rouler à vélo	1 572,60

2022	Acompte Fond Friches Hotel des Thermes	87 460,00
2022	Acompte DSIL Caméras LAPI	46 046,76
2022	Acompte DSIL Stade	150 000,00
2022	Acompte DSIL Valorisation patrimoine thermal	50 100,00
	Total État 2022	338 512,76

En fonctionnement :

2022	Frais élections	2 436,98
2021	Chargé de mission Petite Ville de demain	9 637,57
2022	Chargé de mission Petite Ville de demain	9 970,64
2021	Centre vaccinal ARS	75 685,02
	Total État 2022	97 730,21

La Région Grand Est



De Strasbourg à l'Est à Nogent-sur-Seine à l'Ouest, la Région Grand Est s'étend sur 57 441 km². Elle compte 10 départements : Ardennes, Aube, Bas-Rhin, Haute-Marne, Haut-Rhin, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges.

Peuplée de 5 542 094 habitants au 1^{er} janvier 2022 (soit 8,3 % de la population française), 1^{ère} région française en nombre de communes, la Région Grand Est se caractérise par son caractère rural avec 5 121 communes dont 91 % comptant moins de 2 000 habitants. Profondément européenne, elle est la seule de France à être limitrophe de 4 pays : l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse avec 760 kilomètres de frontières avec ses voisins.

Avec près de 80% de son territoire dédié à l'agriculture et à la forêt, la région occupe les premières places du palmarès national pour ses productions agricoles, agroalimentaires et pour le nombre d'emplois dans la filière bois. Elle est la deuxième région exportatrice française derrière l'Île de France

La Région Grand Est compte 5 aires urbaines de plus de 250 000 habitants : Metz, Mulhouse, Nancy, Reims et Strasbourg. Elle se situe au 2^{ème} rang des régions industrielles de France.

Ses principales compétences sont axées sur le développement économique, les transports et les déplacements, les relations internationales et transfrontalière, la jeunesse et le lycée.

30 % de sa population a moins de 25 ans : Près de 300 000 jeunes sont inscrits dans les lycées et centres de formation du Grand Est. Parmi eux 217 000 jeunes fréquentent 353 lycées que la Région construit et rénove. Chaque jour, des milliers de repas y sont servis par des agents, employés par la Région, ce qui explique qu'elle emploie 7 747 agents.

169 élus composent le Conseil Régional : 59 pour l'Alsace, 38 pour la Champagne-Ardenne et 72 pour la Lorraine. Le 1^{er} Adjoint de la Ville de Vittel est Conseiller Régional depuis 2021 : Il est Vice-Président de la Commission Formation Professionnelle et membre de la Commission Tourisme.

Dotée de **3,8 milliards** d'euros de budget, ses principales stratégies sont impulsées par :

- ✓ Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et l'Orientation Professionnelles,
- ✓ Le pacte pour la ruralité
- ✓ Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- ✓ Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation
- ✓ Le Schéma Régional de Développement Touristique

- ✓ La Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation.
- ✓ Le Schéma Régional de Développement du Sport

La Ville de Vittel s'inscrit dans ces diverses politiques régionales, candidate à de nombreux appels à projets et perçoit des aides régionales importantes pour divers projets locaux. En 2019, 2020 et 2021, le Conseil Régional Grand Est a accompagné la Ville de Vittel particulièrement dans sa politique thermale et touristique :

2019	Acompte étude d'élaboration d'une stratégie de destination	1 580,00
2019	Acompte création d'espaces ludiques aux thermes	5 415,80
2019	Acompte rénovation galerie thermale tranche 3	56 685,90
2019	Acompte rénovation galerie thermale tranche 3	23 493,60
2019	Solde rénovation galerie thermale tranche 3	132 267,10
2020	Création d'espaces ludiques aux thermes	42 142,27
2020	Solde étude d'élaboration d'une stratégie de destination	14 220,00
2020	Acompte création d'espaces d'activités intergénérationnelles	2 059,80
2020	Acompte valorisation du patrimoine thermal	7 496,80
2021	ACCESSIBILITE HOTEL DE VILLE	23 910,75
2021	Solde création d'espaces ludiques aux thermes	6 599,93
2021	Solde création d'espaces d'activités intergénérationnelles	12 451,59
2022	Solde Parcours de cross et centre équestre	48 229,31
2021	Animations de Noel	4 080,00
	Total Conseil Régional 2019-2022	466 552,85

Pour 2023, le Conseil Régional a été sollicité sur plusieurs opérations pour lesquelles il a déjà notifié son accord :

Réhabilitation des ensembles sportifs	244 500,00
Espace intergénérationnel	18 358,00
Accompagnement des projets touristiques	4 080,00
Résorption des friches Hôtel des Thermes	686 000,00
Eclairage du Parc Thermal	67 471,00
Place des Francs – Fontaine impériale	113 105,20
Confort thermique de la maison de l'enfance	14 047,50

Le Département des Vosges



Le département des Vosges (88) s'étale sur une superficie de 5 874 km² pour une population de 367 673 habitants. Le département est découpé en 3 arrondissements et 17 cantons. Il compte 507 communes. Vittel est la 11^{ème} ville en nombre d'habitants.

Vittel est la 3^{ème} ville au plus fort potentiel fiscal sur 507 communes dans le département.

Nom de la commune	Potentiel fiscal 4 taxes
ÉPINAL	30 331 630
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	19 975 843
VITTEL	14 603 207

Sources : Conseil Départemental des Vosges 2018

L'Assemblée départementale est composée de 34 conseillers départementaux. Monsieur le Maire de Vittel est, depuis juillet 2021, Vice-président du Conseil Départemental délégué à l'économie, au tourisme, à l'agriculture et à la forêt.

Les principales compétences du Conseil Départemental sont l'action sociale, l'éducation, l'aménagement du territoire, la culture, le tourisme, le sport et l'environnement.

Doté d'un budget 2023 de **521,3 millions d'euros**, la politique départementale est adossée au plan « Vosges Ambitions 2027 » qui a vocation à répondre à 3 priorités :

- ✓ l'attractivité du territoire,
- ✓ la qualité de vie des Vosgiens et
- ✓ le respect des équilibres territoriaux.

Il est décliné dans un contrat de territoire permettant l'abondement des aides départementales dont Vittel bénéficie dans nombre de ces investissements en 2019, 2020, 2021, 2022 :

En investissement :

2019	Extension maison de l'enfance	6 422,00
2019	Travaux de mise en conformité à Maximois	5 896,00
2020	Rue Courberoye	13 000,00
2020	Tranche 3 galerie thermale	90 000,00
2021	Requalification du centre bourg	20 000,00
2021	Caméras LAPI	4 161,00
2022	Solde subvention élaboration stratégie de destination	4 000,00
2022	Aménagement Rues Ferry, Tocquard, Charité...	17 771,00
2022	Voirie rue des Pâquerettes	35 000,00
	Total Conseil Départemental 2019-2022	196 250,00

En fonctionnement :

2020	AMO Camping de Vittel	1 285,00
2019	Chargé de mission Centre Bourg	14 819,93
2021	Financement du poste de chef de projet bourg-centre	15 511,20
2020	Concerts de musiciens professionnels	3 076,00
2021	Animation tous en bulle	800,00
	Total Conseil Départemental 2022	35 492,13

De manière analogue à la Région Grand Est, le Conseil Départemental des Vosges est sollicité pour diverses opérations en 2023 pour lesquelles il a notifié son accord :

Réhabilitation des ensembles sportifs	332 810,00
Eclairage du Parc Thermal	67 471,00
Réhabilitation de l'hôtel des thermes	300 000,00
Complexe Hypoxique et climatique	67 024,00
Parcours de cross centre équestre	71 112,00
Aménagement rue Calouche	22 153,00
Diagnostic et sectorisation eau	27 741,00

La Communauté de Communes Terre d'Eau :



Sur 415 km², la Communauté de Communes Terre d'Eau (C.C.T.E.) est composée de **45 communes** où vivent **18 122 habitants**.

Le Conseil Communautaire, élu le 17 juillet 2020, regroupe 69 conseillers titulaires, dont 14 Vittellois, et 42 conseillers suppléants.

Le Bureau Communautaire rassemble le président et 9 vice-présidents. Deux vice-présidents sont issus de la Ville de Vittef :

- ✓ M. Franck PERRY, 2^{ème} vice-président délégué au développement économique
- ✓ M. Patrick FLOQUET, 5^{ème} vice-président délégué au projet de territoire et au suivi des politiques territoriales et contractuelles

Les budgets (principaux et annexes) de la C.C.T.E. représentent le tiers de ceux de la Ville de Vittef.

Compétences de la Communauté de Communes Terre d'Eau		
Obligatoires	Optionnelles	Facultatives
Aménagement de l'espace	Protection de l'environnement	Culture
Développement économique	Politique du logement	Sports
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	Action sociale	Loisirs
Aire d'accueil des gens du voyage	France Services	
Collecte et traitement des déchets		

Au regard des diverses compétences de la C.C.T.E., en 2018, la Ville de Vittef

- ✓ a finalisé le transfert de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage et de la Zone d'Activité de la Croisette : la C.C.T.E. est maintenant en charge du foncier, de l'éclairage, du déneigement, des raccordements et de la gestion des déchets de cette zone d'activité,
- ✓ a accepté la modification de l'actionnariat de la S.P.L. Destination Contrexéville Vittef au profit de la Communauté de Communes,
- ✓ a acté la convention de mise à disposition des locaux du Relai d'Assistantes Maternelles (R.A.M.),

- ✓ a proposé le transfert de la taxe de séjour (toujours à l'étude),
- ✓ a approuvé le transfert à la C.C.T.E. de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électronique,
- ✓ s'est opposé au transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020
- ✓ a acté sa substitution par la C.C.T.E. au Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (E.P.A.M.A.) au 1^{er} janvier 2018
- ✓ a acté le contour et le contenu des compétences de la C.C.T.E. en définissant l'intérêt communautaire.

En 2019, la Ville

- ✓ a participé à l'élaboration du projet de territoire (entretiens, atelier participatifs comité de pilotage, réunions publiques...),
- ✓ a acté le principe de la labellisation de la maison ressource en Maison France Services au 1^{er} janvier 2020,
- ✓ a mis en œuvre des groupements de commande avec la C.C.T.E. pour la téléphonie mobile et la reprographie,
- ✓ la mise à disposition des locaux pour accueillir l'incubateur numérique du projet Blockchain Valley Vittel,
- ✓ a voté le report du transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026,
- ✓ a accepté l'étude d'harmonisation et d'optimisation du service de déchets ménagers,
- ✓ a acté l'augmentation des taux d'imposition communautaire de 5 %,
- ✓ a approuvé l'engagement dans le projet de maison des compétences avec le C.N.A.M. et son implantation à la Villa Saint Martin à Vittel.

2020 a permis

- ✓ la mise en place opérationnelle du projet de territoire,
- ✓ la mise en œuvre de l'harmonisation et de l'optimisation du service de déchets ménagers au 1^{er} juillet 2020 en confiant l'exécution du service à un prestataire,
- ✓ la campagne de distribution des bacs jaunes (extension des consignes de tri plastique)
- ✓ la labellisation de la maison ressource en maison France Services ouverte le 30 novembre 2020 dans des locaux mis à disposition de la Communauté par la Ville,
- ✓ la mise en place de la conférence des maires, le 9 décembre

En 2021, la Ville

- ✓ a sollicité la reprise de la compétence promotion du tourisme dans le cadre des nouvelles dispositions de l'article 6 de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique adoptée le 19 décembre 2019,
- ✓ a acté le transfert de la compétence mobilité : En effet, suite à la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, à compter du 1^{er} juillet 2021, 100 % du territoire national est couvert par une autorité organisatrice des mobilités (A.O.M.) et la compétence « mobilité » s'exerce à l'échelle intercommunale. La navette Navig'Eaux est donc gérée par la Communauté depuis le 1^{er} juillet. Le transport scolaire intra-muros reste à titre exceptionnel à la charge de la Ville de Vittel.
- ✓ a accepté l'acquisition du 1^{er} étage de la Maison Ressource par la Communauté
- ✓ a approuvé les projets de centrales photovoltaïques sur les zones d'activités d'Auzainvilliers et de Vittel
- ✓ a voté la Convention Territoriale Globale 2021-2025 avec la caisse d'allocations familiales.

L'année 2022 a vu

- ✓ La création de la SPL Contrex Tourisme
- ✓ La transformation de la SPL Destination Vittel
- ✓ La contractualisation avec la Banque des Territoires pour la mise en place d'un dispositif d'avance remboursable pour les travaux d'économie d'énergie à destination de toutes les communes de la communauté de communes Terre d'Eau, solution de financement innovante, baptisée « In Tracting », qui consiste à rembourser les dépenses d'investissements liées à la

performance énergétique par les économies générées par les travaux réalisés sur une durée courte (maximum de 13 ans).

✓ La mise en place d'une étude globale de mobilité en lien avec la Région Grand Est

2023 devrait être l'occasion de

✓ L'élaboration de l'Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.)

✓ L'étude du portage des travaux de la Voie Douce entre Vittel et Contrexéville

✓ L'étude prévisionnelle du transfert des compétences eau et assainissement à l'horizon 2026

Par ailleurs, le débat autour des enjeux des charges de centralité reste toujours d'actualité.

Celles-ci constituent un enjeu financier important au sein des intercommunalités. Les charges de centralité sont supportées par une commune proposant des services et équipements publics dans le secteur social, culturel ou sportif fréquentés entre autres par des usagers du territoire ne contribuant pas par la fiscalité, ou peu par la billetterie, à leur financement. Ces services ou équipements publics constituent une charge supplémentaire pour la commune qui en assure seule le financement.

La conséquence directe des effets de débordement sur les coûts de centralité est une charge supplémentaire pour la commune qui possède l'équipement de centralité. En effet, les charges de fonctionnement d'un équipement sont, dans l'écrasante majorité, supérieures aux recettes que l'équipement génère. Il en résulte donc un coût net par usager pour la collectivité. L'effet de débordement se traduit par **une surimposition des contribuables des villes centres.**

Aussi, en l'absence de compensations et / ou de transferts intercommunaux, le débat tarifaire relatif à ces services entrainera une dissociation systématique entre utilisateurs Vittelais et résidents extérieurs.

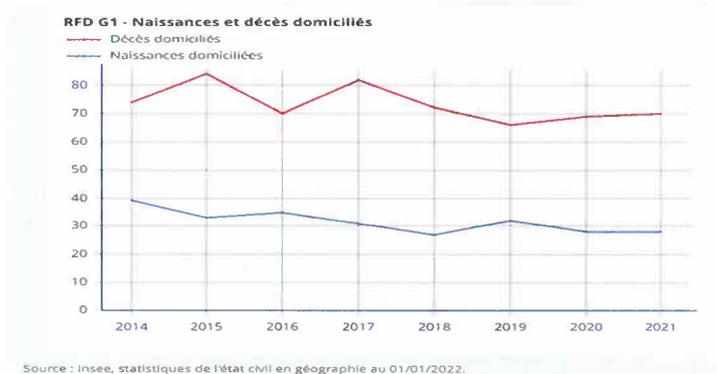
Vittel, la ville et ses habitants :



Vittel s'étend sur **2413 hectares** où serpentent un peu plus **de 38 kilomètres** de voiries communales.

La démographie :

La courbe des naissances reste relativement stable



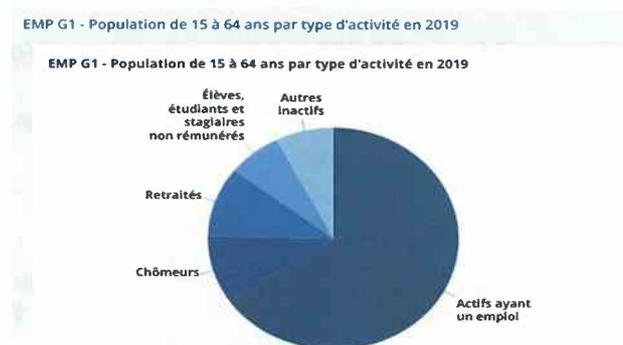
On notera la part importante des familles monoparentales (16,7%) :

FAM T3 - Composition des familles

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	1 571	100,0	1 489	100,0	1 345	100,0
Couples avec enfant(s)	548	34,9	482	32,3	395	29,4
Familles monoparentales	207	13,2	253	17,0	225	16,7
Hommes seuls avec enfant(s)	24	1,6	41	2,7	45	3,3
Femmes seules avec enfant(s)	183	11,6	213	14,3	180	13,4
Couples sans enfant	816	51,9	754	50,6	725	53,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

La situation du travail et du chômage reste relativement stable et positive :

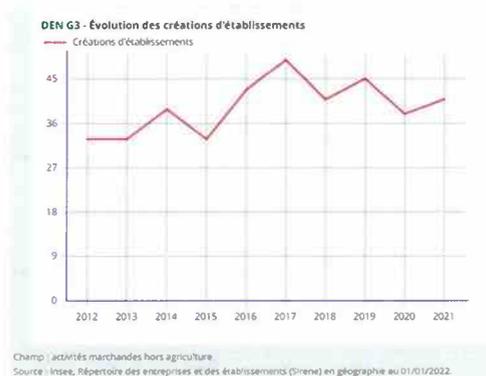


EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2008	2013	2019
Nombre de chômeurs	297	380	265
Taux de chômage en %	11,9	16,4	13,1
Taux de chômage des 15 à 24 ans	29,4	34,7	19,9
Taux de chômage des 25 à 54 ans	10,7	14,6	12,8
Taux de chômage des 55 à 64 ans	5,5	13,8	11,8

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Le tissu économique local maintient son dynamisme retrouvé depuis 2014 :



La fiscalité :

Le revenu médian reste stable à 23 460 € depuis quelques années et restent nettement supérieur à la moyenne française (20 820 €)

REV T3 - Distribution des revenus disponibles de l'année 2019

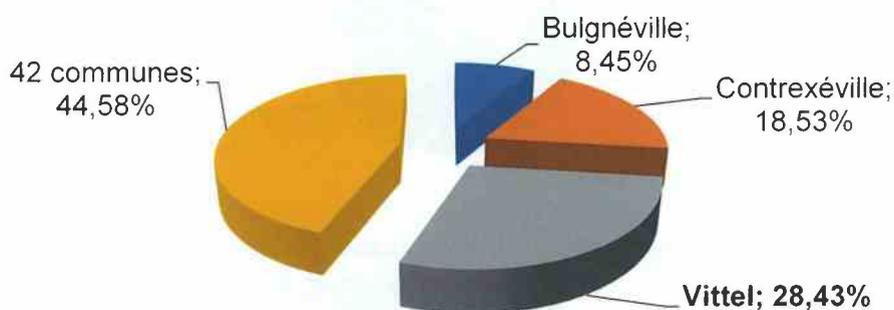
	2019
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	23 460
Rapport interdécile (sans unité)	3,1
1er décile (en euros)	12 840
9e décile (en euros)	40 170

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022.

Bien que Vittel ne représente que 7 % des 75 825 habitants de l'Ouest Vosgien, elle représente **26 % du potentiel fiscal de ses 250 communes.**

Vittel est la ville la plus peuplée de la Communauté de Communes Terre d'Eau comptant **28 % de la population totale.**



Elle représente, à elle seule, **52 % du potentiel fiscal** de cette communauté induisant une participation **exceptionnellement forte de sa population au financement de cette communauté.**

A ce titre, on notera, par ailleurs que le contribuable Vittelais apporte **47 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** au budget communautaire.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

L'évolution de la section de fonctionnement de 2017 à 2022

Evolution des charges

(en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
Charges à caractère général	4 788	4 534	5 053	4 127	4 299	4 739
Charges de personnel	6 207	6 310	6 480	6 376	6 398	6 804
Atténuations des produits	942	1 250	1 166	967	860	761
Autres charges	1 126	1 091	1 168	1 303	1 214	1 422
Charges financières	298	278	260	238	219	204
Dotations aux provisions					133	401
Total	13 361	13 463	14 127	13 010	13 123	14 331
variation N/N-1	-1,59%	0,76%	4,93 %	-7,90%	0,87%	9,20%

* provisoire

Globalement les charges 2022 augmentent de 9,20%. Cette augmentation concerne principalement les charges à caractère général suite à la forte hausse du coût de l'énergie et les charges de personnels suite à la revalorisation du point d'indice de 3,5%.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
Dépenses réelles de fonctionnement	13 361	13 463	14 126	13 010	13 123	14 331
Charges à caractère général	4 788	4 534	5 053	4 127	4 299	4 739
Charges à caractère général/DRF	35,83%	33,68%	35,77%	31,72%	32,76%	33,07%

* provisoire

Les charges à caractère général représentent un peu moins d'un tiers des dépenses réelles de fonctionnement.

Evolution des produits

En milliers d'euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
Atténuations des charges	160	155	127	155	206	281
Produits des services	1 703	1 648	1 666	1 194	1 211	1 605
Impôts et taxes	11 920	11 858	11 768	11 368	9 972	10 256
Dotations et subv. reçues	2 008	1 796	1 736	1 775	3 668	3 022
Autres produits	1 019	841	1 486	2 993	765	817
Total	16 810	16 298	16 783	17 486	15 820	15 981
variation N/N-1	-0,20%	-3,05%	2,98%	4,19%	-9,52%	1,02%

* provisoire

Les produits augmentent de 1,02% par rapport à 2021.

Ratio de rigidité structurelle :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
Charges de personnel (1)	6 207	6 310	6 480	6 376	6 398	6 804
Intérêts de la dette (2)	298	278	260	238	219	204
Produits réels de fonctionnement (3)	16 782	16 298	16 783	17 481	15 818	15 981
Taux de rigidité structurel (1+2)/3	38,76%	40,42%	40,16%	37,83%	41,83%	43,85%

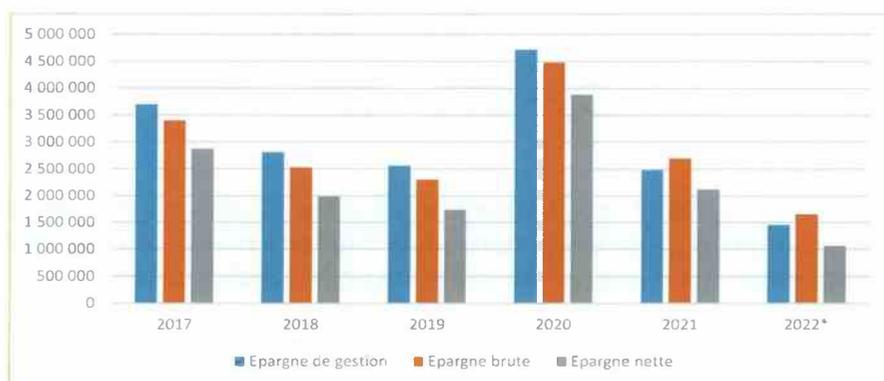
*provisoire

Comme en 2021, la ville de Vittel

- Maintient un ratio de désendettement très faible, bien inférieur à la moyenne de sa strate et au seuil critique de 15 ans,
- Détient une dette qui ne représente ni risque structurel, ni risque sous-jacent,
- Dégage un autofinancement courant significatif,
- Assure la baisse de son taux de rigidité structurelle (dépenses incompressibles/produits de fonctionnement)

Ces indicateurs tendent à montrer une bonne santé financière de la commune malgré les fortes contraintes externes.

Evolution des épargnes



Une forte dégradation des épargnes s'observe sur la période 2017-2022, restant cependant bien supérieure à la moyenne nationale.

Le personnel



Année	Stagiaires et titulaires			Non titulaire	Somme
	Cat. A	Cat. B	Cat. C		
2020	8	32	113	15	168
2021	8	35	112	15	170
2022	8	33	108	11	160
2023	9	30	112	12	163

Sont pris en compte tous les agents (tout statut confondu, sauf remplacement maladie) avec plus de 6 mois d'ancienneté au 1^{er} janvier.

(en milliers d'€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
Dépenses réelles de fonctionnement	13 361	13 463	14 127	12 997	13 123	14 331
Charges de personnel et frais assimilés	6 207	6 310	6 480	6 376	6 398	6 804
Dépenses de personnel/DRF	46,45%	46,87%	45,87%	49,06%	48,75%	47,48%

*provisoire

Bien que Vittel soit surclassée ville de 10 000 à 20 000 habitants, le ratio de 47,48 reste inférieur à la moyenne nationale des villes de 5 000 à 10 000 habitants : 57,50%* et bien inférieur au ratio des villes classées de 10 000 à 20 000 habitants : 60,50%*

*Source : DGCL données DGFIP.CA2020

La fiscalité

Les bases fiscales augmentent grâce à la dynamique du territoire et des nouvelles constructions. Ces dernières sont également revalorisées chaque année grâce à un coefficient de revalorisation voté dans la loi de finances. Ce dernier est lié à l'inflation constatée l'année précédente. Ainsi, au regard du contexte actuel et de la faible inflation en 2020, le coefficient pour 2022 était en moyenne de 2,90 %.

Taxe d'Habitation :

ANNÉE	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2016	8 815 026	19,38%	1 708 352	-1,98%
2017	8 857 982	19,38%	1 716 677	0,49%
2018	9 187 758	19,38%	1 780 588	3,72%
2019	9 353 205	19,38%	1 812 651	1,80%
2020	9 416 945	19,38%	1 825 004	0,68%
2021*	918 572	19,38%	178 872	NS
2022*	986 290	19,38%	191 143	6,86%

* Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, suite à la suppression progressive de la TH

Les compensations de taxe d'habitation jusqu'alors très dynamiques sont réintégrées dans la taxe foncière via le mécanisme du coefficient correcteur. À l'inverse, elles comprennent depuis 2021 les compensations liées à la réduction de 50% des bases de taxe foncière des locaux industriels, ainsi que de CFE pour les communes en fiscalité additionnelle.

Taxes Foncières :

ANNÉE	Taxe foncière sur le bâti				Taxe foncière sur le non bâti			
	Bases	Taux	Produit	Evolution produit	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2016	12 617 793	10,53%	1 328 654	0,94%	89 548	17,86%	15 993	-0,12%
2017	12 651 838	10,53%	1 332 239	0,27%	89 489	17,86%	15 983	-0,07%
2018	12 215 094	10,53%	1 332 145	-0,01%	102 332	17,86%	18 276	14,35%
2019	12 469 520	10,53%	1 352 828	1,55%	104 747	17,86%	18 708	2,36%
2020	12 624 810	10,53%	1 363 346	0,78%	107 456	17,86%	19 192	2,59%
2021	10 330 330	39,68%	4 144 018		107 175	17,86%	19 141	-0,26%
2022	10 679 734	39,68%	4 273 682	3,13%	109 204	17,86%	19 504	1,89%

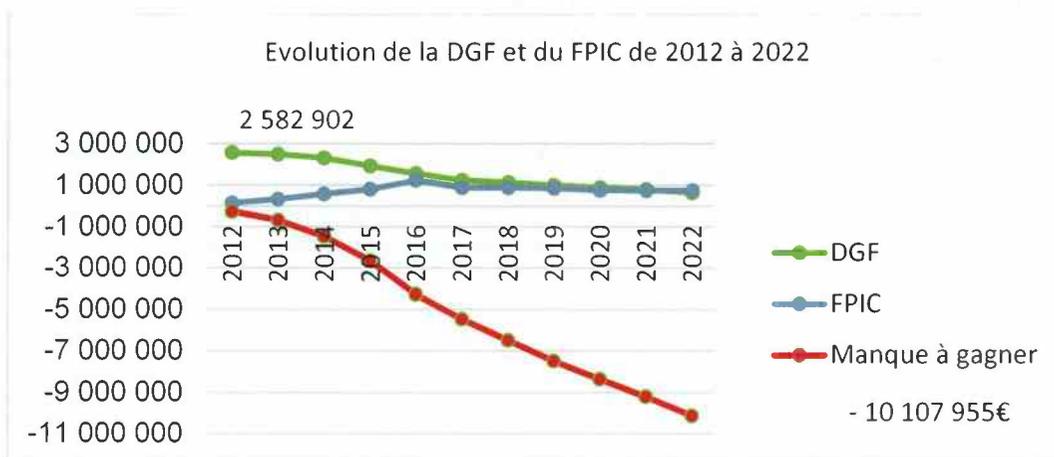
Cotisation Foncière des Entreprises :

ANNÉE	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2016	8 299 909	20,10%	1 668 282	0,79%
2017	8 344 480	20,10%	1 677 240	0,54%
2018	8 359 418	20,10%	1 683 483	0,37%
2019	8 513 016	20,10%	1 713 888	1,81%
2020	8 637 391	20,10%	1 739 806	1,51%
2021	5 166 832	20,10%	1 041 263	-40,15%
2022	5 186 048	20,10%	1 044 532	0,31%



Les concours de l'état

Comme en 2021, la Dotation Globale de Fonctionnement continue de diminuer. De plus, en additionnant le montant de la DGF au prélèvement au titre du fonds de péréquation le manque à gagner s'élève à plus de 10 millions d'euros depuis 2012.



Plan pluriannuel d'investissement 2014-2022

Depuis 2014, un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) est décliné par la Municipalité. En 6 ans, 20,8 millions d'euros d'investissements ont pu être réalisés sans emprunt avec une moyenne annuelle de 3,4 millions environ.

On soulignera les principales opérations : le Centre de Préparation Omnisports, les équipements touristiques et thermaux, les aménagements urbains, le centre technique municipal, la galerie thermale, le centre équestre. Ce PPI se poursuit de 2020 à 2022 avec

une programmation sur la réhabilitation d'ensemble sportifs, les équipements touristiques, les aménagements urbains et de voirie et le centre équestre.

		Total 2014-2019	Moyenne 2014-2019	2020	2021	2022
op	TOTAL DÉPENSES	20 827 038	3 471 173	4 899 173	1 156 995	3 868 093
101	Gymnases Roger Lefebvre	31 023	5 171	3 395	9 216	
102	CPO	1 934 114	322 352	132 987	35 732	45 753
1021	Réhabilitation ensemble sportif	0	0	1 631	20 536	272 870
103	Ecole de musique	59 463	9 911	24 785	5 784	8 297
104	Centre d'hébergement HT	88 348	14 725		1 240	1 088
105	Bois et forêts	214 942	35 824	57 439	11 901	16 058
106	Extension cimetièrè	58 944	9 824		0	22 136
107	Equipements touristiques	507 159	84 527	2 483 749	81 276	2 171 141
1071	Etablissement Thermal HT	1 253 411	208 902	33 818	33 000	65 180
108	Centre multi accueil FRIMOUSSE	190 592	31 765	17 766	0	
109	Cité administrative	363 193	60 532	65 561	28 984	65 280
110	Aménagements urbains	3 610 118	601 686	668 434	211 309	177 108
1101	Voierie 2020-2026	0	0		196 076	396 418
111	Informatisation des services	618 035	103 006	213 502	113 253	157 121
112	Alhambra - Terminus	98 410	16 402	14 067	0	10 810
113	Lutte contre les inondations	176 268	29 378		0	
115	Bibliothèque-Médiathèque	87 789	0	10 369	8 280	6 534
116	Affaires scolaires et périscolaires	779 780	14 632	58 371	28 479	124 773
117	Stade et autres équipements sportifs	414 588	129 963	39 007	11 447	67 619
118	Centre technique municipal	2 244 537	69 098	555 138	58 019	45 981
119	Aire d'accueil des gens du voyage	204 350	374 089		0	
120	Affaires sociales	1 899	34 058		8 663	2 860
121	Immeubles productifs de revenus	132 770	317	3 849	3 132	51 502
122	Bâtiments socio-culturels	262 617	22 128	12 840	403	1 933
123	Edifices cultuels	72	43 770	1 488	0	
124	Vigie de l'eau HT	14 151	12			
125	Chauffage collectif	688 297	2 359	91 277	87 412	87 445
126	Galerie thermale	4 085 503	114 716	4 490	7 246	
127	Centre Equestre HT	1 546 234	680 917	173 081	151 083	9 261
128	Mise en conformité accessibilité	362 939	257 706	75 399	30 939	5 280
129	Centre bourg	308 959	60 490	119 568	13 907	26 176
	Divers	488 533	51 493	37 161	8 341	29 469
		Total 2014-2019	Moyenne 2014-2019	2020	2021	2022
Op	TOTAL RECETTES	5 275 434	879 239	1 668 232	927 241	2 837 468
102	CPO	458 979	76 497			
1021	Réhabilitation ensemble sportif					150 000
105	Bois et forêts	10 000	1 667	2 060	12 452	
107	Equipements touristiques & thermes	1 580	263	51 720		91 465
1071	Etablissement Thermal HT	52 321	8 720	911 576	6 600	
108	Centre multi accueil Frimousse	72 582	12 097	20 000		
109	Cité administrative	3 408	568	400		
110	Aménagements urbains	191 217	31 870	107 094	20 270	19 033
1101	Voierie 2020-2026					35 000
111	Informatisation des services		0		4 161	46 047
112	Alhambra - Terminus	45 867	7 645			
113	Lutte contre les inondations	9 200	1 533			
115	Bibliothèque-Médiathèque	27 000	4 500			
116	Affaires scolaires et périscolaires	32 226	5 371		36 851	4 901
118	Centre technique municipal	2 627	438		22 040	
122	Bâtiments socio-culturels	5 081	847			

		Total 2014-2019	Moyenne 2014-2019	2020	2021	2022
126	Galerie thermale	1 740 838	290 140	190 091	34 513	
127	Centre Equestre HT	345 677	57 613			48 229
128	Mise en conformité accessibilité	10 247	1 708		23 911	
129	Centre bourg	9 885	1 648	41 102	20 000	
	Divers	2 256 698	376 116	344 189	746 443	2 442 793

Budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du quartier des collines Evolution des charges et des produits des six dernières années.

Budget de l'eau

Le budget annexe de l'eau est relativement modeste. Les recettes proviennent de la part communale sur le prix de l'eau.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
Charges	50 731	22 373	20 393	30 114	72 501	84 629
Produits	220 567	254 448	204 274	212 245	116 189	161 544

* provisoire



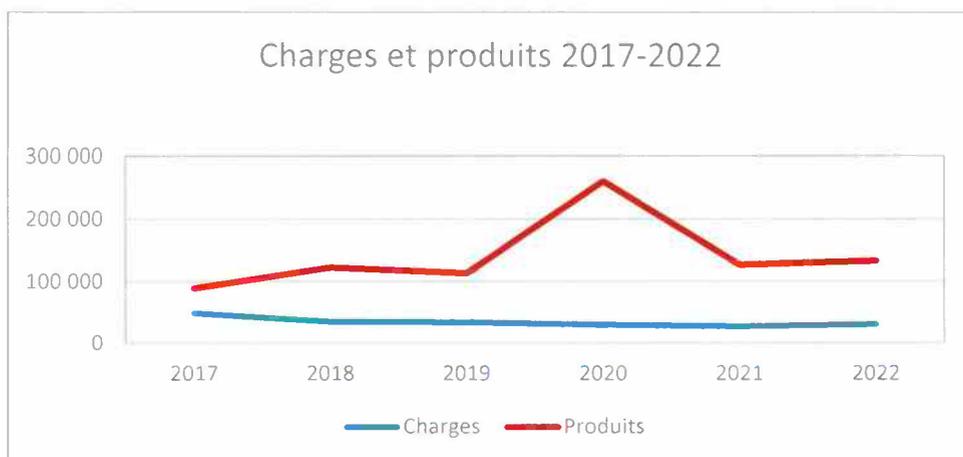
Les dépenses prévues en section d'investissement sont essentiellement liées à des travaux sur le réseau, à l'occasion des travaux de voirie imputés sur le budget général.

Total 2014-2019	Moyenne 2014-2019	2020	2021	2022
544 821	90 803	152 954	94 092	102 951

Budget de l'assainissement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
Charges	48 301	34 871	33 634	29 432	27 182	30 646
Produits	89 030	122 594	113 275	260 603	127 374	133 128

* provisoire



Comme pour le budget annexe de l'eau, le budget annexe de l'assainissement enregistre, en section d'investissement, les dépenses prévues pour les travaux sur le réseau en accompagnement des travaux de voirie imputés sur le budget général.

Total 2014-2019	Moyenne 2014-2019	2020	2021	2022
224 309	37 385	6 401	0	33 797

Budget quartier des collines

	Total 2014-2019	Moyenne 2014-2019	2020	2021	2022
Charges	1 106 983	184 497	180 238	27 483	305 736
Apport du budget général	700 000	116 667			
Ventes de terrains	407 151	67 859	184 552	389 945	167 841
Produits	1 107 151	184 525	184 552	389 945	167 841

Le budget annexe du quartier des collines est un budget de stock. Il comptabilise les acquisitions de terrains, les travaux d'aménagement de voirie et les ventes de terrains.

Budget Parc Acti Horizon 2030

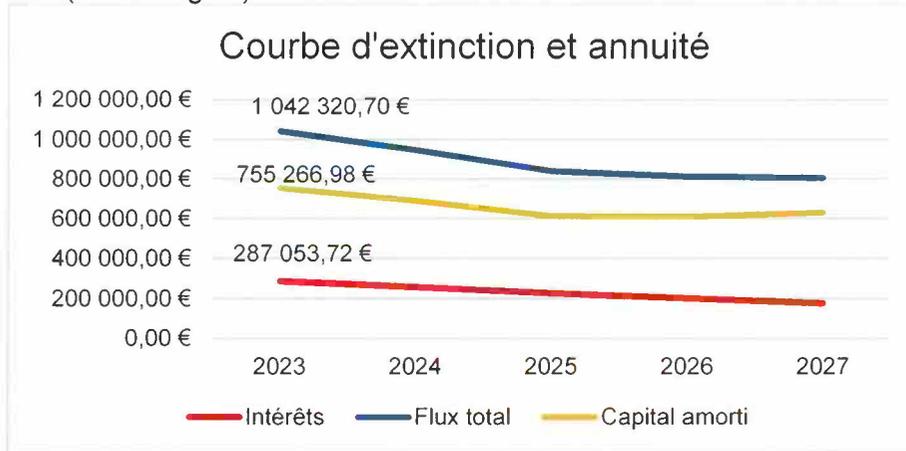
Le budget Parc Acti Horizon 2030 a été voté le 29 septembre 2022 pour la somme totale de 183 310 HT. Les réalisations sont les suivantes : 20 486,48€ en dépenses et 43 327,50€ en recettes de fonctionnement.

Etat de la dette

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2022
Capital restant dû	10 733 434,36	7 562 030,00
Taux moyen (EX/Ex Annuel)	3,73%	3,87%
Durée de vie résiduelle moyenne	15 ans 3 mois	12 ans et 1 mois
Durée de vie moyenne	8 ans 6 mois	6 ans 5 mois

	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre de lignes
Budget Principal	7 080 962 €	3,79 %	12 ans	8
Budget Assainissement	271 297 €	5,19 %	11 ans et 11 mois	2
Budget Eau	209 770 €	4,88 %	15 ans et 2 mois	1

1) Annuité (tous budgets)



2) La dette selon la charte de bonne conduite

Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360) : 3,87%

Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	6 347 908 €	83,9%	4,05%
Variable	1 082 138 €	14,3%	2,80%
Barrière	131 984 €	1,7%	3,70%
Total	7 562 030 €	100,0%	3,87%



Au 31/12/2022, la dette est composée de 12 emprunts pour un capital restant dû de 7,562 M€. Le taux moyen est de 3,87%, pour une durée de vie résiduelle de 12 ans et 1 mois. La dette est majoritairement indexée à taux fixe (84%). La part des taux variables (14%) est loin de l'objectif de répartition recommandé (25%). L'emprunt structuré (1,7%) se comportera comme un taux fixe classique jusqu'à son extinction, en 2024.

Les orientations 2023

Fonctionnement :

TOTAL RECETTES		<i>BP 2023 estimé</i>
		15 611 810,00
013	Atténuation de charges	209 600,00
70	Produits des services	1 480 780,00
73	Impôts et taxes	10 551 430,00
74	Dotations et participations	2 940 000,00
75	Autres produits	430 000,00

Les produits des services (70) sont estimés sur une hypothèse faible et divergent de la trajectoire 2021-2026 de - 300 000 €. La question tarifaire reste ouverte quant à une évolution de la tarification des prestations des charges de centralité très largement supportées par la collectivité vittelloise

Les chapitres impôts et taxes (73) et dotations (74) divergent de la trajectoire 2022-2026 en raison de l'impact de la suppression de la Taxe d'Habitation, des compensations partielles

de l'État suite aux exonérations de base fiscale sur les établissements industriels et de la baisse continue de la DGF.

Les autres produits sont identiques (75) sont identiques aux années antérieures

TOTAL DÉPENSES		BP 2023 estimé
		14 787 725,00
011	Charges à caractère général	5 234 360,00
012	Charges de personnels et assimilés	6 870 365,00
014	Atténuations de produits	792 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 505 500,00
66	Charges financières	270 000,00
67	Charges exceptionnelles	115 500,00

Les atténuations de produits (014) et les charges exceptionnelles (67) restent identiques à la trajectoire 2021-2026.

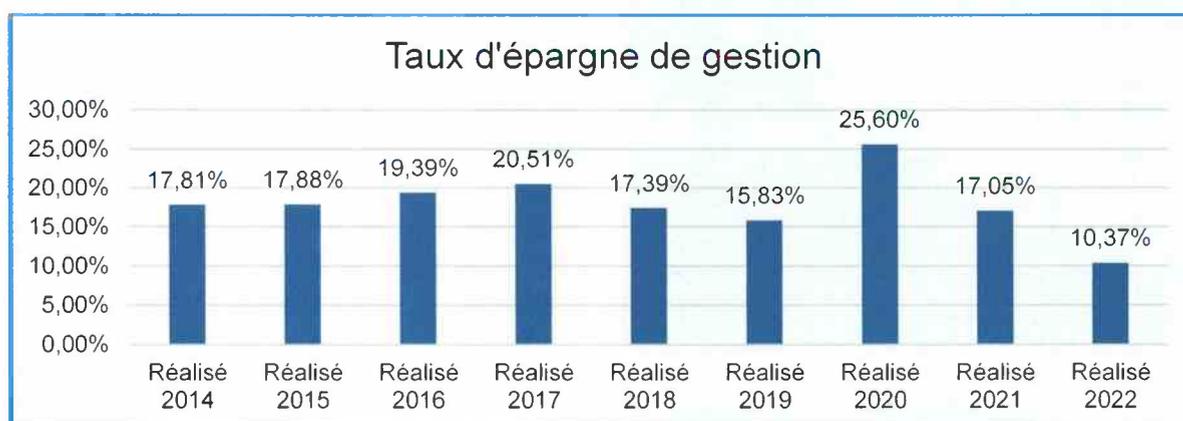
Les charges financières (66) augmentent légèrement en raison du recours à l'emprunt de l'année 2022

Les autres chapitres sont lourdement impactés par l'évolution du prix des fluides et des matières premières, la revalorisation du point d'indice, les mesures nouvelles (pôle public...)

011	Charges à caractère général	+ 300 000
012	Charges de personnels et assimilés	+ 300 000
65	Autres charges de gestion courante	+ 500 000
66	Charges financières	+ 100 000
Total écart trajectoire 2021-2026		+ 1 200 000

Mécaniquement, l'épargne brute 2023 serait estimée à 1 094 000 : le taux d'épargne brute se trouverait dégradé à 7 % (objectifs 2022-2026 : 10 %)

La bonne santé financière et les taux d'épargne brute très positifs des années antérieures permettent de faire face temporairement à cette situation.



Pour autant, le suivi et la conduite du budget 2023 nécessitera **une vigilance renforcée dans la pertinence des dépenses de fonctionnement courant et l'optimisation des procédures.**

Investissement

Le mandat 2014-2019 a permis un plan d'investissement pluriannuel de **20 827 039 €**.

Les subventions et aides diverses se sont élevées à **5 275 434 €**.

Sans recours à l'emprunt et grâce à la politique financière de maintien d'un taux d'épargne brute supérieur à 10 % chaque année, l'autofinancement s'est élevé à 15 551 605 € (**74,67 %**)

En 2023, le budget d'investissement du budget général fera l'objet d'inscriptions plus prudentes que les années précédentes.

Si, en cours d'année, en fonction de l'évolution du prix des fluides et des matières premières et des tensions inflationnistes, les marges de manœuvre de la collectivité venaient à s'améliorer, ce budget fera l'objet d'une décision modificative à la fin du premier semestre qui permettra l'ouverture de nouveaux crédits.

INVESTISSEMENT	BP+DM 2022	Estimations 2023
Dépenses affectées	10 555 212,34	8 900 000,00
Dépenses non affectées	1 685 306,40	1 800 000,00
Total	12 240 518,74	10 700 000,00

Les orientations 2024-2026

En raison des diverses incertitudes et de la volatilité croissante des indicateurs économiques et financiers, les orientations à plus d'un an sont complexes et très aléatoires.

Pour autant, sur la base de la prévision de budget 2023, on peut projeter une nouvelle trajectoire 2024-2026, fil conducteur de la politique municipale :

Fonctionnement :

	BP 2024	BP 2025	BP 2026
TOTAL DEPENSES	14 670 000,00	14 720 000,00	14 770 000,00
11 Charges à caractère général	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
12 Charges de personnels et assimilés	6 900 000,00	6 950 000,00	7 000 000,00
14 Atténuations de produits	800 000,00	800 000,00	800 000,00
65 Autres charges de gestion courante	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
66 Charges financières	270 000,00	270 000,00	270 000,00
67 Charges exceptionnelles	200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL RECETTES	16 000 000,00	16 100 000,00	16 200 000,00
13 Atténuation de charges	200 000,00	200 000,00	200 000,00
70 Produits des services	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
73 Impôts et taxes	10 500 000,00	10 600 000,00	10 700 000,00
74 Dotations et participations	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
75 Autres produits	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Epargne Brute	1 600 000,00	1 650 000,00	1 700 000,00
Taux d'épargne brute	10,00%	10,25%	10,49%
011/DRF	34,08%	33,97%	33,85%
012/DRF	47,03%	47,21%	47,39%
Rigidité structurelle (012+66)/RRF	44,81%	44,84%	44,88%

Investissement

Sur la base des autorisations de programmes déjà existantes et les taux d'épargne brute estimés, les budgets d'investissements en opérations affectées peuvent être projetés :

2024	2025	2026
4 969 000	4 419 000	4 419 000

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR DOMAINES DE DELEGATION

RESSOURCES, MOYENS GÉNÉRAUX, CONTRÔLE DE GESTION

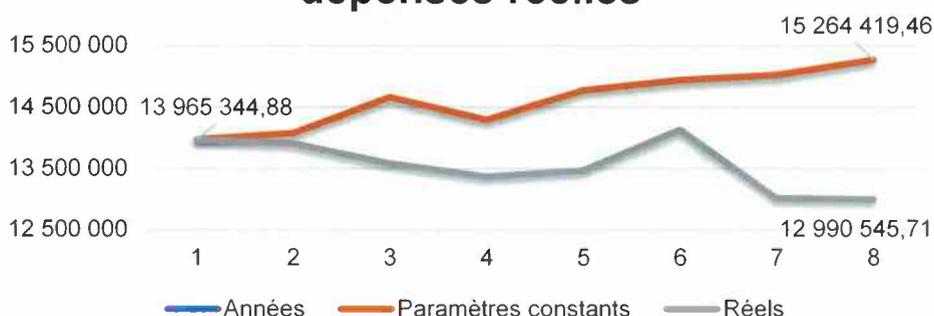
Finances

Le très bon niveau de trésorerie de la Ville de Vittel fin 2021, malgré la compensation partielle de recettes par l'Etat, a permis d'absorber **la violence du choc financier induit par la crise sanitaire**.

Les bons résultats financiers ont servi **d'amortisseurs puissants** pour permettre la continuité des services, la préservation des emplois publics et les mesures d'aides et de soutiens divers.

Depuis 2014, la Ville de Vittel a décliné une politique volontariste afin de maîtriser ses dépenses réelles de fonctionnement, ce qui lui a permis **un effort financier cumulé de 8 556 656 €** sur la période 2014-2021 entre dépenses réelles et dépenses prévisionnelles à périmètres constants :

Dépenses paramètre constant/ dépenses réelles



Par ailleurs, la crise énergétique et inflationniste ajoute ses conséquences négatives à la situation financière de la Ville qui, là également, ne bénéficie pas de bouclier financier.

Le choc budgétaire inflationniste ressenti dès 2022 semble devoir se poursuivre en 2023 et vient directement bouleverser les équilibres d'actions de la Ville.

La prudence est dès lors de mise : si la très bonne santé financière avant inflation et les nombreux investissements de la Ville permettent de supporter une certaine dégradation de son épargne, la puissance des hausses et la volonté de préserver les capacités d'investissement dans la durée enjoignent l'activation de mesures budgétaires dès 2023, pour certaines engagées en 2022 :

- ✓ Le plan de sobriété énergétique : s'adapter à la nouvelle donne tarifaire :

Lancé dès novembre 2022, le plan de sobriété énergétique fait écho à l'objectif de réduction de 10% de la consommation énergétique sur deux ans fixé par l'État.

- l'extinction partielle de l'éclairage public pour l'ensemble des quartiers, hors zones vidéo protégées
- optimisation des éclairages du complexe sportif
- baisse de puissance d'éclairage de l'ensemble des rues équipées de LEDs.
- mise en œuvre générale des consignes de température.

Dans un budget sous tension, ces mesures de sobriété énergétique sont un volet important de maîtrise des marges de manœuvre de la Ville.

- ✓ Le gel des dépenses de fonctionnement, hors masse salariale, énergie: absorber l'inflation

A l'inflation directe sur l'énergie et indirecte sur la masse salariale s'ajoute une tension sur les prix dans un très grand nombre de domaines : Alimentation, déchets, produits, fournitures, matières premières, prestations... tous les achats et contrats de la Ville sont concernés par l'omniprésence de l'inflation.

Afin d'endiguer ces tendances haussières, la Ville s'engage dans une orientation budgétaire de prudence : le gel de l'évolution de ses dépenses de fonctionnement en 2023 par rapport au budget primitif 2022, hormis certains postes. Ceux-ci sont dûment identifiés :

- la masse salariale d'abord, car légitime pour soutenir le pouvoir d'achat et d'une ampleur impossible à absorber par ailleurs ;
- l'énergie ensuite, car traitée dans le cadre du plan de sobriété énergétique.

En revanche, l'objectif ambitieux qui est fixé sur le reste du budget de fonctionnement est de demeurer à enveloppe constante. Concrètement, cela signifie soit de diminuer les achats et prestations inflationnistes, soit de les couvrir par des baisses sur d'autres postes. Il s'agit d'une **mesure de sobriété déterminante et forte** pour contenir la hausse des dépenses.

Au global, l'ensemble de ces leviers budgétaires est la réponse que la Ville peut donner, à ce moment de sa connaissance du contexte et des dynamiques à l'œuvre, dans l'objectif de soutenir le niveau d'investissement prévu.

Comme les années passées, toutes les pistes d'économies sont analysées avec la plus grande attention pour maintenir les charges incompressibles et **conserver un ratio de rigidité structurelle inférieur à 40 %**.

Comme le prévoit la lettre de cadrage annuelle, les dépenses de charges générales seront maintenues à **35 % des dépenses réelles**, les dépenses de personnels seront fixées à **45 % des dépenses totales réelles**.

Les contraintes et les objectifs demeurent encore plus forts que depuis 2014 pour maintenir un équilibre budgétaire. Cette politique prudente et rigoureuse est **la seule garante de notre capacité à rester libres de nos choix**.

- **Diminuer les coûts de fonctionnement**

L'effort en faveur de la dématérialisation des documents se poursuit, notamment avec l'installation de la fibre optique entre les sites municipaux et la gestion des factures.

Les groupements de commandes permettant de bénéficier d'un effet masse seront également reconduits.

Concernant les ressources humaines, l'opportunité de remplacer les agents sera, comme les années passées, analysée à chaque départ à la retraite.

- **Développer les cofinancements**

Comme les années précédentes, les investissements prioritaires retenus devront être soutenus par des cofinancements institutionnels. Les services de la Ville seront mobilisés autour de la recherche de ces aides, du montage et du suivi des dossiers auprès des services de l'État et de ses agences déconcentrées (Banque des Territoires...), du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales...

- **Développer l'optimisation et la pertinence des dépenses**

Pour améliorer encore la politique de rationalisation et d'optimisation des dépenses courantes, les services financiers de la Ville affineront encore le contrôle de gestion et l'exploitation des indicateurs issus de la comptabilité analytique.

Ces tableaux de bord de gestion permettront une évaluation plus précise de l'efficacité des actions mises en œuvre, le développement de synergies éventuelles, l'anticipation d'évolutions futures pour orienter plus finement les choix et les priorités de la Municipalité.

- **Emprunter à minima**

Pour 2023, le montant de l'emprunt d'équilibre sera déterminé en fonction des besoins et des subventions obtenues. À noter que de 2014 à 2021, les investissements ont pu être réalisés sans recours à l'emprunt.

Fin 2022, le recours limité à un emprunt de 2 millions d'euros a permis de neutraliser, pour le budget d'investissement, la charge de la participation à l'acquisition des actifs touristiques du pôle public (Espaces Garnier et Vittel Palace)

Ressources humaines :

Le chapitre 012 « Charges de personnels et assimilés » est le plus important de la collectivité.

La municipalité a poursuivi la politique de maîtrise de la masse salariale en maintenant le ratio des dépenses de personnel / dépenses réelles à 48,75 %. Les communes de même strate évoluent entre 50 et 55 %.

Malgré l'évolution normale à la hausse de la masse salariale, la mise en place d'une enveloppe annuelle complémentaire de 100 000 euros à partir de 2017 (régime indemnitaire) et l'adjonction de nouveaux postes en raison de nouvelles compétences (centre bourg, préservation de la ressource en eau...) les charges de personnel sont restées inférieures au montant de 2014 jusque fin 2021, hors revalorisation salariale.



Pour faire face à la hausse de l'inflation, le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 par le décret n°2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics hospitaliers. Il s'agit de la plus forte revalorisation depuis 1985, soit 37 ans.

Parce que rien n'est possible au quotidien sans les 180 collaborateurs de la Ville et qu'ils sont au cœur des activités municipales, après un travail de concertation de plusieurs mois avec un CO.PIL. pluri disciplinaire, la Municipalité a mis en place dès 2018 la refonte du régime indemnitaire des agents. Un travail d'ajustement complémentaire a eu lieu en 2019 pour affiner les critères d'évaluation et leurs cotations et en 2022 pour la prise en compte des arrêts maladie.

En réduisant les inégalités existantes sans léser les agents qui avaient une situation antérieure plus favorable, ce nouveau régime met en avant le présentisme et la manière de servir grâce à une enveloppe annuelle de 100 000 euros.

Il est complété par une amélioration des actions sociales en direction des agents grâce à l'adhésion, depuis le 1^{er} janvier 2018, au Comité National d'Actions Sociales (C.N.A.S.) ouvrant de nombreux services et de nouvelles prestations aux agents municipaux.

Pour une meilleure sécurisation des situations de travail, des dispositifs spécifiques ont été mis à disposition des personnels en position de travail isolé au premier trimestre 2019.

En 2020 et 2021, plusieurs études ergonomiques de poste de travail ont permis des améliorations notoires des conditions de travail. Des équipements de préventions des troubles musculo squelettiques ont été acquis : table électrique à hauteur variable, gilets de protections dorsaux, fauteuils et souris d'ordinateur ergonomiques...

Depuis 2018 également, le C.H.S.C.T. a initié une démarche **Evolution et Relations en Santé au Travail (EVREST)** permettant l'analyse et le suivi des différents aspects du travail et de la santé des collaborateurs. Après une restitution et un travail en ateliers début 2020, un plan d'actions pluriannuelles a été acté.

La loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et le décret 2019-1265 relatif aux lignes directrices de gestion a conduit la Municipalité en 2021 à engager une démarche pluridisciplinaire autour des règles de gestion du temps de travail.

Onze séances de travail participatives ont permis la rédaction d'un Règlement Intérieur de Gestion du Temps de Travail appliqué depuis 1^{er} janvier 2022.

2022 a vu la rédaction et l'adoption des lignes directrices de gestion ayant pour objectifs de fixer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et les orientations générales de promotion et de valorisation des parcours professionnels, corrélativement à la suppression des compétences des CAP en matière d'avancement et de promotion interne.

Par ailleurs, 2022 a également été consacrée à la préparation de la mise en place d'un système automatisé et informatique de suivi du temps de travail qui est déployé depuis le 1^{er} janvier 2023.

Après plusieurs réunions de concertation d'un COPIL dédié, plusieurs séquences de formation ont été organisées.

Afin de faciliter l'enregistrement des temps de présence des agents, la saisie ou la consultation des données, deux types de badgeuses (15 au total) ont été mis en place fin décembre 2022 :

	SMART 3 G	IT 20		SMART 3 G	IT 20
Hotel de Ville		1	Alhambra		1
Police		1	Maison des associations		1
Ecole de musique		1	Maison de l'enfance	1	

Restaurant scolaire		1	Ecole G et H Voilquin		1
Ecole Louis Blanc		1	Ecole du Petit Ban		1
Ecole du Haut du Foi		1	Bibliothèque		1
Centre Technique municipal	1		CPO	1	

La Maison Ressources est également équipée d'une badgeuse via le budget du C.C.A.S. Afin d'assurer au mieux l'appropriation de cette nouvelle organisation, une réunion d'information des responsables de service a eu lieu le 15 novembre suivie d'une Assemblée Générale des personnels le 13 décembre 2022.

Les élections du 8 décembre 2022 dans la fonction publique territoriale ont permis le renouvellement des représentants des agents qui siégeront en 2023 au sein du Comité Social Territorial qui remplace le Comité Technique et le C.H.S.C.T. à partir du 1^{er} janvier 2023

2023 sera l'occasion de poursuivre les discussions autour de

- La charte du télétravail,
- La participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire.

Enfin, l'article 77 de la loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dispose que, depuis le 1^{er} janvier 2021, les bouteilles en plastique contenant des boissons ne peuvent plus être distribuées gratuitement dans les locaux à usage professionnel, y compris dans les espaces de restauration collective et les salles de formation. Les lots déjà achetés avant cette date pouvaient être écoulés.

L'employeur reste néanmoins tenu de mettre de l'eau potable fraîche à la disposition de son personnel. Aussi, les différents locaux municipaux seront-ils dotés, début 2023, d'une ou plusieurs fontaines à eau :

C.P.O.	1	Ecole de musique	1
Mairie	2	Maison des associations	1
Maison de l'enfance	2	Bibliothèque	1
Centre Technique Municipal	1	Harmonie municipale	1

La Maison Ressources sera également équipée d'une fontaine via le budget du C.C.A.S.

La Commission de Contrôle Financier :

Par délibération du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé de créer la commission de contrôle financier, chargée de contrôler l'exécution des conventions financières passées avec les entreprises au titre d'une délégation de service public (DSP), d'un marché public de services publics, d'un contrat de partenariat lorsqu'il comprend la gestion d'une mission de service public ou d'une garantie d'emprunt. Elle s'est réunie le 14 septembre et a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour l'ensemble des comptes présentés :

Délégations de Service Public	Contrats de partenariats ou garantie d'emprunt
Camping	S.P.L. Destination Vittel Contrexéville
Casino	Vittel Câble
Chauffage urbain	Vittel Sport
Eau et assainissement	Thermes de Vittel
Palais des Congrès	A.I.R.

En 2022, la Ville de Vittel a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est de mai à août 2022. Les conclusions des deux conseillers enquêteurs sont attendues lors du 1^{er} trimestre 2023.

Le service Population :

L'année 2022 a été marquée par l'organisation des élections présidentielles et législatives. En lien avec la refonte des cartes électorales, le découpage des secteurs par bureau de vote a été revu afin d'équilibrer davantage le nombre d'électeurs. Ainsi, les bureaux comptent-ils désormais environ 1 000 électeurs chacun. Afin de permettre à tous de bénéficier de davantage d'espace et de faire en sorte que les opérations de vote se déroulent dans des conditions optimales, les bureaux de vote trois et quatre ont été déplacés au Gymnase Dacoury. Ces différentes adaptations ainsi que la mobilisation de tous a permis une bonne réalisation des quatre scrutins pour plus de 4 300 électeurs inscrits à chaque journée électorale.

En 2022, comme dans beaucoup de Mairies en France, le service de l'État Civil a dû faire face à un afflux important de demandes de titres d'identité : 3 896 demandes de titres d'identités traitées soit une hausse de 197% par rapport à 2021 où 1 984 demandes avaient été instruites. Pour mémoire, le seuil d'efficience d'un DR (dispositif de recueil) est fixé à 1 875 demandes annuelles... !

La continuité de service public a été assurée tout au long de l'année. En effet, une seule après-midi sur l'année complète a été fermée en raison d'une formation des agents du service.

Par ailleurs, on notera 2 554 demandes d'actes COMEDEC transmis aux notaires et services publics demandeurs. 77% de ces demandes ont été traitées en moins de 24h et toutes l'ont été au plus tard dans les 3 jours suivant la requête.

En outre, le service a géré les actes administratifs relatifs à

- ✓ 139 décès et l'acquisition de 25 concessions de cimetière,
- ✓ 12 mariages et 8 pactes civil de solidarité,
- ✓ 251 inscriptions sur les listes électorales,
- ✓ le recensement de 53 jeunes
- ✓ le tirage au sort de 12 jurés d'assises

Enfin, après de nombreuses déconvenues avec l'ancien système, il a semblé pertinent de changer de logiciel métier. Celui-ci est utilisé par les agents tous les jours pour la saisie et la génération d'actes d'état civil mais aussi pour la gestion de la population en général (recensement, élections...)

Depuis le mois de novembre, ce nouveau logiciel facilite le travail au quotidien par l'ergonomie générale des outils ainsi que par la qualité de l'accompagnement et de l'assistance fournie.

2023 verra la poursuite du travail engagé autour de la restauration des registres d'état civil en mauvais état avec un atelier de reliure dans le sud de la France.

Pour faire suite à l'actualisation des tarifs de concession, un travail de réécriture du règlement intérieur du cimetière est en cours. En effet, celui en vigueur date de 2015 et ne répond pas toujours aux difficultés rencontrées avec les usagers ou les entreprises funéraires. Ce document sera finalisé au cours du premier trimestre 2023.

L'aménagement du cimetière sera également un des dossiers importants de cette année. En effet, après les travaux autour du calvaire et à l'issue de la réfection du grillage d'enceinte abîmé prévue courant 2023, c'est une réflexion plus globale qu'il faudra engager concernant la taille des allées futures, les parties paysagères, les modalités d'orientation et d'informations des usagers...

Enfin, à compter de septembre 2023, le service population engagera la préparation du recensement citoyen qui aura lieu tout début 2024.

La cité administrative et les bâtiments municipaux :

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé, début 2020, l'entrée principale de l'Hôtel de Ville a été dotée d'une ouverture de porte automatisée. En 2021, la porte arrière de la Mairie a été changée, un programme pluri annuel de remplacement des serrures des bureaux par des serrures électroniques a débuté et s'est poursuivi en 2022. Pour permettre une qualité optimale de transmission, un équipement renouvelé de visio conférence, acquis fin 2021, a été mis en place début 2022.

Suite au déménagement de la trésorerie dans les locaux actuels du service des impôts une réflexion devrait s'engager courant 2023 en vue de la réhabilitation des locaux laissés vacants.

Le centre vaccinal

Dans le cadre de la campagne vaccinale contre la COVID-19 et après avoir obtenu l'accord des autorités de santé et de l'État, la ville de Vittel a mis en place un centre de vaccination, dès février 2021, pour couvrir les besoins de la population de Vittel et du territoire de la Communauté de Communes Terre d'Eau.

Il est le fruit d'un travail en partenariat avec :

- Le Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien : prise en charge de certains matériels, acheminement des vaccins, gestion de la plateforme de rendez-vous Docto lib,
- La Communauté de Communes Terre d'Eau : mise en place d'une navette sur le territoire pour faciliter l'accès des personnes vulnérables et à mobilité réduite,
- La Ville de Contrexéville : apport de moyens humains,
- La Ville de Vittel : supports matériels et logistiques, personnels permanents, locaux...

Situé de février à juin 2021, pendant la période de fermeture administrative, au Palais des Congrès, il est transféré de juillet 2021 jusqu'à sa fermeture le 28 février 2022 à la salle du Moulin.

Son fonctionnement a reposé sur un élan impressionnant de bénévoles, de personnels rémunérés par la Ville (étudiants et employés territoriaux) et de personnels médicaux et paramédicaux libéraux et retraités.

Depuis sa création, c'est plus de 150 personnes différentes qui ont participé à son fonctionnement. Grâce à leur implication, **près de 36 000 doses** ont pu être réalisées dans ce centre qui faisait partie des 7 centres permanents des Vosges.



Reposant financièrement entièrement sur la Ville de Vittel (environ 150 000 € sur 2 ans), une partie des frais engagés a été compensée par un Fonds d'Intervention Régional de l'Agence Régionale de Santé.

Cette mobilisation exceptionnelle a activement contribué à la lutte contre la propagation du COVID19 et au retour à une vie normale pour l'ensemble de la population.

En témoignage de leur reconnaissance, le Maire de Vittel, Franck PERRY et son équipe ont reçu toutes les personnes qui se sont impliquées, le plus souvent bénévolement, pour la réussite de cette action de santé publique à l'occasion d'une réception organisée en leur honneur le mercredi 30 mars 2022 à 18h00 à la salle du Moulin.

TOURISME, THERMALISME :

Vittel, Horizon 2030 :

La ville de Vittel connaît, depuis des dizaines d'années, une fréquentation touristique importante liée notamment à l'activité des thermes et du SPA attenant, du palais des congrès et du pôle sport mais aussi plus généralement de tous les acteurs touristiques.

À ce titre, elle représente un important pôle touristique pour la destination Vosges, elle-même inscrite dans les schémas de développement touristique de la Région Grand Est et du Département des Vosges. La ville tient à conserver sa place dans ce contexte touristique qui constitue une ressource économique essentielle du territoire de la plaine et du département.

Le partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et l'agence de développement Atout France (unique opérateur touristique de l'État) a permis de confier au cabinet Ernst et Young (E.Y.) l'élaboration d'un plan stratégique et opérationnel d'ensemble concret en 2019. Ses conclusions opérationnelles contribuent à orienter la stratégie de destination touristique de la Ville.

Ce repositionnement global de l'offre touristique fait l'objet d'un partenariat avec l'État et ses agences dédiées, la région Grand Est, le Conseil Départemental, la Banque des Territoires. La destination Vittel a été validée par le comité interministériel en collaboration avec France Ingénierie Tourisme.

Le projet « Vittel Horizon 2030 » qui en résulte est volontariste et d'envergure. Il doit non seulement **conforter l'implication des différents acteurs privés ou institutionnels déjà associés à la ville** mais également permettre un **rajeunissement de la destination, un enrichissement de l'offre dans toutes ses composantes ainsi qu'une diversification de ses clientèles**. Ses grandes orientations visent à aboutir à :

- ✓ un plan de restructuration de ses actifs stratégiques que sont notamment l'établissement thermal, les établissements hôteliers et de restauration, le palais des congrès, le casino, le centre de préparation omnisports ;
- ✓ un positionnement plus qualitatif et plus contemporain qui réponde mieux aux aspirations de la clientèle ;
- ✓ un partenariat soutenu avec les acteurs privés et publics de la destination.

La Banque des Territoires soutient la ville dans ce projet structurant et a affirmé son soutien, aux côtés de la Région Grand Est, du Département des Vosges et de l'État, en l'accompagnant à plusieurs niveaux et notamment :

- ✓ ingénierie et conseils pour accompagner les projets ;
- ✓ financements de long terme sur fonds d'épargne ;
- ✓ investissements en fonds propres de long terme dans des domaines d'utilité collective afin de générer des effets d'entraînement et de favoriser la constitution de partenariats

Depuis des décennies, le Club Med est l'opérateur touristique de référence de Vittel, exploitant plusieurs actifs, propriété du groupe Rolaco, et constituant un moteur de développement et de rayonnement. Dans le cadre de sa stratégie de montée en gamme, le Club a décidé de se recentrer sur l'actif le plus emblématique : l'Hôtel Ermitage.

Avant même la décision du Club Med, la Ville de Vittel avait engagé une réflexion d'envergure concernant l'ensemble des actifs exploités jusqu'à présent par le Club Med.

À l'initiative de la Ville, des financeurs privés et publics ont été associés à cette réflexion afin de relancer la destination en lien avec des opérateurs exploitants et de nouveaux investisseurs.

Ce projet structurant vise le maintien de près de 355 emplois directs et plus de 1 000 emplois indirects à Vittel avec des retombées économiques importantes pour le territoire et l'ensemble des acteurs locaux.

Ce programme est organisé autour de deux projets : l'un porté par un opérateur privé intégrant, aux côtés de la Banque des Territoires et du Crédit Agricole Alsace-Vosges un pool d'investisseurs et visant à impliquer deux opérateurs, dont le Club Med ; le second est porté collectivement par les acteurs publics que sont la Commune, le Département et la Région.

Ce projet a permis le 20 septembre 2022 la signature de l'acquisition de biens immobiliers, via un portefeuille public en indivision entre la Région Grand Est, le Conseil Départemental des Vosges et la Ville de Vittel en vue de l'acquisition pour 5,4 millions d'euros d'un ensemble immobilier composé du petit théâtre, de l'ex-Casino et du Vittel Palace ainsi que tout ou partie du foncier non bâti.

La gestion de cette indivision a été confiée à la Ville de Vittel dont les mouvements financiers sont retracés dans le budget annexe « Pole Public » au budget principal.

Par ailleurs le pool d'investisseurs privés a acquis l'hôtel de l'Ermitage, le Palmarium, le Grand Hôtel pour un montant de 9,6 millions d'euros.

La restructuration de ces différents actifs devrait mobiliser des investissements estimés à 60 millions d'euros permettant :

- Le développement d'une gamme d'hôtels diversifiée et une offre hôtelière au cœur du parc thermal
 - Réhabilitation de l'hôtel des Thermes incluant une nouvelle implantation du casino
 - Restructuration de l'Hôtel de l'Ermitage en resort golfique et équestre
 - Transformation du Grand Hôtel en chambre 4* et appartements

- Le développement des synergies entre divertissement, événementiel et tourisme d'affaires en renforçant l'offre générale et en exploitant les décors
 - Création d'une offre de divertissement dans les espaces Charles Garnier : ancien casino et théâtre
 - Restructuration du palais des Congrès et développement du tourisme d'affaires en renforçant les synergies entre les sites
 - Commercialisation d'espaces événementiels haut de gamme

- La création du premier Eco-resort thermal et touristique dans un environnement naturel historiquement préservé
 - Délégation de l'exploitation des Thermes à un professionnel privé
 - Extension de l'activité bien être au Palmarium

L'établissement thermal :

Les Thermes de Vittel ont été exploités par une société d'économie mixte depuis 2007 dont la ville était actionnaire à 74,12 %.

Sur 170 stations thermales françaises, celle de Vittel est classée en 31^{ème} position au plan national. En France, le nombre de curistes s'élève à environ 600 000, nombre en baisse (- 3 %) alors que Vittel a progressé de 1,9 % en 2019, après les 3,7 % de 2018.

Toutefois, suite à la crise sanitaire du Covid 19, les résultats 2020, 2021 et 2022 sont nettement moins bons. Un plan de rationalisation des charges a été élaboré avec l'expert-comptable : Mise en place de deux prêts d'État de 800 000 € (non activés à cette heure) pour sécuriser la structure.

La Ville a engagé en 2019 une première phase de travaux d'un montant d'environ 300 000 € avec les créations de nouveaux espaces dans le SPA dotés de systèmes originaux de douches (froid, chaud, gravité, pluie...). En 2020 et 2021, des travaux d'entretien annuels (peintures dôme et plafonds, changements de pompes et de portes...) ont été réalisés.

Au global depuis 2008, ce sont 13,4 millions d'euros cumulés qui ont été investis dans l'établissement thermal par la Ville de Vittel.

Pour autant, l'exploitation des thermes représente une véritable spécificité professionnelle nécessitant des moyens humains et une technicité dont la collectivité ne dispose pas. Par ailleurs, l'établissement thermal nécessite des investissements que la ville n'a pas l'intention de réaliser.

C'est pourquoi la Ville a décidé de recourir à un contrat de concession de 20 ans sous forme de délégation de service public depuis le 1^{er} janvier 2023, afin de confier le développement et la gestion de l'établissement thermal à France Thermes, opérateur spécialisé disposant des compétences de nature à garantir le fonctionnement pérenne du service public, dans le respect des conditions et objectifs fixés par la ville.

L'objectif à court terme est de répondre aux attentes actuelles de la clientèle en poursuivant l'activité thermique en accentuant le positionnement non médical pour asseoir Vittel sur le marché du bien-être, au-delà de la cure thermique :

- Aménagements des espaces et séparation des accès cure et Spa
- Réhabilitation et restructuration de l'établissement thermal pour le dédier aux soins de cures
- Transformation du palmarium en un grand Spa spécifique à l'activité bien être tout public
- Développement d'une offre semi intégrée Hôtel + Spa (Grand Hôtel et Palmarium)

Le Casino :

La délégation de service publique du casino de Vittel est détenue depuis 2005 par le groupe Viking Casinos, possédant 11 casinos en France. Sur un peu plus de 1 500 m², le casino emploie 33 salariés permanents (45 rémunérés par an). Il réalise en moyenne chaque année 6,8 millions de produits bruts des jeux permettant à la Ville de recevoir annuellement environ 615 000 €, avant la période COVID.

Par-delà le partenariat renforcé avec le Casino en particulier en matière culturelle, 2020 a été l'année du renouvellement de la Délégation de Service Public incluant son transfert dans de nouveaux locaux à proximité de l'hôtel des Thermes.

Le nouveau contrat de délégation de service public signé avec la Société du Casino de Vittel (groupe Vikings), et prenant effet le 6 août 2020, dispose par ailleurs que

- le prélèvement sur le produit brut des jeux est reconduit au taux de 9%
- le concessionnaire s'engage à contribuer au développement culturel en finançant une contribution annuelle de cent cinquante mille euros (150 000 €) HT

- la Ville redevenant propriétaire des locaux actuels percevra un loyer annuel de 20 000 € HT jusqu'au transfert. Ces deux dispositions ne figuraient pas dans la précédente délégation de service public.

2020 et 2021 ont été aussi des années particulièrement difficiles pour le Casino en raison des deux périodes de confinement et de fermetures administratives récurrentes de plusieurs mois. En 2022, la situation s'est légèrement améliorée sans retrouver le niveau d'avant crise sanitaire

L'année 2023 devrait être l'année de préparation des travaux de création du nouveau casino, à côté de l'hôtel des thermes.

L'hôtel des Thermes :

À l'issue d'un travail de concertation discret mais intense de plus d'une année, la requalification hôtelière de ce joyau du patrimoine Vitteltois, redevenu propriété de la Ville courant 2020, a fait l'objet d'un appel à projet, début 2020, en direction d'investisseurs privés afin de vendre ce bâtiment qu'elle a acquis courant 2020 après une procédure longue et complexe. Après 14 retraits de dossiers, seul le groupe Viking a répondu à la première phase de l'appel à projet le 24 février 2020 et a été retenu par la collectivité. La seconde phase prévoyait le dépôt d'une offre pour le 25 avril 2020.

La crise sanitaire a bouleversé le calendrier et les possibilités pour le candidat de rendre une offre dans ces délais.

Si ces investisseurs se montrent intéressés pour l'exploiter, le montant des travaux à réaliser pour le remettre en état ne leur permet pas d'assumer l'intégralité des frais.

C'est pourquoi la ville a décidé d'engager les travaux de clos, de couvert, de structure et d'aménagements extérieurs en supprimant l'aspect de verrue paysagère urbaine de ce bâtiment dégradé. Cette phase de réhabilitation constitue la première étape d'un projet plus général de revitalisation de la station et du renouvellement du positionnement et de l'offre de la destination tendant à s'appuyer sur un positionnement plus qualitatif et plus moderne, articulé autour de la vitalité, la sérénité et l'élégance et affirmé par une ambitieuse stratégie marketing à co construire avec les opérateurs présents.

Les travaux envisagés portent sur :

- ✓ la vérification de la charpente et de la toiture et rénovation en tant que de besoin.
- ✓ la vérification et la rénovation éventuelle de la solidité des structures porteuses (dalles des étages, piliers).
- ✓ la rénovation de la façade : enduits et parements
- ✓ la réfection des menuiseries extérieures
- ✓ les aménagements sommaires des extérieurs

Après un retard dû aux exigences de l'architecte des bâtiments de France, l'opération a débuté en janvier 2023 et devrait être finalisée en décembre 2023. Les partenaires financiers que sont l'État, la Région Grand Est et le Département des Vosges apportent une aide conséquente de 1 277 550 € soit 66 % du montant prévisionnel des dépenses.

La galerie et le Parc Thermal :

Fleuron de notre patrimoine architectural, les travaux de restauration de la galerie thermale de 2 730 m² ont pris fin en juillet 2019.

Vittel va ainsi offrir aux habitants du territoire un cadre encore plus agréable mais surtout assurer le développement touristique de la station.

Dans le cadre d'une autorisation de programme de plus de 6 millions d'euros, modifiée le 24 février 2020, cet investissement important a été financé par les partenaires institutionnels tels que l'État, la Région et le Département mais aussi des généreux donateurs tels la Fondation du Patrimoine. Commencés à l'automne 2015, les travaux ont permis la rénovation des couvertures et de la structure métallique, la reprise des staffs, des peintures et l'éclairage.

Total	CP2013	CP2014	CP2015	CP2016
4 251 229,68€	165 726,37 €	1 408 175,49 €	187 549,95 €	1 255 495,05 €
CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021
1 271,63 €	98 643,21 €	1 134 367,98 €	4 489,78	7 245 ,67

Il convient d'ouvrir, dans les prochaines années, les études permettant la réfection du pavillon de Grande Source et des boutiques jouxtant cette galerie.

Suite au départ partiel du Club Méditerranée et comme le prévoyait le commodat, la Ville de Vittel peut à nouveau disposer de l'ancienne boutique du Club et des cellules à proximité de l'entrée des Thermes. Ces boutiques ont été louées en 2022 à de nouveaux partenaires.

Autre fleuron de notre patrimoine naturel, la Ville intensifiera également les diverses actions d'améliorations dans le parc thermal :

Après avoir investi d'importants moyens dans la réhabilitation de la grande galerie thermale, la Ville de Vittel poursuit ses efforts dans la valorisation de son remarquable patrimoine thermal afin de dynamiser son activité touristique, majeure pour l'économie du territoire de l'ouest des Vosges.

Bien qu'ouvert au public, le parc thermal est une propriété privée de la Société Générale des Eaux Minérales de Vittel. La Ville participe financièrement à son entretien chaque année à hauteur de 290 000 €.

A l'occasion de la vente des actifs touristiques, les modalités et la répartition entre les différents acteurs dans cette participation a été modifiée. De même en 2023, une réflexion sera engagée en lien avec Agrivair et les différents partenaires touristiques et thermaux quant au gardiennage du parc et en particulier la gestion de la barrière automatisée d'accès.

Dans la perspective d'un développement durable de l'attractivité de la station thermale, la ville de Vittel a sollicité le propriétaire pour obtenir le droit d'intervenir sur sa propriété et de financer des travaux sur le sol d'autrui. Ainsi, les engagements de la ville et l'accord du propriétaire ont été matérialisés en 2020 par un prêt à usage d'une durée de 50 ans.

Ce nouveau projet de valorisation du patrimoine bâti, en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France est mis en œuvre autour de deux axes :

- ✓ La création d'un sentier patrimonial avec signalisation physique des immeubles ou quartiers thermaux dans le parc thermal et au centre de Vittel : mise en place de pupitres et ou de plaques de présentation du monument avec un QR code en 5 langues (français, anglais, néerlandais, allemand, chinois)
- ✓ La requalification de l'éclairage dans le parc thermal, pour l'optimiser et desservir les allées principales complétées des immeubles inscrits sur la liste des monuments historiques, qui pourront ainsi être mis en lumière : restauration et mise en peinture des 16 lampadaires inscrits aux monuments historiques, densification de l'éclairage dans les allées principales menant aux parkings...

Le projet tend également à prévoir la mise en place d'un réseau internet avec bornes WIFI et de câbles permettant de sonoriser les lieux.

Cette opération évaluée à 536 430 € est subventionnée à 71 % conjointement par l'État (Contrat de ruralité et DRAC), la Région Grand Est et le Conseil Départemental. Elle est entrée dans sa phase opérationnelle en ce début d'année 2023 pour s'achever fin 2023.

Par ailleurs, et par-delà l'installation d'une quarantaine de racks à vélo en 2020, et comme pour le chalet « Law Tennis » ou le pavillon « Émeraude » dans le cadre de Thermalire, la Ville poursuivra la réouverture de certains édicules du parc en partenariat avec des associations ou la bibliothèque.

Une réflexion sera engagée quant aux terrains et édifices du parc thermal restant propriété du groupe Rolaco pour envisager les modalités éventuelles d'une cession à la Ville ou à d'autres investisseurs potentiels.

Enfin, comme en 2020, 2021 et 2022, des emplois saisonniers en job d'été accueilleront, informeront et orienteront les touristes et les curistes sous la galerie thermale et ont été dotés d'un triporteur pour parcourir le parc thermal.

Afin d'élargir encore le rayonnement de cet écrin naturel, la municipalité a ouvert deux dossiers d'avenir importants :

- ✓ La reconnaissance en Jardin et Parc remarquable :

L'attribution de ce label de 5 années reconductibles est liée au dépôt d'un dossier mis en place dans chaque région de France et qui devrait aboutir en 2023. Les jardins et parcs remarquables offrent ainsi de grandes qualités, tant au niveau de l'accueil du public que de l'intérêt culturel, esthétique et botanique des lieux. S'y ajoutent une dimension historique quand ils entourent des monuments, des édifices classés ou inscrits (Galerie, Hôtels),

- ✓ L'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco :

Dès 2021, la ville s'est engagée dans une procédure à plus long terme : l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Les villes doivent démontrer leur **Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE)** : Certains biens de notre patrimoine culturel et naturel sont inestimables et irremplaçables : Ils ont une valeur universelle exceptionnelle pour l'humanité qu'il faut protéger, conserver et transmettre aux générations futures.

Sous le nom des **Great Spas of Europe** (les Grandes Villes d'Eaux d'Europe), 16 villes représentatives du thermalisme européen se sont réunies pour défendre une candidature commune à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco créée en 1972. Vittel sera la 17^{ème}, rejoignant Vichy, seule autre ville française.

La Forêt Parc :

L'année 2018 a vu l'ouverture des hébergements insolites et le développement du parc animalier grâce à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Vit Tel Ta Nature » avec un projet pédagogique destiné non seulement aux touristes, mais aussi aux scolaires et aux familles du territoire.

La gestion du parc animalier par ses soins répond à une demande de la ville de Vittel : initialement appelé parc à gibiers, cet espace est cher aux Vittellois qui apprécient aller le visiter. La S.C.I.C. assure un suivi, une alimentation et un entretien optimal des animaux du parc et de leur habitat. Elle projette également d'installer des panneaux explicatifs près des enclos, d'accueillir de nouvelles espèces et de proposer de nouvelles activités (anniversaires d'enfants, ateliers de médiation animale...)

La Ville continuera d'accompagner ce projet en améliorant l'accès, l'équipement et la signalisation du parc. Une première tranche de structures dédiées à la pratique sportive en plein air a été mise en place en 2019 et a été complétée en 2020 par de nouvelles installations

ludiques et sportives. En 2021, le cheminement a été créé autour des agrès sportifs et des panneaux signalétiques au niveau du rond-point, en adéquation avec le site, ont été installés. Par ailleurs, des débits mètres ont été installés sur le réseau d'eau potable pour un meilleur suivi des consommations et un dépistage plus fin des fuites potentielles. 2023 verra la finalisation de mise aux normes du réseau d'eaux usées.

Le camping :

Sur une surface de 2,24 hectares, le camping de Vittel, classé trois étoiles, dispose de 77 emplacements auxquels s'ajoutent 12 mobiles-homes, deux blocs sanitaires, un chalet d'accueil.

L'échéance du contrat en 2021 et la volonté de renforcer l'attrait de la destination a conduit la collectivité à s'interroger sur l'avenir de cet équipement d'hébergement de plein air. En effet, le camping nécessite d'importants investissements pour être mis aux standards actuels de l'hôtellerie de plein air.

Dans le même temps, le contexte sanitaire a bouleversé les repères et mit en évidence les besoins croissants de nature et de garanties autour de la santé.

La maîtrise stratégique des hébergements du camping Vittelais est donc apparue essentielle et a confirmé la nécessité d'une analyse globale et fine de cet actif, à mener avant l'échéance de la D.S.P., en complément de l'étude initiale.

Un cabinet spécialisé a donc été recruté afin de recueillir tout élément de ressource et conseils susceptibles de faciliter le choix du futur mode de gestion de cet outil touristique.

Deux étapes ont été envisagées pour ce projet :

✓ État des lieux et diagnostic, analyse stratégique, comparaison des modes de gestion réalisés en 2020

✓ Accompagnement (A.M.O.) dans la mise en œuvre de la procédure à retenir : D.S.P. ou vente qui se déroulera en 2021.

Les délais de réalisation de la prestation ont permis aux élus de se positionner fin octobre 2021 afin d'éviter toute année blanche. La Caisse des Dépôts et Consignations a accompagné financièrement cette étude.

La procédure de D.S.P. a permis de confier la gestion et l'exploitation du camping du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2041 à la société SEASONOVA qui a répondu de manière comparativement plus satisfaisante aux attentes de la Ville pour les principaux motifs suivants :

✓ Une adéquation globale de l'offre proposée avec les attentes exprimées par la collectivité dans le document de consultation et pendant les négociations.

✓ Un positionnement nature affirmé, fondé sur la mise en place d'équipements et services en cohérence avec le site d'implantation,

✓ La prise en considération des besoins des clientèles curistes par le choix d'une offre locative adaptée et l'aménagement d'un espace de convivialité dans un bâtiment couvert,

✓ Une montée en gamme rapide avec la mise en place d'investissements structurants dès 2022 et la totalité du projet mis en place pour la saison 2024.

✓ Un développement pragmatique de l'offre locative avec 45 hébergements dont une vingtaine

d'hébergements d'image (tentes bivouac et écolodges),

✓ Des grilles tarifaires proposées cohérentes, conformes au niveau de classement et de positionnement envisagé pour le site,

✓ La mise en place d'une gestion fondée sur la présence sur site d'un couple à l'année (hébergement de fonction créé) permettant de pérenniser l'emploi sur le camping et d'accueillir en mode de fonctionnement restreint les clientèles camping-caristes en dehors des périodes d'ouverture du terrain,

✓ Des compétences avérées pour la commercialisation vers les clientèles cibles d'établissements d'Hôtellerie de plein air,

✓ Une politique d'animation mesurée de pleine saison apparaissant être correctement dimensionnée en adéquation avec les complémentarités existantes sur le territoire,

- ✓ Un niveau d'investissements en aménagements structurants de plus de 700 000 € HT intégrant la reprise de l'accueil, la création d'un logement de personnel, la création d'un espace de petite restauration et piscine, la viabilisation de l'extension du camping pour l'implantation d'une vingtaine d'hébergements locatifs raccordés, et la structuration rationnelle des infrastructures du camping en cohérence avec le positionnement thématique de l'opérateur,
- ✓ Un engagement ferme de réinvestissement significatif pour le renouvellement de l'offre locative du camping (1 230 000 € HT), dès 2022
- ✓ Une assise économique, des disponibilités financières qui apportent des apaisements quant à la capacité du candidat à mener à bien le programme,
- ✓ La redevance fondée sur le principe du reversement de 5% du chiffre d'affaires généré par l'hébergement, avec un minimum garanti de 10 000€HT dès la troisième année d'exploitation. Le montant de la redevance corrélé au chiffre d'affaires effectif de l'exploitation, permet à la collectivité de profiter des potentielles surperformances de recettes qui pourraient être réalisées par le délégataire par rapport à son prévisionnel d'exploitation.

Le palais des Congrès :

La gestion du palais des congrès de la ville a été confiée à l'association Vittel Congrès et Tourisme pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2020. Par avenant portant changement de titulaire, la S.P.L. Destination Vittel Contrexéville est devenue le titulaire du contrat le 1^{er} juillet 2017.

Arrivant au terme de cette délégation, une nouvelle consultation aurait dû être lancée en avril 2020. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, les modalités du cahier des charges n'ont pas pu être mises au point, générant ainsi un retard de calendrier et l'assemblée délibérante n'a pas pu se réunir. Aussi, par voie d'avenant, la délégation de service public relative à l'exploitation du Palais des Congrès a été prolongée de trois mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020. La nouvelle délégation a été à nouveau confiée à la S.P.L. Destination Vittel Contrexéville par délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 10 décembre 2020. Une subvention de fonctionnement de 200 000 € est versée par la collectivité en compensation des contraintes de service public.

Après une opération de relookage de ses entrées latérales en 2019, cette installation de 2 500 m², accueillant entre autres un amphithéâtre de 1 258 places, a fait l'objet d'amélioration quant au contrôle et à la gestion de ses installations de chauffage en 2020.

En 2021, une opération importante de renouvellement du plateau scénique a été engagée pour garantir l'accueil des spectacles de la saison culturelle dans des conditions optimales.

Du 2 février au 30 juin 2021, le Palais a accueilli le centre de vaccination de Vittel pendant la période de fermeture administrative.

La gestion de la centrale de chauffage a été totalement renouvelée. Les drapeaux extérieurs, les équipements WIFI, de visio conférences ont été entièrement changés. En 2023, la centrale incendie devrait être renouvelée. Une étude a été commandée en ce sens pour dimensionner la centrale.

La Maison du Patrimoine

Partenaire essentiel de la politique touristique, la maison du patrimoine participe à la mise en valeur des bâtiments remarquables de la Ville dans le cadre du déploiement de l'application « places des Vosges ».

2022 a permis des travaux d'agrandissement de ces locaux avec la création de nouvelles salles dans le bâtiment mis à disposition par la Ville de Vittel.

La Société Publique Locale Destination Vittel Contrexéville

Afin d'opérer le transfert de la compétence « promotion du tourisme » imposé par la loi NOTRe, les villes de Vittel et de Contrexéville ainsi que les communautés de communes Terre d'Eau Vittel-Contrexéville et de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny ont créé, avant le 1^{er} janvier 2017, la S.P.L. Destination Vittel Contrexéville.

Actionnaires depuis 2019	% du capital	Nombres d'actions	Valeur
Communauté de communes Terre d'Eau	66,7	2 000	200 000
Ville de Vittel	20	600	60 000
Ville de Contrexéville	13,3	400	40 000

Afin de finaliser le processus de transfert, la Communauté de Communes Terre d'Eau a décidé par délibération du 22 juin 2017 de créer un office de tourisme intercommunal et d'en confier la gestion à la S.P.L. Destination Vittel Contrexéville.

L'ensemble de ces axes touristiques de Vittel étaient développés avec le concours de la Société Publique Locale (SPL) Destination Vittel Contrexéville, outil qui réunit les villes thermales et la communauté de communes Terre d'Eau. Comme évoqué précédemment l'année 2021 a vu la reprise de la compétence « Promotion du tourisme » par la Ville et l'année 2022 a permis l'étude et la mise en place d'outils juridiques et financiers y afférant.

La reprise de la compétence Tourisme :

Depuis le 1^{er} janvier 2023, chacune des villes thermales a rendu opérationnelle la reprise de la compétence Tourisme :

Contrexéville a créé une nouvelle SPL « Contrexéville Tourisme ». Vittel a conservé la SPL pré existante, maintenant dénommée « Destination Vittel » en modifiant ses statuts, son capital et ses missions :

- Gestion de l'office du tourisme de Vittel dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens dont la subvention de compensations pour contrainte de service public sera étudiée en cours d'année,
- Gestion du Palais des Congrès dans la cadre d'une délégation de service public,
- Gestion pour le compte de la Ville des espaces Charles Garnier

Enfin, une avance en compte courant remboursable de 150 000 € a été prévue en autorisation de crédits 2023 au budget d'investissement pour permettre un amorçage de la trésorerie de la SPL.

VIE ASSOCIATIVE

Vittel compte près de 80 associations différentes dans les domaines culturel, sportif, caritatif... La plupart sont accompagnées par la collectivité grâce à des subventions indirectes : mise à disposition de locaux à titre gratuit, prise en charge des consommations de fluides, mise à disposition de personnels, de matériels, de moyen de reprographie et de communication. Cinquante d'entre elles bénéficient, par ailleurs, de subventions financières directes pour un **budget annuel d'environ 500 000 €**.

Les associations sportives, à elles seules, bénéficient d'un montant de 170 000 €

Antérieurement réparties dans les divers domaines de délégations des adjoints, le Maire de Vittel a décidé, en mai 2020, de les rassembler dans une délégation dédiée à une élue unique avec pour objectifs de :

- ✓ Mieux coordonner les actions et les manifestations au cours de l'année
- ✓ Identifier, valoriser et mutualiser les moyens humains et matériels à destination du milieu associatif
- ✓ Mieux diffuser les aides et moyens possibles des collectivités et organismes au tissu associatif

Cet extraordinaire maillage associatif est essentiel pour la collectivité : nombre de manifestations ou d'activités ne pourraient pas avoir lieu sans ce réseau indispensable à la vie Vittellose.

2021 a été consacrée à la finalisation du dossier de demande de subvention unique et à l'inventaire le plus exhaustif possible des moyens indirects mis à disposition des associations.

Ce travail permettra :

- ✓ aux associations de valoriser ces aides indirectes dans leurs bilans financiers afin d'obtenir des accompagnements plus importants des organismes financeurs,
- ✓ à la collectivité d'uniformiser et d'optimiser les moyens d'accompagnement indirect aux associations.

Face à la crise sanitaire, le montant de subvention attribué à chaque association a été sanctuarisé en 2020 malgré l'arrêt quasi-total des activités.

En 2021, ce montant a été ré alloué sur la base 2020 réduite de 30 % en moyenne prenant en compte la « thésaurisation » de l'année antérieure.

De manière analogue en 2022, ces montants ont pris pour base l'année 2020 réduite de 15 % en moyenne.

L'année 2023 devrait permettre un retour à la normale des moyens financiers dédiés, une simplification des dossiers de demandes et un nouveau règlement commun des attributions de subventions.

Par ailleurs, le budget municipal 2023 sera modifié pour créer un budget dédié « vie associative » permettant un suivi plus adapté des moyens directs et indirects consacrés au monde associatif.

SPORT et JO 2024

Le Centre de Préparation Olympique :

La plupart des installations sportives du Centre de Préparation Omnisports (C.P.O.) de Vittel ont été construites en 1971.

Depuis 2014, toute la coque du bâtiment a été rénovée permettant des économies de chauffage. Une rénovation importante des circuits de fluides, ventilation et agencement a eu lieu à l'occasion du sinistre de la fin 2018.

Compte tenu des prochaines échéances olympiques, de la labellisation en novembre 2019 de Vittel Terre de Jeux 2024 et de la reconnaissance du C.P.O. en Centre de Préparation des Jeux le 4 octobre 2020 pour de nombreuses disciplines olympiques et paralympiques, une autorisation de programme (1021) a été votée le 8 octobre 2020 et rectifiée le 30 septembre 2021 :

Total	CP2020	CP2021	CP2022	CP2023	CP2024
3 410 400,00 €	1 631,00	20 535,96	272 869,86	2 615 363,18	500 000,00

Elle décline un plan pluriannuel de travaux permettant d'exploiter cet événement planétaire et d'inscrire notre ville dans une nouvelle ère sportive.

Ce programme estimé à 3,4 millions d'euros au total comporte :

- ✓ Le changement des éclairages des bassins (achevé en 2020) et de la halle des sports
- ✓ La réhabilitation des vestiaires sous la tribune dont les travaux sont en cours
- ✓ La création d'un espace convivial buvette et sanitaires
- ✓ L'aménagement des terrains en herbe
- ✓ L'aménagement d'un terrain multi activité
- ✓ L'aménagement d'un espace de performance hypoxico-climatique, en cours de réalisation.

En 2020, une importante campagne de renouvellement de l'éclairage des deux bassins a été mise en œuvre (éclairage LED) afin de poursuivre les efforts quant à la performance énergétique mais également la conformité et une gestion adaptée des intensités lumineuses pour l'accueil des entraînements sportifs de haut niveau.

Du matériel médical a été également acquis pour préfigurer les aménagements de l'espace médical climatique et hypoxique.

Des matelas et du matériel sportifs ont été acquis pour les sautoirs du gymnase Le Pennec en 2020.

Par ailleurs, un budget a été dédié à l'achat de divers matériels (en particulier pour la salle d'haltérophilie) et à la climatisation de la salle informatique en 2021 afin de sécuriser le serveur secondaire installé en 2020.

Les terrains couverts de tennis, la piste du stade et la piste d'athlétisme ont été complètement nettoyés.

Par ailleurs, en 2022, la fosse de gymnastique a été remplacée, les portes extérieures du gymnase Lefèvre ont été changées et un véhicule utilitaire a été acquis.

Enfin, le marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation des vestiaires, buvette et sanitaires au stade Jean Bouloumié a été acté le 21 décembre 2020. Les travaux ont commencé fin 2022 et devrait être terminés en décembre 2023.

Ceux du pôle de performance hypoxico-climatique ont débuté en novembre 2022 et devrait être terminé en avril 2023.

La situation de la piscine reste cependant fragile en raison d'une moindre fréquentation depuis la crise sanitaire engendrant des pertes de recettes substantielles. De plus, comme beaucoup d'autres villes, Vittel connaît une tension forte sur les effectifs de maîtres-nageurs, passant de 5,5 en 2019 à 2,8 ETP en ce début 2023.

Les autres équipements sportifs

2020 a permis de renouveler le parc de tondeuses au stade (budget global de 30 000€). En 2021, divers petits matériels ont également été renouvelés.

Après la réfection et la sécurisation de la porte d'entrée en 2020, le boulodrome a été équipé en 2022 d'un nouveau système d'éclairage.

Un robot tondeuse a été acquis pour le stand de tir et les arroseurs du Golf du Hazeau ont été remplacés.

La maison sport santé

Soucieuse de permettre et d'inciter la pratique physique et sportive dans le respect de la santé et du bien-être du plus grand nombre, en partenariat avec les 4 communautés de communes de la plaine des Vosges, la ville a déposé un appel à projet de Maison Sport Santé ayant l'ambition d'annihiler les barrières et les freins qui mènent à l'activité physique.

Ce projet structurant et innovant a pour vocation de répondre aux attentes tant des personnes sédentaires atteintes ou non d'affections de longue durée ou en rupture avec l'activité physique que des pratiquants en recherche d'informations ou d'accompagnements.

Elle a pour objectifs également d'insuffler et de coordonner des futurs projets intégrant la dimension santé et d'explorer des axes scientifiques avec l'appui des professionnels médicaux et paramédicaux du Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien. La candidature de la Ville de Vittel a été retenue le 14 février 2020.

2021 a vu sa mise en œuvre opérationnelle le 1^{er} octobre 2021 dans les locaux du Centre de Préparation Olympique et son déploiement progressif sur le territoire en collaboration avec les acteurs médicaux, sportifs du territoire

Concomitamment, les premières activités de sports adaptés (Handi ballon) ont commencé à être développées et 25 personnes ont pu profiter des installations de ce dispositif.

La régie Vittel Sport et le centre d'hébergement Vita :

La Régie Vittel Sports, créée le 1^{er} janvier 2012, a pour objet de structurer, développer et organiser le tourisme sportif à Vittel et plus particulièrement l'accueil de stages sportifs :

- ✓ Administration des réservations (commercialisation, centrale de réservation, facturation)
- ✓ Gestion du Centre d'Hébergement Sportif de 70 chambres (hébergement et restauration)
- ✓ Mutualisation des moyens, actions et activités locales afin de promouvoir la destination Vittel (partenariats avec acteurs associatifs, économiques et touristiques locaux).
- ✓ Assistance médicale et paramédicale auprès des stagiaires sportifs

La régie Vittel Sports, dotée d'un budget annuel d'environ 750 000 €, est administrée par un conseil d'administration : sept membres désignés au sein du conseil municipal, trois membres désignés parmi des personnes qualifiées représentatives dans les domaines du tourisme et du sport et d'un directeur.

Son activité a été très fortement diminuée en 2020 et 2021 en raison de l'annulation de nombreux stages de préparation par les diverses fédérations.

En 2021, 52 stages dont 47 avec hébergement ont quand même pu être accueillis.

Cependant, ses résultats comptables ont été fortement dégradés. La Ville de Vittel a suivi avec attention l'évolution de sa trésorerie et a mis œuvre, en lien avec le Trésorier, des dispositions transitoires afin de pallier ces difficultés.

En application du décret 2021-1495 du 17 novembre 2021, la régie a perçu en fin d'année 2021 une compensation de recettes de 183 009 €.

En outre, en raison de la fermeture partielle de ses équipements lors des deux confinements, les personnels municipaux, mis traditionnellement à sa disposition, ont été ré affectés dans les services de la collectivité, réduisant significativement la charge salariale du budget de la Régie.

En 2022, la situation s'est améliorée, sans retrouver la dynamique d'avant crise, avec l'accueil de 115 stages dont 110 hébergés.

Le Centre équestre :

Le titulaire initial du bail ayant quitté ses activités fin 2018, la Ville, en concertation avec le Club Méditerranée, a assuré la poursuite des activités dans un premier temps et a permis une reprise garantissant une vraie pérennité à ce centre. Le nouveau gestionnaire a entièrement ré aménagé ce centre et insufflé un nouveau dynamisme à cette activité. En 2020, le réseau

d'eau pluviale a été complètement rénové. La Ville, propriétaire de ce complexe, l'a accompagné en 2021 par des travaux de rénovation et de rafraîchissement des bâtiments (douches, vestiaires...).

Par ailleurs, soucieuse de permettre la pratique des sports équestres au plus grand nombre et dans les conditions les plus appropriées à la performance, à la santé et au bien-être, la municipalité a également mis en place, à proximité d'un manège couvert existant, une nouvelle carrière de compétition (70mx55m aux normes sportives internationales avec obstacles et lisses) et a installé un parcours de cross répondant aux normes internationales et aux exigences des cavaliers de haut-niveau (dessin des parcours, acquisition d'obstacles, d'une cabine de jury et d'un hangar mobile de stockage de matériel). Par ailleurs, une pièce d'eau a également été réhabilitée pour ce parcours. En 2022, un tunnel de stockage a été acquis afin de sécuriser et protéger les matériels de concours.

Ce projet structurant et innovant pour le Centre de Préparation Omnisports et son centre équestre a pour ambition de répondre aux attentes des athlètes en vue de la prochaine olympiade 2024 tout en réfléchissant à explorer d'autres axes de recherches vers le sport santé, bien-être, intégration et insertion/réinsertion professionnelle avec l'appui des professionnels et spécialistes.

À court et moyen terme, ces constructions et aménagements ont permis d'organiser en 2021 le Grand National de concours complet sélectif pour les Jeux de Tokyo 2021 et le trophée des Rois. Le projet est de fidéliser ce type d'évènement voire de l'étendre à l'international avec le concours de la Fédération Française d'Équitation au moins jusqu'à 2025, année qui verrait le dépôt d'une candidature pour accueillir un championnat d'Europe de concours complet.

En sus du versant évènementiel, ces nouvelles infrastructures ont pour intérêt de développer l'accueil de stages de préparation, tant des fédérations françaises d'équitation et de pentathlon moderne, que des fédérations étrangères.

Ces différents projets ont obtenu les financements du Conseil Régional, du Département, de l'Agence Nationale du Sport. Une demande de financement auprès de la Grande Région est toujours en cours d'instruction.

SOLIDARITÉ ET ACTIONS SOCIALES

Le Centre Communal d'Actions Sociales

La Ville s'appuie sur le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) situé dans les locaux de la Maison Ressource pour conduire sa politique sociale.

Il a été installé le 30 juin 2020 sous la présidence du Maire de Vittel. Il est composé de 8 représentants du Conseil Municipal et 8 représentants d'associations caritatives.

Il est doté d'un budget de 305 000 € annuel. Les recettes sont issues pour plus de 70 % de la subvention de la Ville de Vittel (220 000 €).

En 2022, la Maison Ressources a poursuivi sa mission de proximité grâce à la présence des 23 organismes les plus importants pour la vie des habitants : C.A.F., C.P.A.M., Pôle Emploi, conciliateur de justice, la mission locale, Point d'Accès aux Droits... Comme chaque année, elle a maintenu les diverses actions en direction de tous les publics :

✓ Chantiers Jeunes :

D'un montant total évalué à **26 524€**, cette action a été financée par l'État, dans le cadre du fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance (FIPD), à hauteur de **1 000 €** et par la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges, à hauteur de **5 644 €**.

En 2022, 23 jeunes ont reçu une gratification de 120 € sous forme de bons d'achat ou d'un versement direct au prestataire désigné dans son projet. Cette action sera reconduite en 2023.

✓ Educ Ta Santé :

Des actions de prévention santé ont été mises en place à destination des jeunes âgés de 14 à 25 ans sur le territoire. Ces actions bénéficient du soutien financier de l'ARS et de la Région

Grand Est pour un montant de **14 000 €** avec un budget total évalué à **25 537 €** en partenariat avec le Centre social La Toupie de Contrexéville.

✓ Goûters Pratiques Séniors :

D'un montant total évalué à **14 437 €**, une quinzaine d'actions à destination des séniors, financés à hauteur de **13 500 €** par la Conférence des Financeurs, ont été mises en place. Cette année, **136** personnes (dont 100 vittellois) ont bénéficié de ces ateliers.

✓ Repas des ainés :

Organisé le 02 juin 2022 il a réuni plus de **192** personnes inscrites soit **206** repas élaborés par un traiteur pour un montant de **7 600 €**.

Plus de **165** personnes ont, par ailleurs souhaité bénéficier du ballotin de chocolat pour un montant de **1 650 €**.

✓ Bons d'achat de fin d'année :

Cette année, **214** personnes se sont inscrites soit une dépense totale de **8 210 €**.

✓ Aides sociales versées :

En 2022, les aides facultatives accordées par le CCAS s'élèvent à la somme de **2 541,36 €**.

Outre ces actions traditionnelles, la Maison Ressources a initié de nouveaux dispositifs :

✓ Logement temporaire :

Afin de pallier les situations de difficultés sociales liées à une perte brutale de logement, les travaux d'aménagement d'un hébergement temporaire d'urgence ont débuté en 2020 et ont été finalisés en début d'année 2022. Il permet de faire face à la nécessité de relogements en urgence.

Pour équiper et meubler ce logement mis à disposition par la ville, le CCAS a alloué un budget d'investissement d'environ **1 300 €**.

✓ Je cuisine pour vous :

Afin de venir en aide aux malades d'un cancer sous traitement par chimiothérapie éprouvant des difficultés pour se nourrir et préparer les repas à leur famille lors de leur retour à domicile post cure, il a été institué un chéquier d'une valeur de 42€, constitué de 6 tickets repas d'un montant de 7€ l'unité à dépenser dans les commerces vittellois ayant adhéré au projet.

Fin 2022, **40 chèquiers** ont été distribués pour un montant total de **889 €**.

✓ Mutuelle communale :

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de la santé, le CCAS de Vittel souhaite contribuer à l'élargissement du taux de couverture santé des vittellois.

Dans cet objectif, il s'est rapproché du groupe Victor Hugo pour proposer une offre de protection santé complète et adaptée aux besoins de chacun.

Cette garantie « Frais Santé » à adhésion facultative est réservée aux vittellois et aux agents de la commune et du CCAS, ainsi que leurs familles.

Dans cette mission, le CCAS a été assisté par le cabinet RISK PARTENAIRES pour un montant de **4 200 €**.

La maison France Services

En partenariat avec la Communauté de Communes, en novembre 2020, la Maison Ressources a été labélisée Maison France Services.

En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, cette Maison France Services articule présence humaine et outils numériques.

Une étude a été lancée visant au réaménagement complet du 1^{er} étage du bâtiment afin de permettre sa reconfiguration grâce à l'augmentation de surfaces disponibles pour y accueillir la Maison France Services.

Les travaux financés par la Communauté de Communes pour un montant approchant les 700 000 € devraient s'étaler sur l'année 2023.

Les perspectives 2023

2023 devrait voir la reconduction des actions 2022 avec des ajustements pour

✓ Les Goûters Pratiques Séniors

Le CCAS prévoit la mise en place de **14** ateliers pour un montant total évalué à **35 904 €**, et une demande de subvention à la Conférence des Financeurs à hauteur de **17 948 €**.

Un forum sénior sera organisé au cours du 1^{er} semestre 2023

✓ La « Bourse au permis de conduire »

En partenariat avec les trois auto-écoles de Vittel, ce dispositif est étendu à destination des jeunes de 15 à 25 ans résidant à Vittel, avec une participation s'élevant à **500 €** en contrepartie de **40h de citoyenneté**.

Enfin, la Maison Ressources finalisera l'Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S) sur la base des questionnaires recueillis pendant l'année 2022 pour la présenter aux membres du Conseil d'Administration du CCAS et du Conseil Municipal.

SECURITÉ, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, PROTOCOLE

La police municipale

En renfort de la Gendarmerie Nationale, la Police Municipale contribue à la lutte contre toute forme d'insécurité.

Les missions de sécurité de la Police Municipale comprennent entre autres :

- ✓ surveiller la voie publique et ses dépendances,
- ✓ prévenir les atteintes aux personnes et aux biens,
- ✓ veiller au respect de la réglementation municipale, notamment sur le stationnement,
- ✓ mission d'ilotage par des passages réguliers en véhicule de service, à pied ou en V.T.T.,
- ✓ veiller au respect et à l'application du code de la route,
- ✓ assurer le service d'ordre de toutes les manifestations publiques,
- ✓ faire appliquer les prescriptions concernant l'occupation du domaine public,
- ✓ mener une lutte contre les bruits émis par les véhicules et les deux-roues motorisés,
- ✓ recueillir les déclarations de chiens dangereux de 1^{ère} et de 2^{ème} catégories,
- ✓ à la bonne tenue des chiens en ville,
- ✓ capturer et transporter vers les lieux appropriés les animaux dangereux et errants,
- ✓ vérifier le respect d'interdiction de boisson sur la voie publique,
- ✓ veiller au respect de l'interdiction de nourrir les animaux,
- ✓ lutter contre les bruits de voisinage, notamment lors de travaux.

Hormis la sécurité, la Police Municipale maintient aussi de nombreux liens avec la population :

- ✓ établir des contacts avec la population dans le cadre de la politique de sécurisation des quartiers,
- ✓ assurer une présence ponctuelle aux abords des établissements scolaires lors des entrées et sorties,
- ✓ assurer la gestion des objets trouvés, perdus.

Cette politique de sécurité du quotidien est mise en œuvre par 4 policiers municipaux dont l'effectif a été renouvelé en 2022, le 4^{ème} agent arrivant le 1^{er} mars 2023.

Les locaux de la police municipale ont été ré aménagés : création de douches, remplacement de la pompe de relevage, réhabilitation de la porte du garage. L'armoire blindée a été remplacée et les agents ont été dotés de bâtons de défense et de caméras piétons en novembre 2020.

En 2021, elle a été dotée de 3 vélos électriques et 2 plaques de gilets pare-balles ont été remplacées. Le logiciel de gestion de la policé a également été remplacé. Elle poursuit également sa lutte préventive contre les excès de vitesse grâce à l'achat d'un cinémomètre portatif. Enfin en 2022, l'armement a été renouvelé.

La vidéo protection

Comme toutes les communes, la ville de Vittel est confrontée à des risques qu'elle souhaite prévenir.

Il s'agit essentiellement de faits de délinquance mais aussi de faits délictuels comme des cambriolages, des vols simples ou dans/de véhicules.

La vidéo protection, constitue à ce titre un véritable outil de prévention de la « malveillance » ou des « incivilités ».

Elle

- ✓ dissuade le délinquant car peut permettre une identification (*d'une personne ou d'un véhicule*)
- ✓ réduit le nombre d'actes commis
- ✓ renforce le sentiment de sécurité ou réduit le sentiment d'insécurité
- ✓ localise avec précision les lieux d'infractions ou troubles
- ✓ facilite la levée de doute
- ✓ permet une intervention plus efficace des forces de l'ordre
- ✓ facilite l'identification des auteurs d'infraction et l'administration de la preuve.

Certaines communes équipées d'un tel dispositif ont vu diminuer le nombre d'incivilités de plus de moitié.

C'est pourquoi, la ville de Vittel a déployé progressivement depuis 2019 un dispositif de vidéo protection en équipant le territoire de 8 caméras sur mâts dans divers points de la Ville et sous la galerie thermale.

Cette première opération d'un budget de 161 817€ a été subventionnée à 50 % par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

2021 a vu la poursuite l'engagement du déploiement progressif de ces matériels au niveau des six entrées de ville en partenariat avec la Gendarmerie Nationale et la Préfecture des Vosges dans le cadre du dispositif LAPI 88 : système départemental de vidéo protection des flux de circulation routière par lecture automatique des plaques d'immatriculation.

2022 a permis l'implantation d'une seconde tranche de 15 caméras dans 6 zones d'entrées de Ville pour un budget de 96 000 € : rond-point du stade, route de Lignéville, rond-point sortie Épinal, route d'Haréville, route de They sous Montfort, rue de la Vauviard. Au total, un réseau de 26 caméras offre plus d'une cinquantaine de point de surveillance potentielle.

La sécurisation de l'espace public

Conformément au décret no 2018-1186 du 19 décembre 2018, des défibrillateurs automatisés externes ont été installés dans les bâtiments municipaux dans le cadre d'un plan d'investissements de 16 appareils sur 3 ans :

Lieux	Année	Lieux	Année
Salle du Moulin	2020	Croix Rouge	2021
Alhambra	2020	Ecole Petit Ban	2021
Restaurant Scolaire	2020	CPO et Vita	2021
Eglise Saint Rémy	2020	Harmonie-Boulodrome	2022
Ecole 12 septembre	2021	Stand de tir	2022
Ecole Lyautey	2021	Centre Equestre	2022
Ecole Haut de Fol	2021	Gymnase St Joseph	2022
Ecole Louis Blanc	2021	Vittel Accueil	2022

Le service protocole

Le service protocole est en charge de tous les engagements officiels et / ou patriotiques du Maire et des Adjointes. Il assure, en collaboration avec les autres services de la Ville, la coordination de l'ensemble des manifestations et réceptions officielles. Il gère également l'ensemble du secrétariat du Maire (courrier, rendez-vous...).

En 2020, divers matériels ont été renouvelés (drapeaux, pupitres...). De plus, le salon d'honneur a été doté de deux écrans de télévision grands écrans permettant la projection de présentations, la diffusion de films. Ces matériels disposés sur des trépieds amovibles ont vocation à pouvoir être déplacés dans d'autres bâtiments en cas de besoin. De même, la salle Belle Source a été dotée d'un système de vidéo projection analogue à celui de la salle du Conseil Municipal, équipée en 2019. En 2022, cette salle a été équipée d'un système performant permettant d'organiser des visio-conférences.

CULTURE, ANIMATIONS, JUMELAGE

Le service culturel

Les années 2018 et 2019 ont vu le renforcement du programme culturel et d'animation en partenariat avec le groupe Viking Casino. Le rythme s'est accéléré encore en 2019 pour participer au rayonnement et à l'attractivité de notre cité.

En 2020, la saison culturelle et d'animations a été très fortement impactée par la crise sanitaire, induisant l'annulation de nombreuses manifestations : carnaval, foire aux grenouilles, concerts, spectacles, défilé de Saint Nicolas, Village de Noël...

Comme l'année précédente, les salles de spectacles et cinéma ont été fermées jusqu'au 25 mai 2021 et les mesures sanitaires ont empêché l'organisation de grandes manifestations (foire aux grenouilles, fête de la musique, festival de percussion, gala de saison, festivités de la fête nationale).

L'année 2022 a vu un retour quasi normal des animations avec encore quelques reports et annulations. La hausse des tarifs des prestataires a eu des impacts substantiels sur les budgets.

L'école de musique et de danse Charles Gounod

Les années 2019-2020 ont permis le renouvellement des 70 vestes des musiciens de l'Orchestre d'Harmonie et l'achat de 85 lampes de pupitres. Comme chaque année, un budget a été dédié en 2022 pour permettre le renouvellement progressif du parc instrumental : Cet effort se poursuira en 2023.

La bibliothèque-médiathèque Marcel Albiser

3^{ème} plus importante structure des Vosges, la bibliothèque-médiathèque représente 1 000 m² d'offre documentaire : ce sont 37 000 documents imprimés et plusieurs milliers de documents numériques qui y sont rassemblés et qui font l'objet de 40 000 prêts par an aux 1 350 inscrits : 400 Vittellois, 850 originaires de la Communauté de Communes Terre d'Eau et 100 personnes extérieures.

En 2020, la galerie d'exposition qui accueille chaque année de multiples manifestations artistiques a été entièrement réhabilitée.

En 2022, le toit terrasse a été réparé et une VMC a été installée dans les réserves pour faire face aux problèmes d'infiltrations et d'humidité.

En 2023, l'ensemble de la partie bibliothèque sera repensé et ré aménagé.

Divers matériels (fauteuils, chaises, parasols...) seront acquis pour garantir un accueil encore plus optimal dans le cadre de l'opération Thermalire au sein du parc thermal.

En 2022, en partenariat avec la C.A.F., un projet de ludothèque a été mis en place et devrait être enrichi en 2023.

Le cinéma Alhambra

Cet équipement pouvant accueillir 300 personnes réalise entre 20 000 et 25 000 entrées chaque année. L'année 2020 a vu une chute importante de sa fréquentation en raison des périodes de fermetures administratives liées aux confinements. Pour des raisons d'ergonomie et de facilité d'utilisation pour les personnels et les usagers, l'emplacement de la caisse a été modifié et le système de vidéosurveillance a été rénové. En 2022, la centrale incendie a été renouvelé. En 2023, les skydomes seront remplacés.

Comme les autres structures, le cinéma ayant cessé toute activité entre le 1^{er} janvier et le 25 mai, les recettes sont réduites de moitié. De manière analogue à la bibliothèque, on notera l'aide exceptionnelle perçue en 2021 du Centre National du Cinéma de 6 883,00 €.

En 2022, la fréquentation est restée moindre (15 000 entrées)

La salle du Moulin

L'utilisation de cet équipement de 600 m² a été fortement réduite en raison des conditions sanitaires. En 2020, elle a cependant été utilisée courant mai comme un des lieux de distribution des masques aux Vittelais, avec le palais des congrès. Elle a permis également les répétitions de l'Harmonie Municipale dans des conditions de sécurité optimales. Enfin, elle a accueilli la restauration scolaire lors du deuxième trimestre 2021 pour permettre l'application des distances de sécurité.

Les équipements (cuisine...) et matériels ont été renouvelés depuis plusieurs années.

De juillet 2021 à mars 2022, elle est occupée par le centre de vaccination de Vittel rendant son utilisation impossible aux autres activités habituelles qui sont transférées vers d'autres bâtiments municipaux.

Le jumelage

Les conditions sanitaires ont empêché un déroulement normal des relations entre Badenweiler et Vittel. Vincenz Wissler, nouveau maire depuis le 13 octobre 2019 est venu à Vittel le 10 janvier 2020 et une délégation d'élus a été accueillie par les élus Vittelais à l'hippodrome de Vittel pendant les saisons estivales 2021 et 2022 à l'occasion du Prix de Badenweiler.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE, FLEURISSEMENT, FORÊTS

La transition écologique :

La protection de l'environnement dans un objectif de développement durable fait partie de l'A.D.N. de notre ville. Vittel est labélisée « commune nature » 2 libellules depuis 2018. Elle poursuivra son engagement dans cette démarche pour obtenir la 3^{ème} libellule en 2023 par un plan d'action généraliste mais aussi par diverses initiatives ponctuelles.

La transition écologique étant une thématique transversale, l'ensemble des services est concerné par cette démarche globale.

Elle s'intègre également avec les actions externes mises en place par Agrivair. Cette filiale de Nestlé Waters France a vu le jour en 1992. Avec l'Institut National de Recherche Agronomique, ils ont élaboré un programme ambitieux : la protection de la ressource en eau au travers d'une politique en zéro pesticide du périmètre des sources tout en permettant aux agriculteurs de maintenir leur revenu agricole, mais aussi le développement économique et humain d'une région au fort potentiel touristique grâce aux thermes de Vittel et Contrexéville. Ce sont 17 communes et 10 000 hectares de territoire engagé pour la préservation de la qualité et de la pureté originelle de l'impluvium (bassin d'alimentation des sources).

Par-delà son rôle de gestionnaire du parc thermal et de ses environs, Agrivair coordonne aussi les actions en cours de renaturation du Petit Vair en aval de Vittel.

La ville poursuivra également ses actions de préventions et de lutte contre les chenilles processionnaires avec l'implantation de nichoirs à mésanges, piège à chenilles...
À chaque fois que cela est possible, la Ville se dotera de véhicules électriques. En 2020, des bornes de recharge ont été installées en mairie et au centre technique municipal. En 2022, deux bornes de recharges accessibles à tous publics ont été installées Parking de Flers. De nouveaux lieux d'implantations sont à l'étude pour les prochaines années.

Par ailleurs, courant 2023, la Communauté de Communes se mettra en conformité avec la loi 2020-105 du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire qui stipule que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs bio-déchets dès le 1^{er} janvier 2024. Aussi, la Ville de Vittel lancera-t-elle une réflexion quant à la collecte et la valorisation des déchets verts qui ne pourront plus être mélangés aux bio-déchets.

De même, elle étudiera également une modification de la collecte des encombrants.

Le fleurissement

2019 a été l'année de la visite du jury des Villes et Villages Fleuris qui a vu le maintien des 4 fleurs et l'attribution de la fleur d'or. Comme les années passées, des crédits seront inscrits pour le fleurissement et le renouvellement de matériels (jardinières...). 2023 sera l'année d'un nouveau passage du jury des Villes et Villages Fleuris pendant la saison estivale.
Les études concernant les entrées de ville (Contrexéville et Vauviard) afin de mettre en œuvre de nouveaux aménagements paysagers et floraux devraient être finalisées en 2023.

Les Forêts

La ville poursuivra sa collaboration avec l'Office National des Forêts pour la gestion de son patrimoine forestier. Le 13 août 2020, la Ville de Vittel a vu renouveler son agrément dans le cadre du programme de reconnaissance des certifications forestières (P.E.F.C) (*Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes*).

A travers la certification de la gestion durable des forêts, le système PEFC vise les objectifs suivants :

- ✓ Promouvoir la gestion durable des forêts dans le monde afin de répondre aux besoins de l'homme tout en assurant la pérennité et la prospérité des forêts ;
- ✓ Apporter une garantie environnementale, sociale et économique aux acheteurs publics et privés et aux transformateurs sur l'origine des bois qu'ils utilisent et commercialisent :
 - **Environnementale** : assurer un accès pérenne à la ressource bois (respecter ceux qui possèdent et travaillent dans les forêts, tout en préservant la [biodiversité](#) et l'équilibre écologique) ;

- **Sociale** : Permettre aux populations locales et à la société en général de profiter à long terme des retombées économiques de l'exploitation des ressources forestières, et garantir les conditions de travail d'hygiène et de sécurité pour ceux qui travaillent en forêt ;
- **Économique** : Une exploitation forestière profitable aux acteurs économiques de la filière forêt-bois, sans pour autant porter atteinte à l'intégrité de la ressource forestière, ni à la biodiversité, ni aux populations locales.
- ✓ Apporter une réponse aux préoccupations de consommation responsable des consommateurs et aux exigences environnementales croissantes des acheteurs publics et privés.

En 2023, le chemin forestier route de la gare d'Haréville sera réhabilité.

Enfin, malgré la baisse continue du nombre de volontaires, la ville maintiendra également ses campagnes annuelles d'affouages.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG, COMMERCES, FOIRES ET MARCHÉS

La loi NOTRÉ a intégré le commerce au sein des compétences obligatoires « développement économique » transférées à la communauté de communes Terre d'eau le 1^{er} juillet 2017 tout en laissant au bloc communal la liberté de définir ce qui relève de la compétence intercommunale et ce qui, a contrario, est de la compétence des communes membres.

Aussi, afin de dialoguer et d'encourager la mise en place d'une dynamique d'animation et de promotion commerciale collective et de pouvoir accompagner au mieux le commerce et l'artisanat, le maire de Vittel a décidé de confier une délégation spécifique à un élu dédié conjointement à la politique de revitalisation du bourg centre.

Le commerce, les foires et marchés

La vie commerciale Vittelaise a été violemment impactée par les différentes périodes de confinement. Pour pallier au mieux à cette situation très difficile, la municipalité a souhaité améliorer le pouvoir d'achat des Vittelais et touristes et relancer la consommation locale. Une somme de 40 500 € a été budgétée, sous forme de bons d'achat à destination des habitants et des touristes utilisés dans les commerces Vittelais en 2020.

En outre, au-delà de la valorisation des mesures générales prises par la ville, pour faire face à cette crise, un portail dédié aux commerçants « faire mes courses à Vittel » a été activé et un service de livraison gratuite a été proposé lors du second confinement.

Dès le premier déconfinement, la Ville a mis en place la possibilité pour les cafetiers et restaurateurs d'étendre leurs terrasses sur le domaine public, dans la mesure du possible, dans le respect des mesures de distanciation physique et sans perdre leur capacité d'accueil.

Dans le cadre du retour à la normale, les tarifs des terrasses et autres occupations du domaine publiques ont été révisés en 2022 pour correspondre aux tarifs pratiqués dans les villes de mêmes strates.

Une nouvelle dynamique semble être impulsée par l'association des commerçants vittelais permettant la mise en place en 2023 d'un réel partenariat avec la Ville de Vittel.

La revitalisation du centre bourg

Maintenir à Vittel un centre-ville avec un réseau de petits commerces dynamiques, des services à la population renforcés constitue l'enjeu majeur du programme de requalification du centre-ville 2018-2026.

Ce projet, labellisé en 2019, est commun aux deux Villes de Vittel et de Contrexéville : il a pour objectif de redessiner le centre-ville de nos deux cités pour les 20 années à venir. Il est co construit par les élus, les habitants, les commerçants, les associations...

Ce programme doit permettre de renforcer l'attractivité touristique et commerciale afin que les besoins des habitants du territoire puissent être satisfaits sur le territoire et éviter ainsi "l'évasion" vers Épinal ou Nancy.

Ainsi, la Ville de Vittel envisage de restructurer les abords immédiats de la rue de Verdun, considérée comme l'artère commerçante principale, offrant un cadre de vie de qualité et intégrant à la fois les attentes des commerçants, de la population et des touristes.

La requalification offrira au cœur de ville des conditions favorables au retour de la fréquentation des chalandes et de l'investissement privé grâce à l'amélioration de l'environnement du patrimoine bâti et de la rénovation des logements et des locaux commerciaux.

Une autorisation de programme a été ouverte le 15 mars 2018 :

Total	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021	CP2022
	193 284,55	115 663,76	119 567,71	13 906,80	5 280,00
4 076 000,00 €	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026	CP2027
	684 288,00	970 000,00	970 000,00	1 004 009,18	0,00

Le projet, dont le périmètre couvre environ 4,3 hectares du centre-ville, reposera sur la définition et la réalisation d'aménagements de qualité avec comme objectifs :

- ✓ Créer un cadre de vie remarquable donnant une identité particulière au centre bourg,
- ✓ Faciliter la mobilité et les déplacements avec une préoccupation particulière sur les liaisons douces,
- ✓ Apporter des services nouveaux à la population du territoire et aux touristes,
- ✓ Mettre en valeur les équipements publics structurants,
- ✓ Développer le secteur de l'animation.

Pour maintenir son attractivité, la Ville de Vittel est déterminée à s'engager dans la construction de son avenir, avec l'aide de partenaires financiers (État, Conseil Régional et Départemental, Etablissement Public Foncier Grand Est) pour un ensemble pluriannuel d'opérations estimées actuellement à environ 3,5 millions d'euros.

Un chargé de mission, dont la rémunération est en partie financée, a été recruté en octobre 2019 pour 3 ans pour animer et suivre ce projet.

La première phase a débuté en septembre 2019 par le transfert de la Croix Rouge et du cercle généalogique dans l'ancien bâtiment Orange, entièrement réaménagé (menuiseries intérieures et extérieures, voiries, chauffage, équipements électriques et téléphoniques...).

Le local initial de la Croix Rouge a été détruit, offrant la possibilité du réaménagement de ce quartier.

L'aménagement de l'actuel skate parc a été repensé grâce à la mise en place d'un City Park plus performant de 18 sur 24 mètres et d'un jardin partagé en cours d'aménagement.

Les phases suivantes pourraient voir :

- ✓ la création d'une rue parallèle à la rue de Verdun permettant le désenclavement du centre commerçant en termes d'accès et de parkings, la création de WC handicapés au square de l'Alpha,
- ✓ la création d'une liaison douce Vittel Contrexéville dans le cadre du plan vélo mené par le Conseil Départemental.

L'année 2021 a été consacrée aux études techniques et à la mise en place des dossiers de subventionnement de ces deux projets.

Le 11 décembre 2020, la Ville de Vittel a, par ailleurs, été labellisée « Petites villes de demain ». Ce programme cible les villes de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure des fonctions essentielles de centralité : services, commerces, santé, événementiels...

Ce dispositif a vocation à amplifier les dispositions du dispositif « bourg centre » et à dégager plus de moyens pour la concrétisation des projets en partenariat avec l'État et la Banque des Territoires.

En 2022, l'étude de faisabilité de la voie douce, financée par le Conseil départemental, a été lancée le 3 février, dans le cadre du schéma départemental cyclable 2019-2022. La reconfiguration de l'entrée de Ville - rond-point avec Contrexéville Est – a été également initiée.

Afin de pouvoir bénéficier d'un taux optimal de subventionnement et pour être en conformité avec les attributions de compétences des diverses collectivités, le projet de voie douce devrait bénéficier, à partir de 2023, du portage par la Communauté de Communes en collaboration juridique, administrative et financière étroite avec les deux villes thermales.

Par ailleurs, un des enjeux est le renforcement du parcours marchand, notamment dans la rue de Verdun, considérée comme un axe structurant. Vacante depuis 2019, les locaux de l'ancienne pharmacie centrale située 210 rue de Verdun ont fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner. Compte tenu des enjeux de redynamisation du centre-ville et afin d'assurer la continuité marchande de la rue de Verdun, ces locaux ont été acquis par EPFGE qui en cède l'usufruit à la commune. Le bien comporte un bâtiment principal, donnant sur la rue, une copropriété comprenant le local commercial inoccupé au rez-de-chaussée et des logements dans les étages ; à l'arrière une cour et un petit bâtiment, uniquement accessibles depuis le local commercial. La requalification des logements pourrait également être envisagée ultérieurement.

La convention opérationnelle d'intervention et de portage foncier entre EPFGE et la ville fixe les engagements des parties.

Ainsi, la commune s'est engagée à :

- ✓ racheter les biens acquis par l'EPFGE au plus tard le 30 juin 2026,
- ✓ faire le nécessaire pour permettre l'exploitation du local,
- ✓ assurer la gestion raisonnable des biens, dans le cadre de la convention d'usufruit à intervenir ultérieurement, (entretien, assurances, mise en sécurité, charges ...),
- ✓ assurer la gestion locative des biens et, le cas échéant, les contentieux y afférents.

La réalisation de ce projet favorisera la continuité du commerce de proximité de la rue de Verdun, autres que des organismes bancaires, assurances, agences immobilières. Les membres de la commission « centre-bourg et commerces » ont défini en 2022 les critères de l'appel à projets quant à la destination future de ce local commercial. Le choix définitif devrait être acté en 2023.

AFFAIRES SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES, JEUNESSE

Les services scolaires et périscolaires

Comme depuis 2014, les budgets affectés aux services scolaires et périscolaires sont sanctuarisés.

Les crédits consacrés aux établissements scolaires, tant en section de fonctionnement, dont les fournitures scolaires et l'entretien normal des bâtiments, qu'en grosses réparations et mises aux normes relevant de l'investissement, seront reconduits.

Après la fin des travaux du Plan Numérique dans les 16 classes des établissements élémentaires, la Ville a mis en place un équipement numérique dans les établissements maternels en 2020.

Après la mise aux normes de l'école Louis Blanc en 2019, ce sont les 3 autres établissements scolaires qui ont été dotés, en 2020, de dispositifs de sécurisation « Plan Particulier de Mise en Sûreté » (alarmes à plusieurs tons).

Dans le cadre de la mise en conformité de l'accessibilité, les travaux de construction d'un ascenseur à l'école du Haut de Fol se sont poursuivis en 2020 et se sont achevés en 2021. Des rideaux occultants ont été posés dans les classes du 1^{er} étage du bâtiment Lyautey.

Environ 800 élèves sont scolarisés dans les établissements vittellois dont un peu moins de 400 au collège Jules Verne. Les effectifs scolaires et périscolaires poursuivent leurs baisses progressives dans tous les niveaux même si une tendance à la stabilisation se confirme depuis 2 ans :

Effectifs scolaires		Effectifs périscolaires	
G et H Voilquin	128	Restaurant scolaire	298
Haut du Fol	133	Garderie (matin-soir)	43 - 92
Petit Ban	63	Etudes	49
Louis Blanc (+TPS)	73	Transports	40
Total	397	Total	342

On notera que 86% des élèves scolarisés fréquentent un ou plusieurs services périscolaires.

La Ville poursuivra son accompagnement des établissements scolaires en 2023 en renouvelant la collaboration avec

- le Centre Equestre pour permettre des séances de découverte de l'équitation
- les jardins de Madam pour la découverte du jardinage

Côté jeunesse, le CLSH dédié aux adolescents, dont les locaux ont été aménagés dans l'ancienne médiathèque, au-dessus du Terminus, a vu son fonctionnement pérennisé sur l'année entière. Un Parcours Engagement Jeunes a été mis en place en 2021 en partenariat avec les Francas permettant à certains adolescents de se familiariser aux fonctions d'animateurs. Un dispositif analogue devrait être reconduit en 2023 en gestion directe par la Ville.

Des aménagements de locaux dans la maison de l'enfance, en particulier d'une pièce à émotions, sont programmés pour 2023. Une étude est en cours quant à la mise en place de la climatisation des locaux afin d'améliorer le confort thermique des usagers.

La Caisse d'Allocations Familiales a été sollicitée financièrement pour l'accompagnement de plusieurs dossiers :

- ✓ Mini camps et projet ados
- ✓ Accueil des enfants en situation de handicap
- ✓ Transports CLSH
- ✓ Climatisation et pièces à émotions

Enfin, le logiciel de gestion des activités et de la facturation scolaires et périscolaires a été renouvelé, et le paiement numérique a été mis en place en 2022. Les tarifs périscolaires ont été gelés pour les Vittellois. Un écart de 15 % en moyenne est appliqué pour les résidents des communes extérieures.

En 2022, de nombreux investissements en petits matériels scolaires ont été réalisés dans chaque établissement scolaire.

Pour améliorer l'ergonomie et la qualité de vie au travail des personnels, le mobilier (tables et chaises) du restaurant scolaire (partie élémentaire) a été changé en 2022. Le mobilier de la partie maternelle sera remplacé en 2023.

La baisse de fréquentation du bus scolaire a permis la suppression d'un bus et la modification des circuits pour optimiser le service. Cette démarche sera poursuivie en 2023 en lien avec les services de la Région Grand Est.

Après la réalisation de la deuxième tranche de la réhabilitation des locaux de Maximois en 2019, comme les années passées, la ville a apporté son soutien à l'association familiale gestionnaire du centre de loisirs.

Il en sera de même pour l'association Frimousse qui assure l'accueil des tout petits dans les locaux municipaux de la maison de l'enfance.

Le projet Bulle Nature en lien avec l'Agence de l'Eau devrait permettre la dés-imperméabilisation et la végétalisation de certains espaces scolaires ou périscolaires. Les études ont été initiées en 2022 avec la collaboration du C.A.U.E.. Les travaux devraient être engagés pendant l'été 2023.

Les peintures du restaurant scolaire ont été entièrement rénovées. Enfin, 29 détecteurs de gaz carbonique assurent une meilleure sécurisation sanitaire des locaux dans le cadre de la pandémie toujours en cours.

Implantation des 29 détecteurs de gaz carbonique			
Haut de Fol	7	Louis Blanc	5
G. et H. Voilquin	9	Restaurant scolaire	2
Petit Ban	4	Maison de l'enfance	2

La convention territoriale globale

La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges contribue à une offre globale de services aux familles du département, au travers du versement des prestations légales, du financement des services et des structures, ainsi que de l'accompagnement des familles, des collectivités et des associations dans de nombreux domaines.

La Convention Territoriale Globale (C.T.G.) est une démarche partenariale transverse qui concerne toutes les missions et champs d'activité de la C.A.F. des Vosges. Elle vient remplacer le dispositif des Contrats Enfance Jeunesse (C.E.J.), tout en ouvrant le champ de la contractualisation.

La C.T.G. constitue un levier stratégique pour :

- ✓ Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions existantes en direction des habitants d'un territoire,
- ✓ Permettre de consolider et de rendre plus efficient le partenariat entre les acteurs locaux,
- ✓ Concourir au maintien et à l'optimisation de l'offre globale des services de la branche famille pour l'adapter aux besoins des familles et des acteurs du territoire,
- ✓ Permettre de rendre plus lisible les engagements des politiques publiques et de mieux communiquer sur les actions mises en œuvre,

Elle synthétise les compétences partagées entre la C.A.F. et les collectivités territoriales et constitue un cadre politique d'une durée de 4 ans qui vise à :

- ✓ S'accorder sur le projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur la base d'un diagnostic partagé,
- ✓ Définir des orientations et des objectifs partagés dans le cadre d'un schéma de développement.

Cette démarche politique s'inscrit dans le schéma départemental de services aux familles. Elle permet d'en décliner les grands axes, au plus près des besoins du territoire **au niveau communautaire**.

La C.T.G. comporte un volet financier appelé « bonus territoire ». Les bonus territoire sont calculés sur la base des financements contractualisés dans les C.E.J., lissés, si besoin, entre les structures du territoire et versés directement aux structures.

Ils sont déclinés dans une Convention d'Objectifs et de Financement (C.O.F.), adossée à la signature d'une CTG.

Un comité de pilotage a été constitué dès janvier 2021 pour réunir les acteurs de l'action sociale du territoire et lancer le travail autour de la C.T.G. dont la coordination a été organisée au niveau de la Communauté de Communes Terre d'Eau. 11 réunions de travail ont permis de valider le diagnostic, les axes et les fiches actions du schéma de développement.

Le 24 novembre 2021, le conseil Communautaire a validé la convention territoriale pour les années 2021-2025 qui concernent :

- ✓ les communes possédant antérieurement un Contrat Enfance Jeunesse : Bulgnéville, Contrexéville, Haréville-sous-Montfort, Mandres-sur-Vair, Vittel
- ✓ les communes portant un groupe scolaire Houécourt, Remoncourt, Saint-Ouen-Lès-Parey, Valfroicourt, Vrécourt) et
- ✓ une commune concernée par le bonus territoire CAF : Monthureux-le-Sec

Le conseil municipal des jeunes

Elu pour deux ans, 2020 a été l'année de l'élection du nouveau conseil municipal des jeunes le 5 novembre 2020. En raison de la crise sanitaire, il n'a pu être installé officiellement que le 30 janvier 2021 et son mandat a donc été prolongé d'un an jusqu'en octobre 2023. Les nouveaux conseillers ont participé à de nombreuses activités:

- ✓ Journée clean up des berges du Petit Vair lors de la journée mondiale de l'environnement le 5 juin,
- ✓ Réalisations des cartes de Noël destinées aux 760 coffrets gourmands distribués par le C.C.A.S,
- ✓ Dépôt de gerbes au monument aux morts le 11 novembre.

Chaque jeune conseiller est abonné, en partenariat avec l'association des maires de Vosges, au magazine Petit Gibus développant différentes thématiques : Vivre ensemble nos différences, la sécurité et la défense en France, un monde connecté.

En 2022, ils ont poursuivi leurs actions avec, entre autres,

- ✓ La visite du Service Départemental d'Incendie et de secours de Vittel, de la Vigie de l'Eau et de la maison du patrimoine
- ✓ La ré-édition des cartes de Noël destinées aux 760 coffrets gourmands distribués par le C.C.A.S,
- ✓ La participation aux décorations de Noël dans le parc thermal en partenariat avec la société Terideal

2023 devrait être l'occasion de l'aboutissement des projets de

- ✓ Boite à livres
- ✓ Soirée Boite Ado

Des visites du site d'embouteillage, d'une exploitation agricole et du Conseil Départemental ou Régional seront programmées.

Le Conseil renouvellera ses actions dans le cadre des journées de l'environnement et bénéficiera d'une action sensibilisation forêt en lien avec l'ONF.

AMÉNAGEMENTS URBAINS, PATRIMOINE, URBANISME :

Les aménagements urbains :

En matière de voirie, l'avenue de Courberoye, la rue Saint Nicolas ont été réaménagées et le quartier des rues Tocquard, Pierre Ferry, des Vosges, Sœur Charité a vu débuté la première phase d'une opération d'ampleur d'enfouissement des réseaux aériens, de reprise des réseaux humides et de voiries.

Le parvis de l'église St Rémy a fait l'objet d'une restauration et d'une remise en valeur ainsi que l'espace entourant le monument aux morts.

La rue de Verdun a fait l'objet d'une reprise d'ensemble des trottoirs et de la voirie pendant la période du premier confinement.

2020 a vu la poursuite de l'aménagement du quartier des rues Tocquard, Pierre Ferry, des Vosges, Sœur Charité, la première phase des réseaux humides de la rue des Pâquerettes, les études d'aménagement de la sécurisation du carrefour Samaritaine, rue de Lignéville et la pose de ralentisseurs rue des Azeliers.

En raison du changement du marché de collecte des ordures ménagères de la Communauté de Communes en juillet 2020, des premiers travaux visant à de nouveaux aménagements de voiries (plates formes de stockage des containers) pour améliorer cette collecte ont été réalisés et se sont poursuivront encore en 2023. Parallèlement, l'étude des circuits de collecte (localisation, horaires...) engagée en 2020 a été réaménagée en 2021 et la dotation en bacs de collecte des bâtiments municipaux a été ré ajustée aux besoins réels.

Une autorisation de programme de voirie 2020-2026 a été votée le 8 octobre 2020 dotée de **6 millions d'euros** pour la période.

Total	CP2020	CP2021	CP2022
6 000 000,00 €	0,00 €	196 075,63 €	396 417,69 €
CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
1 010 338,28 €	1 000 000,00 €	2 397 168,40 €	1 000 000,00 €

Elle a pour objectif de permettre la déclinaison d'un plan pluriannuel de réfection complète de voiries : après la finalisation de la rue des Pâquerettes et la reprise de l'assainissement de la rue des capucines en 2021, la reprise complète des rues du Brahaut et du Cras a été préfigurée en 2022.

2023 devrait voir les travaux de la rue du Cras et la reprise complète de la place des Dames. En raison de son intérêt patrimonial, les travaux de réfection de la place des Francs ont été lancés en ce début d'année 2023.

De même, un diagnostic d'ouvrages d'arts et en particulier des ponts devrait être lancé.

2023 devrait également permettre les études de la sécurisation du carrefour de la Samaritaine et de la rue Division Leclerc-rue de Lignéville et des travaux d'assainissement de la rue Calouche.

Concomitamment à ces travaux d'ampleur, chaque année, une enveloppe spécifique sera dédiée aux réhabilitations de voiries sans reprise et / ou enfouissement des réseaux.

En 2021, le giratoire de l'avenue de Courberoye a été finalisé, le parking de l'Alhambra a été partiellement ré aménagé, les trottoirs de la rue Charles Garnier et les pavés de la fontaine de la rue Division Leclerc ont été refaits. L'étanchéité de la fontaine de la place de la Marne a été complètement reprise.

Un plan pluri annuel de remplacement de véhicules a été acté pour la période 2022-2026. En 2022, un camion grue, un tracteur et 3 véhicules devraient être renouvelés pour un budget de 350 000€.

Le Quartier des Collines

Débutée en 2015, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a permis son adoption le 4 mai 2017.

Ce travail d'ampleur a permis à la Ville, dès 2018, de lancer la commercialisation rapide de 5 nouvelles parcelles. Concomitamment, la municipalité a mis en œuvre la 3^{ème} tranche du quartier des collines qui se décline en deux zones respectivement de 20 et 22 parcelles. Les opérations comptables relatives à ce quartier font l'objet d'un budget annexe.

L'opération d'aménagement de voirie et réseaux divers de la 3^{ème} tranche du quartier des collines se situe sur une emprise contenue entre le lieudit de la Vieille Ringue, la rue de Poiréloup et le lieudit de la Longue Tennerre à proximité des tranches 1 et 2.

Le prix de vente des parcelles est identique à celui des tranches 1 et 2 : 31,77€ le m² H.T. Le coût global estimé est d'environ 65,50€ le m² soit un effort de la ville de 33,73€ par m² vendu.

Fin 2022, 30 parcelles ont été vendues, 5 sont réservées et seules 7 parcelles restent libres.

2023 devra donc être l'occasion d'une réflexion approfondie quant aux zones nouvelles à urbaniser.



FLUIDES, HAUT DÉBIT, PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

En mai 2020, le Maire de Vittel a créé cette nouvelle délégation en charge du suivi, de la coordination et de la prospective quant aux divers fluides :

- ✓ Eau et assainissement
- ✓ Préservation de la ressource en eau
- ✓ Chauffage
- ✓ Performance énergétique
- ✓ Informatique
- ✓ Électricité
- ✓ Vittel Câble

Eau et assainissement :

Suez Environnement est titulaire de deux contrats d'affermage lui confiant l'exploitation du service de l'eau potable d'une part et le service de l'assainissement d'autre part, à compter du 03 février 2015. Ces contrats prennent fin le 31 décembre 2024.

Les écritures comptables relatives à ces opérations font l'objet des budgets annexes Eau et Assainissement.

L'eau potable :

VOLUMES D'EAU BRUTE PRÉLEVÉS (m ³)								
FORAGES	Année de mise en service	Capacité production m ³ /j	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1 %
Forage 6 Lignéville	1977	600	62 306	100 020	142	142	61 493	+43 083,3
Forage 7 Valleroy	1972	1 000	193 067	32 581	171 526	97 705	64 235	-34,3 %
Forage 3 Vittel	1975	1 700	258 716	330 398	311 572	176 133	176 360	+0,1 %
Forage 5 Bis Vittel	2008	1 200	57 213	123 532	84 225	311 787	405 626	+30,1 %
Total volumes prélevés			571 302	586 531	567 465	585 767	707 714	+ 20,8 %

La forte augmentation des volumes prélevés est due à une fuite présente sur le refoulement des forages en amont de la station de traitement du Brahaut. Cette fuite a été suspectée par Suez en mars 2021 mais seulement trouvée et réparée le 22 décembre 2021.

Le forage 6 a été pratiquement inutilisé en 2019 et 2020 du fait de travaux réalisés sur les équipements. Un passage caméra a démontré sa fragilité. Les besoins ont donc été prélevés sur les autres forages.

En 2021, l'adduction d'eau potable a fait l'objet d'un diagnostic du réseau qui a débuté en avril et devrait se terminer en juin 2022. La pose de compteurs de sectorisation a débuté et se poursuivra en 2023. Un travail en partenariat avec le délégataire (Suez) est engagé pour améliorer encore le taux de fuite sur le réseau (stade, C.T.M., camping...). Une étude plus large sur l'ensemble des économies en eau potentielles sera lancée courant 2022 et sera finalisée en 2023.

En 2022, un maillage spécifique pour le renforcement de la sécurisation du secteur de la rue des Gélines et le bouclage du réseau rue division Leclerc et rue de la scierie a été réalisé

L'assainissement :

Le linéaire du réseau d'assainissement est de 84,5 km. (Séparatif pluvial : 32,9 km, séparatif eaux usées : 24,3 km, réseau unitaire : 27,3 km).

Comme pour le réseau d'eau, les travaux d'assainissement seront associés aux travaux des voiries des rues du Cras et du Brahaut.

Dans la perspective du transfert à la Communauté de Communes Terre d'Eau des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026, des études administratives, juridiques et financières seront engagées en 2023 avec

- La Communauté de Communes pour la compétence eau
- Le SIVU de la station d'Épuration pour la compétence assainissement

Chauffage :

Par délibération du 10 mai 2012, la gestion du service public communal de production et de distribution de chaleur a été confiée à la société IDEX dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, pour une période d'exploitation du 1^{er} mars 2013 au 31 août 2036.

La chaufferie du « Haut de Fol » à Vittel est une installation dotée d'une puissance thermique installée de 15 050 kW décomposée en :

- ✓ 1 chaudière gaz : 7 000 kW

- ✓ 1 chaudière gaz : 4 000 kW
- ✓ 1 récupération thermique cogénération : 1 550 kW
- ✓ 1 chaudière bois : 2 500 kW

Pourvue de 38 sous-stations, la longueur du réseau primaire est de 5 762 m

En 2023, un schéma directeur du réseau de chaleur devrait être élaboré, permettant ensuite de faire un avenant au contrat.

Vittel câble :

La délibération du 30 novembre 1993 a créé la régie autonome « Vittel Câble » dans le Conseil d'Administration de laquelle siègent trois membres du Conseil Municipal. Par délibération du 16 décembre 1999, pour pallier les manquements de l'entreprise « CITECABLE EST », le Conseil Municipal a décidé de racheter le réseau câblé de télédistribution pour une valeur de 10 130 400 Francs soit 1 544 369,52 € TTC.

Depuis lors, la régie Vittel câble, créée par la ville, assure l'exploitation du réseau. Par délibération du 20 décembre 2000, le Conseil Municipal approuvait les termes de la convention d'exploitation fixant le loyer à 365 300 Fr. H.T., soit 55 689,62 € H.T., à compter du 1^{er} janvier 2000 pour une durée de 23 ans.

Confrontée à de nouvelles offres technologiques et commerciales plus compétitives, la régie Vittel Câble voit son nombre d'abonnés diminuer depuis l'année 2007 – 1 440 abonnés début 2007, 575 abonnés en 2021 - rendant impossible le paiement d'un loyer aussi élevé. C'est pourquoi, après un premier avenant en 2018, le Conseil Municipal du 24 mars 2022 a prorogé la période de location de 2023 à 2034 et a fixé le loyer à 16 707 € H.T., à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le nombre d'abonnés poursuit sa lente baisse pour atteindre 575 en 2021.

Préservation de la ressource en eau

La nappe des Grès du Trias inférieur (G.T.I.) est une des principales ressources en eau de la région. Dans les Vosges, la nappe est présente sur la partie Ouest du département. Elle présente un contexte hydrogéologique particulier, avec une eau de très bonne qualité mais une capacité de recharge limitée et l'existence d'une faille - dite faille de Vittel - qui compartimente la nappe.

La création de forages a débuté à partir des années 1960, notamment dans les secteurs de Vittel-Contrexéville, afin d'accompagner le développement économique local. L'exploitation s'est ensuite étendue vers les secteurs de Mirecourt, Bulgnéville et Martigny-les-Bains afin d'assurer l'alimentation en eau potable des populations.

La forte augmentation du nombre de forages des années 1960 aux années 1990 a entraîné des baisses importantes des niveaux d'eau de la nappe, notamment dans le bassin de Vittel-Contrexéville-Mirecourt.

En 2009, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse ont imposé la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) sur cette nappe. En août 2009, le périmètre du S.A.G.E. a été défini, soit un quart du département (60 000 vosgiens) et en septembre 2010, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du S.A.G.E. G.T.I. a été mise en place.

Les prélèvements en eau dans la nappe servent à l'alimentation en eau potable des populations, aux activités industrielles, touristiques et agricoles. Les objectifs du S.A.G.E. G.T.I., à l'échelle de son périmètre, sont de définir les règles d'usage permettant d'équilibrer les volumes prélevés avec la recharge naturelle de la nappe des G.T.I. et de pérenniser l'alimentation en eau potable des populations tout en répondant aux enjeux économiques du territoire.

En avril 2016, la C.L.E. a validé la stratégie du S.A.G.E. : « Comblent le déficit de 1,35 Mm³/an par des mesures d'économies d'eau et des mesures de substitution ».

Lors de sa réunion du 18 octobre 2019, le comité de bassin Rhin-Meuse a fait partager sa propre stratégie dans le cadre de la préparation du futur S.D.A.G.E. (2022-2027), sans attendre la consultation dûment prévue sur le projet de SAGE. En effet, le comité de bassin a considéré les risques réels demeurant sur l'aboutissement et la mise en œuvre du projet de S.A.G.E., ainsi que sur l'atteinte du bon état de la nappe.

Un scénario alternatif a été travaillé par les services de l'État et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sous l'égide du Préfet et du ministère de la transition énergétique et solidaire. Le comité de bassin s'est ainsi prononcé sur l'intérêt de proposer aux acteurs locaux une solution alternative pour le S.A.G.E. de la nappe des Grès du Trias Inférieur, fondée sur la valorisation des ressources en eau locales sans préjudice sur la ressource nouvellement sollicitée et un plan d'économie d'eau pour tous les usagers.

Dans ce cadre, la ville de Vittel est signataire d'un protocole signé avec l'État, le Département des Vosges, la ville de Contrexéville, le S.I.E. de Bulgnéville, la fromagerie de l'Ermitage et Nestlé Waters France en vue de la restauration quantitative des aquifères du secteur de Vittel.

Les priorités définies par le protocole portent sur :

- ✓ la lutte contre les fuites,
- ✓ les interconnexions de sécurité,
- ✓ la substitution éventuelle de forages et
- ✓ le recensement des initiatives favorisant les économies d'eau par les particuliers et les acteurs socio-économiques (PME-PMI, artisans, ...).

Afin d'élaborer le programme d'actions à mener pour atteindre cet objectif, la ville a recruté un chargé de mission.

Cet emploi d'ingénieur, titulaire d'un diplôme de BAC + 5 dans le domaine de l'eau et de l'environnement est créé depuis le 1^{er} octobre 2020 pour exercer le portage, l'animation et le pilotage des projets. Ce poste est financé par plusieurs partenaires dont l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental des Vosges, ...

Comme en 2022, le chargé de mission s'attachera, en 2023, à définir, coordonner et contribuer à la mise en œuvre des premières études et premiers travaux relatifs à l'Alimentation en Eau Potable (A.E.P.) prévus dans le protocole, puis dans le projet de territoire et dans le futur S.A.G.E.

De plus, le protocole précise la nécessité de disposer d'une structure fédératrice unique assurant la coordination des études, des travaux d'interconnexion mais aussi la programmation dans le temps des opérations. Cette structure fédératrice, sous la forme d'une association, ne porte pas préjudice à la libre administration des collectivités et n'emporte pas de conséquences en termes de transfert de compétences.

Outre ces actions à visée territoriale, des actions ciblées sur la gestion de l'eau au niveau communal notamment seront poursuivies :

- ✓ Campagne de sensibilisation des adultes et enfants aux économies d'eau
- ✓ Distribution de kits gratuits d'économie d'eau
- ✓ Etude de mise en place de système de récupération d'eau sur nos bâtiments communaux.

L'informatique et la fibre optique

Comme chaque année, le service informatique poursuivra le renouvellement pluriannuel des matériels informatiques (ordinateur, écrans, vidéo projecteurs...)

Le déploiement du système d'accès sécurisé et centralisé des bâtiments sera poursuivi.

En 2020, un nouveau serveur informatique a été installé au sein du C.P.O., permettant une sauvegarde complémentaire à celui du bâtiment mairie. Le service informatique poursuivra les travaux d'interconnexion des bâtiments municipaux au réseau interne Ville de Vittel.

Enfin, le déploiement de la fibre optique dans le cadre du projet LOSANGE prévu entre septembre 2020 et juin 2021 permet aux usagers, entreprises et administration Vittellois d'accéder au haut débit. À ce titre, il conviendra de prévoir le changement des systèmes de télésurveillance des infrastructures municipales (suppression des lignes RTC) courant 2023.

Performance énergétique

Pour faire face aux hausses importantes de l'énergie, la ville de Vittel s'est engagée à améliorer ses performances énergétiques et a pris différentes mesures de sobriété en vue de réduire sa consommation d'énergie de 10 % par rapport à 2021 :

Avec l'objectif de consommer moins, le plan de sobriété s'articule autour de 6 axes et en plusieurs temps.

- Limiter l'éclairage

Les bâtiments publics ne sont plus éclairés à partir de 22h, les luminaires sont éteints de 23h à 5h30 sauf dans les zones vidéo-protégées, pour des raisons de sécurité.

Le périmètre d'installation des illuminations de fin d'année a été réduit. Ainsi, sur le territoire communal, seul le secteur de l'hyper centre-ville a été illuminé principalement sur l'axe avenue Bouloumié / rue de Verdun / place de Gaulle. Les guirlandes uniquement en LED ont été allumées du 3 décembre 2022 au 3 janvier 2023 de 5h30 à 23h.

- Réduire le chauffage

La température a été limitée dans tous les bâtiments publics : services et bâtiments municipaux ouverts ou non au public, salles municipales, équipements sportifs, de loisirs et culturels, écoles :

- Lorsqu'ils sont occupés, 19°C

- En période d'inoccupation ponctuelle de 48h maximum, 16°C

- En cas d'inutilisation prolongée, 8°C.

- Maîtriser la consommation d'eau chaude : L'ensemble des chauffe-eaux le permettant ont été vérifiés pour que la température maximale soit réglée à 50°C.

- Optimiser l'utilisation des espaces nécessitant de l'éclairage ou du chauffage : Les plages d'ouvertures ont été optimisées en fonction de la fréquentation, des manifestations et rendez-vous d'ores et déjà programmés.

- Les périodes d'occupation ponctuelle ont été réduites afin de privilégier une totale inoccupation : les nouvelles locations de salles, notamment la salle du Moulin, ont été temporairement suspendues dès le 5 décembre jusqu'au 5 mars.

- Généraliser les bonnes pratiques : Les agents municipaux et habitants ont été invités à adopter les bons gestes. Dans les services, un référent sobriété a été nommé dans chaque bâtiment.

Dans la mesure du possible, les créneaux d'occupation d'un même espace ont été mutualisés (plusieurs groupes en même temps).

Par-delà, ces mesures ponctuelles et « d'urgence », la Ville poursuivra sa politique de performance énergétique à moyen et long terme :

Intégré à la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) depuis le 23 juillet 2019, le décret "tertiaire" 2019-771 stipule que **tout ou partie des bâtiments (privés et publics) qui hébergent des activités tertiaires, et dont la surface au sol cumulée liée à cette activité est égale ou supérieure à 1000 m², doit diminuer sa consommation d'énergie de 40% en 2030, de 50% en 2040 et de 60% en 2050, par rapport à l'année 2010 et afficher annuellement les résultats.**

Pour remplir leurs obligations, les collectivités doivent mettre en place plusieurs actions importantes qui doivent faire l'objet d'un plan pluriannuel :

- ✓ la performance énergétique des bâtiments ;
- ✓ l'installation d'équipements performants, de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements ;
- ✓ les modalités d'exploitation des équipements ;
- ✓ l'adaptation des locaux à un usage économe en énergie et au comportement des occupants ;
- ✓ la valorisation de la chaleur fatale autoconsommée par les bâtiments.

Un nouveau chapitre-opération (130) du budget 2023 rassemblera la déclinaison du plan pluriannuel de sobriété énergétique :

- Poursuite de l'équipement LED des mats d'éclairage (plus de 66 % déjà réalisé depuis 2018)
- Poursuite du changement de l'éclairage des bâtiments municipaux
- Changements de l'ensemble de l'éclairage interne des bâtiments municipaux avec capteurs de présence
- Contractualisation avec la Banque des Territoires pour la mise en place d'un dispositif d'avance remboursable pour les travaux d'économie d'énergie des bâtiments les plus énergivores à destination de toutes les communes de la communauté de communes Terre d'Eau, solution de financement innovante, baptisée « In Tracting », qui consiste à rembourser les dépenses d'investissements liées à la performance énergétique par les économies générées par les travaux réalisés sur une durée courte (maximum de 13 ans).

Par ailleurs, après la réalisation en 2022 d'une borne de recharge électrique accessible au public place Robert de Flers, un second équipement sera positionné rue Foch.

COMMUNICATION

Afin de mieux mettre en valeur les atouts de la Ville de Vittel et de développer son attractivité, un service de communication en charge de la promotion de la marque Ville de Vittel a été créé début 2018.

Conception et réalisation de supports de communication grâce à une charte graphique renouvelée, optimisation de la communication numérique sont les principaux axes de ce service dédié. Il accompagne également les services de la ville pour améliorer la communication interne, la signalétique des bâtiments et l'information aux usagers.

La Ville a mis en place début 2019 des afficheurs numériques aux entrées de Ville et dans les principaux bâtiments municipaux pour permettre une information dynamique et moderne en direction des habitants et des touristes.

Dans la continuité du développement et de la modernisation de sa communication, Vittel a mis en ligne le 17 décembre 2020 une nouvelle version de son site internet : www.ville-vittel.fr. Un outil totalement repensé pour répondre aux besoins actuels :

- ✓ un aperçu de toute l'information fluctuante dès la page d'accueil (actualités, agenda, kiosque),
- ✓ des pages intérieures restructurées de manière optimale en 4 grandes rubriques,
- ✓ une entrée par profil (jeune, touriste, senior ...)
- ✓ un onglet « En un clic » pour accéder rapidement à l'information utile,
- ✓ des outils de recherche et de filtres pour trouver facilement les données recherchées.

Par ce nouvel outil, la municipalité affirme également sa volonté de mettre en avant les acteurs économiques et associatifs et leur dynamisme, avec notamment la mise en ligne d'annuaires des associations et des commerces Vittelais et la possibilité de les localiser sur plan.

La Ville de Vittel a profité de la mise en ligne de la nouvelle version de son site internet pour lancer sa page instagram !

Suite à l'engouement de vues et de réactions positives qu'a suscité chacune des publications photos sur facebook, il est apparu important et nécessaire à la municipalité d'exploiter cet axe positif en mettant plus en avant l'esthétisme de Vittel et ses trésors.

Dans la lignée de ses publications-photos régulières sur facebook, de la diffusion de clips vidéo thématiques de son territoire sur sa chaîne youtube et de la création de la rubrique "Vittel en images" sur son nouveau site, la Ville s'enrichit donc de l'outil instagram et l'utilisera exclusivement à des fins photographiques en publiant des clichés de qualité. Montrer des endroits connus et reconnus, comme dévoiler des détails invisibles pour la plupart mais qui font toute la richesse de la ville, tel sera l'objectif de Vittel sur ce réseau.

Une signalétique uniformisée externe de l'ensemble des bâtiments municipaux a complété en 2022 les supports numériques afin d'améliorer la visibilité de ces locaux.

En 2023, le plan de communication sera à nouveau doté d'un budget dédié pour accompagner les actions de valorisation de la cité thermale et celles relatives à Terre de Jeux 2024.

Conclusion

Ce rapport a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire 2023 en précisant :

- les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- les engagements pluriannuels en matière de programmation d'investissements ou d'autorisations de programme,
- les informations et les perspectives de structure et de gestion de l'encours de la dette,
- l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et d'endettement.

Il est aussi l'occasion pour l'équipe municipale actuelle

- ✓ d'affirmer ses engagements dans le cadre du projet validé par les Vittelais en mars 2020 et
- ✓ de présenter les moyens de les financer.

Comme chaque année, il est le fruit d'un travail de longue haleine qui mobilise l'ensemble des services de la Ville



qu'il convient de remercier pour leurs collaborations actives, leurs implications au bénéfice de la collectivité et des Vittelais.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Madame Marie-Laurence ZEIL fait remarquer que ce rapport n'ouvre pas au débat puisque tout sera réalisé comme précédemment, avec moins de recettes ! Elle cite la rénovation de l'enveloppe de l'hôtel des thermes dont le montant des travaux s'élève à près de 2 M€, ou l'investissement faramineux des travaux de rénovation du stade Bouloumié. Alors que le modèle économique basé sur une mono-industrie ne semble plus être d'actualité, la municipalité se dirige vers ce même modèle, en créant un environnement centré sur une mono-industrie du tourisme, dépendant de l'afflux touristique.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que le tourisme n'est qu'un morceau de puzzle puisque d'autres investisseurs concourent au développement économique de la ville. En ce qui concerne l'hôtel des thermes, suite aux exigences de l'architecte des bâtiments de France, l'appel à projets est toujours en cours. Malgré la situation économique, le groupe Vikings continue à affiner son projet dont les composantes devraient être précisées cette année. En ce qui concerne les travaux de réhabilitation du stade, ce projet largement subventionné par l'État, profitera à l'ensemble du territoire, aux vittellois, au rayonnement des associations sportives locales, mais aussi aux ambitions des sportifs de haut niveau.

Monsieur Alexandre CHOPINEZ précise que le coût de ces travaux aurait été plus élevé si la municipalité avait fait le choix de les différer. Alors que le sport génère des retombées économiques, de l'emploi, même au niveau local, il était indispensable de les entreprendre pour mettre aux normes ces infrastructures quinquagénaires. Il ajoute que la régie Vittel Sports accueille de nombreux stages sportifs. Avec ce complexe sportif réhabilité, la création d'un centre hypoxique, dont les travaux débuteront le 20 mars prochain, la ville innove pour élargir son champ d'action et accueillir de nouveaux acteurs sportifs.

Monsieur le Maire précise que la mono-industrie de l'eau, conjuguée à celle de la santé, existe depuis fort longtemps à Vittel et continuera d'exister. La ville ne renie pas son passé ! Aujourd'hui, en créant un environnement favorable à la diversification, le territoire accueillera plus aisément des entreprises de petites tailles, avec quelques salariés, que des entreprises de taille importante. De nombreuses petites et moyennes entreprises se sont installées sur la zone d'activités économiques de la Croisette. A titre d'exemple, il cite l'entreprise Cegelec, ou Enedis, avec son projet de construction d'un nouveau bâtiment. C'est dans ce sens que la municipalité axe ses efforts pour rechercher des entreprises pluridisciplinaires.

Madame Marie-Laurence ZEIL se réjouit de la venue du groupe France Thermes à Vittel. Toutefois, elle s'inquiète pour l'avenir. Alors que tous les projets d'investissement sont concentrés essentiellement sur le tourisme, la venue de touristes nécessite de mener une politique attractive et compétitive. Elle craint que les moyens financiers déployés par la ville ne remportent pas l'effet escompté.

Monsieur le Maire précise que la marque de Vittel ne date pas d'hier. Les études réalisées par Atout France, opérateur de l'État en matière de tourisme, ont démontré le potentiel de la marque « Vittel », mondialement connue. La venue du groupe France Thermes, avec un investissement de près de 40 M€, témoigne de cette reconnaissance. Alors que la conjoncture économique n'est pas favorable, il invite Madame ZEIL à faire part de ses idées, de ses contacts pour faire venir des investisseurs à Vittel.

Arrivée de Monsieur Jean-Jacques GAULTIER à 19h15.

Madame Marie-Laurence ZEIL précise qu'elle n'a pas de carnet d'adresses d'investisseurs. En revanche, une réflexion pourrait être engagée sur d'autres sujets, tels la mise en œuvre d'une maison de santé.

Monsieur Francis MARQUIS précise que ces investissements ne sont pas totalement supportés par la ville, étant subventionnés par plusieurs partenaires financiers.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que la réhabilitation de l'hôtel de l'Ermitage a fait l'objet d'un investissement émanant d'un privé.

Monsieur Bernard NOVIANT fait remarquer l'augmentation des charges à caractère général, et charges de personnels. Alors que la loi de finances 2022 prévoit un filet de sécurité pour compenser certaines hausses supportées par les collectivités locales, la collectivité doit avoir subi une baisse de plus de 25 % de son épargne brute pour être éligible à cette dotation. Sachant qu'à partir de 2023, l'épargne brute pourrait passer de 10 % à 7 %, soit une diminution de 30 % par rapport aux années précédentes, quelles mesures seront prises pour y faire face ? À l'heure actuelle, nous n'avons pas connaissance des conditions d'éligibilité de cette dotation. D'autre part, en page 39 de ce rapport, le nom du pool d'investisseurs de l'hôtel de l'Ermitage, du Grand Hôtel et du Palmarium n'est pas mentionné.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que le versement de cette dotation est conditionné à plusieurs critères cumulatifs. Le potentiel fiscal de la ville de Vittel étant supérieur au potentiel fiscal des communes de même strate, elle ne pourra probablement pas en bénéficier. A l'heure actuelle, des discussions sont menées auprès de l'État par l'association des maires de France, pour minorer ou supprimer cette condition. Pour revenir aux investisseurs privés, France Thermes, le Crédit Agricole, la Banque des Territoires, le Club Med et ATREAM, composant la société VITTEL INVEST, ont acquis ces actifs.

Madame Marie-Laurence ZEIL souhaiterait que les élus de la majorité s'expriment !

Monsieur Patrick FLOQUET précise que ce rapport a déjà fait l'objet de discussions en réunion du groupe majoritaire, et en commissions municipales.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2023.

3. FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – AIDE EN FAVEUR DES POPULATIONS DE TURQUIE ET DE SYRIE – SEISME :

Dans la nuit du dimanche 5 au lundi 6 février 2023, un séisme de magnitude 7,8 a secoué le sud de la Turquie et le nord de la Syrie. Quelques 23 millions de personnes ont été touchées dont environ 5 millions de personnes vulnérables. Les dégâts sont considérables : habitations, voiries, électricité, communication...

Face à cette tragédie qui a fait plus de 40 000 morts, la ville de Vittel souhaite s'associer à la solidarité et à l'aide humanitaire internationale envers les peuples turcs et syriens victimes de ce tremblement de terre. Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une aide en direction des populations de Turquie et de Syrie d'un montant de 2 500 €. Cette subvention serait versée au FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 28 février 2023, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 2 500 € au FACECO "Turquie-Syrie".

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 à l'article 6713.

4. FINANCES – DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR – INSTAURATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Par délibération du 10 mai 2012, le Conseil Municipal a confié la délégation du service public communal de production et de distribution de chaleur à la société IDEX ENERGIES pour la période du 1^{er} mars 2013 au 31 août 2036.

L'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques précise que : *« toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance sauf exceptions précisées dans le même article. Lorsque l'occupation du domaine public est autorisée par un contrat de la commande publique ou qu'un titre d'occupation est nécessaire à l'exécution d'un tel contrat, les modalités de détermination du montant de la redevance sont fonction de l'économie générale du contrat. ».*

Actuellement, la société IDEX ne verse aucune redevance pour l'occupation du domaine public par son réseau sur une longueur de 5762 ml et sa chaufferie située sur la parcelle cadastrée section AH n°102 d'une contenance de 1 826 m².

Conformément à ce qui précède, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à fixer les redevances d'occupation dans les limites ci-dessous :

- pour les ouvrages des réseaux de transport et de distribution de chauffage urbain présents sur les voies communales dans la limite de 10 € HT/mètre linéaire (compté uniquement en aller) de réseau de chaleur,
- pour la chaufferie dans la limite de 5 € HT par mètre carré.

En vertu de la délibération du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire déterminera le montant des redevances ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que la société IDEX, délégataire de service public de production et de distribution de chaleur, ne verse aucune redevance d'occupation du domaine public à la ville. À la lecture du rapport annuel d'activités, cette société a enregistré un excellent chiffre d'affaires, en 2021. Suite aux réunions de concertation, aucune négociation n'a abouti avec le concessionnaire. Face à l'augmentation du coût de l'énergie, et conformément à la réglementation, il a été décidé d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public.

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 28 février 2023, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide de fixer le montant maximal de la redevance d'occupation du domaine public communal due pour les ouvrages des réseaux de transport et de distribution de chaleur sur l'ensemble des voies communales de la ville de Vittel dans la limite de 10 € H.T./mètre linéaire (compté uniquement en aller) de réseau de chaleur
- Décide de fixer le montant maximal de la redevance d'occupation du domaine public communal due pour la chaufferie dans la limite de 5 € H.T. par mètre carré de la parcelle occupée.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE D'ARCHIVAGE ITINÉRANT – CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES VOSGES :

L'article L.212-6 du code du patrimoine stipule que : *« les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives. Elles veillent à leur gestion, à leur conservation et à leur mise en valeur dans l'intérêt public et sous le contrôle scientifique et technique de l'administration des archives. ».* Dans ce cadre, en 2010, la ville a adhéré au service d'archivage itinérant du

centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges et a signé une convention définissant les différentes prestations de service proposées ainsi que les modalités techniques et financières pour leur réalisation.

Par délibération du 25 novembre 2022, le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges présente une nouvelle convention ci-annexée, ainsi qu'une modification des tarifs d'intervention. Sont proposées différentes prestations de services en lien avec la bonne tenue et les différentes opérations liées aux archives municipales. L'adhésion au service d'archivage itinérant du CDG88 est gratuite. La collectivité ne sera engagée financièrement qu'après une éventuelle sollicitation d'intervention et la validation d'un devis.

Compte tenu de l'intérêt pour la ville d'adhérer à cette convention, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve le renouvellement de l'adhésion de la ville de Vittel au service d'archivage itinérant du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges,
- Approuve les termes de la convention d'adhésion ci-annexée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir concernant la mise en œuvre de cette décision.

6. TOURISME - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « DESTINATION VITTEL » - MODIFICATIONS STATUTAIRES :

Madame Nicole CHARRON et Monsieur André HAUTCHAMP quittent la salle, et ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Par délibération du 7 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'ensemble des modifications statutaires de la SPL « Destination Vittel Contrexéville » désormais dénommée « Destination Vittel ». Suite au constat d'erreurs matérielles, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications suivantes :

1. Modification du capital social : article 7 :

Article 7 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 37 000 euros. Il est divisé en 370 actions d'une seule catégorie de 100 euros chacune.

2. Modification de la date de clôture de l'exercice social : article 42 :

Suite à la décision de modifier la date de clôture de l'exercice social qui sera fixée au 30 septembre de chaque année et pour la première fois au 30 septembre 2023, il convient de réviser l'article 42.

Article 42 – Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre.

Par exception, la durée du sixième exercice social sera de 21 mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les modifications statutaires des articles 7 et 42,
- Autorise ses représentants à les adopter.

7. BOURG-CENTRE – PROJET DE LIAISON DOUCE ENTRE VITTEL ET CONTREXÉVILLE – FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE D'EAU :

Madame Nicole CHARRON et Monsieur André HAUTCHAMP reviennent dans la salle.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Fabienne PICARD, Adjointe au Maire, en charge de la revitalisation du centre-bourg, de l'artisanat, du commerce, des foires et marchés, qui expose ce point.

La liaison douce fait partie des projets de mobilité à l'échelle intercommunale, inscrit dans le PTRTE (Pacte Territorial de Relance et de la Transition Écologique) du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) de la Plaine des Vosges. Projet stratégique du territoire de la CCTE, la liaison douce participe à :

- La transition énergétique et écologique par la promotion des mobilités actives,
- La cohésion territoriale et les coopérations intercommunales en reliant Contrexéville à Vittel et en créant du lien avec le réseau des chemins existants,
- L'économie plurielle ancrée dans les territoires, en lien avec le tourisme naturel et le tourisme thermal

La Communauté de Communes Terre d'Eau, les communes de Contrexéville et Vittel ont conjointement signé la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » en 2021 suite aux études de revitalisation effectuées entre 2019 et 2021. Ce projet de mobilité active s'inscrit dans une démarche globale et prioritaire de redynamisation du territoire sur le volet habitat, commerce, tourisme naturel et thermal, pour la vision des villes-natures.

En sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, la Communauté de Communes a été sollicitée par Vittel et Contrexéville pour porter ce projet de création, d'amélioration et de sécurisation des itinéraires cyclables en tant que maître d'ouvrage. En effet, ayant pris la compétence "Mobilité", elle est compétente pour coordonner ledit projet dans sa globalité dont l'ensemble des tronçons sont situés à Vittel et à Contrexéville.

Les deux communes participent à l'opération sous forme des fonds de concours, formalisés par la convention tripartite Communauté de Communes Terre d'Eau-Contrexéville-Vittel et s'engagent à désigner le chargé de mission de Revitalisation des Bourgs-centres / Petites Villes de Demain comme référent principal de l'opération. Celui-ci travaillera en étroite collaboration avec les trois collectivités, les services de l'État, de la Région Grand Est et du Département des Vosges.

Le montant total des fonds de concours sera déterminé de la manière suivante :

Montant total de l'opération comprenant les études, les frais de maîtrise d'œuvres les travaux

En déduction : Montant de la participation de la Communauté de communes
Montant total des subventions obtenues

Le montant du fonds de concours correspond au reste à charge de chaque collectivité.

En fonction du besoin de chaque collectivité, il est proposé de répartir ce fonds de concours global en deux parties :

La première partie – Le fonds de concours pour les prestations comprenant les frais de maîtrise d'ouvrage en lien direct avec le projet et les frais de maîtrise d'œuvre :

- Les études préalables : de géotechnie, de topographie, de réseaux et d'inventaire faune-flore
- L'étude de faisabilité opérationnelle
- Les frais de maîtrise d'œuvre
- Les frais de la mission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

La participation financière des deux villes est répartie en fonction des mètres linéaires de la voie douce, définis ci-dessous.

La deuxième partie – Le fonds de concours pour les travaux : La participation financière des deux villes est calculée en fonction **des coûts de travaux par tronçons** situés sur leur périmètre communal :

Vittel financera les tronçons 1, 2 et 3 qui mesurent respectivement 950 ml, 830 ml et 800 ml, soit **2580 ml/4695 ml** ou **54,95%** de la voie douce.

Contrexéville financera quant à elle les tronçons 4, 5, 6 et 7 qui mesurent respectivement 1210 ml, 605 ml, 220 ml et 80 ml, soit **2115 ml/4695 ml** ou **45,05%** de la voie douce.

Ces métrages, identifiés lors de l'étude de préféabilité effectuée par le BE IRIS CONSEIL, sont estimatifs et seront confirmés au vu des plans d'exécution.

Afin de mettre le projet en œuvre, la Communauté de Communes déposera des demandes d'aide financière concernant les dispositifs suivants :

- Appel à Projet Fonds Mobilités Actives
- Appel à Projet « Itinéraires cyclables » du Conseil Départemental des Vosges
- Aide financière « Mobilité Douce » du Conseil Départemental des Vosges
- Aide du Conseil Régional Grand Est, dans le cadre du Plan Vélo 2022-2028, dont les détails seront à définir
- La dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR)

Le montant total des travaux est estimé à 1 313 400 € HT

Dans ce contexte et au titre de l'année 2023, le plan de financement prévisionnel pour les marchés de prestations, proposé à l'appui des demandes de subvention est le suivant :

DÉPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)		
Étude géotechnique G2	10 000,00	État - DETR	23%	57 782,40
Étude topographique	10 000,00	État - AAP Fonds Mobilités Actives	50%	126 304,00
Diagnostic amiante HAP	5 000,00	Conseil Régional - Plan Vélo 2022 - 2028 (en attente des détails du Plan)		
Étude de faisabilité opérationnelle	60 000,00	Conseil Départemental des Vosges - Aide AAP "Itinéraires cyclables - Création et valorisation"	7%	18 000,00
Frais MOE 7% du coût des travaux	91 938,00	Fonds propres	20%	50 521,60
Mission AMO 5% du coût des travaux	65 670,00			
Inventaire Faune/flore	10 000,00			
Montant total des prestations	252 608,00	Montant total des recettes	100%	252 608,00

Au titre de l'année 2023, le plan de financement prévisionnel global pour les marchés de travaux est le suivant :

DÉPENSES PAR TYPE DE TRAVAUX (€ HT)		RECETTES (€ HT)		
Chevrons + Pictogrammes	4 650,00 €	Subvention		
Bandes bilatérales cyclables	9 200,00 €	DETR	20,18%	265 005,00 €
Piste bidirectionnelle cyclable	2 400,00 €	AAP Fonds Mobilités Actives	49,82%	654 375,00 €
Piste unidirectionnelle cyclable	0,00 €	CD88	10,00%	131 340,00 €
Voie verte	480 300,00 €	Conseil Régional Plan Vélo 2022-2028 (en attente des détails du Plan)		
Glissière de sécurité	43 400,00 €			
Bosquet	32 100,00 €			
Création d'ilot refuge – Traversée Av. Georges Clémenceau	10 000,00 €			
Création d'ilot refuge – Giratoire Rue des Sources	10 000,00 €			

DÉPENSES PAR TYPE DE TRAVAUX (€ HT)		RECETTES (€ HT)		
Rampe	27 390,00 €			
Remblais	10 000,00 €			
Façonnage îlot refuge existant – Av. Georges Clémenceau	10 000,00 €			
Pose tête d'éclairage sur mât existant	18 000,00 €			
Busage	46 000,00 €			
Mise en place éclairage	135 000,00 €			
Réseau électrique	460 000,00 €			
Trottoir 1,5m	960,00 €	Financement		
Traversée piétonne + abaissés + BEV + potelets	2 500,00 €	Fonds propres	20,00%	262 680,00 €
Démolition du caniveau actuel	11 500,00 €			
TOTAL DÉPENSES (€ HT)	1 313 400,00 €	TOTAL RECETTES (€ HT)	100%	1 313 400,00 €

Madame Marie-Laurence ZEIL souhaite connaître le tracé de cette voie douce.

Madame Fabienne PICARD explique que la création de cette voie douce favorisera la mobilité durable, l'usage du vélo pour tous les sportifs, les familles, les usagers qui souhaitent regagner leur travail, au lieu d'utiliser leur véhicule. Trois tronçons sont à l'étude : le premier partira du parvis de la gare puis rue Calouche, le second, avenue Georges Clémenceau et le dernier, le long de la 2x2 voies, en bordure de celle-ci ou dans la forêt, pour rejoindre Contrexéville au rond-point menant à la forêt parc.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que ce projet de voie douce a été présenté en commission « centre-bourg », le 3 mars dernier. Il ajoute que l'étude de faisabilité du projet de liaison fait l'objet d'un financement par le Conseil Départemental des Vosges et la Région Grand Est.

Après avis favorable de la commission « centre-bourg et commerces » réunie le 03 mars 2023, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Affirme son engagement dans le projet de la liaison douce Vittel – Contrexéville,
- Valide le projet de la convention tripartite de versement des fonds de concours et les modalités de participation des deux communes, ci-annexé,
- Approuve le plan de financement prévisionnel et les modalités de financement de l'opération ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette opération et à engager toutes démarches y afférentes.

8. BOURG-CENTRE - OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE – CONVENTION-CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN » :

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Fabienne PICARD, Adjointe au Maire.

L'article 157 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ÉLAN), stipule qu'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a pour objet « *la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable* ».

Cette opération se matérialise par une convention signée entre l'État et ses établissements publics intéressés, l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et tout ou partie de ses communes-membres, ainsi que toute personne publique ou tout acteur privé susceptible d'apporter un soutien ou de prendre part à la réalisation des opérations prévues par la convention.

Pour la Communauté de Communes Terre d'Eau, Contrexéville et Vittel, déjà engagées dans le dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD), cette convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée entre l'État, la Région Grand Est, le Conseil Départemental des Vosges, l'EPFGE, la Communauté de Communes Terre d'Eau et les deux communes Vittel et Contrexéville, fixera la stratégie de revitalisation, les actions et les moyens à déployer pour la concrétiser. L'entrée en vigueur du programme sera effective à la date de signature du présent contrat, à compter du 26 mai 2023, et pour une durée de cinq ans.

Les secteurs d'intervention de l'ORT déclenchent des effets juridiques et fiscaux dont :

- La dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques en dehors des périmètres de l'ORT qui ont pour but de renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville
- L'accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au dispositif "Denormandie" dans l'ancien permettant de favoriser la réhabilitation de l'habitat
- Le droit de préemption urbain renforcé et droit de préemption dans les locaux artisanaux qui permettent de mieux maîtriser le foncier
- Le permis d'aménager multisites qui permet aux porteurs de projet de déposer un permis d'aménager sur plusieurs unités foncières non contiguës
- L'accès aux prêts de la Banque des Territoires pour les projets de construction, acquisition, réhabilitation ou aménagement de bâtiments ou infrastructures publiques, de bâtiments tertiaires privés contribuant à la revitalisation économique de la commune ou de logements privés sous certaines conditions ; portage foncier dans le cadre de projets d'aménagement. Ces projets doivent être situés dans le secteur ORT des communes PVD signataires.

La convention délimite un ou plusieurs périmètres de stratégie territoriale ainsi que les secteurs d'intervention comprenant nécessairement les centres-villes des communes signataires. Ceux-ci sont en cohérence avec la stratégie globale de revitalisation définie lors de l'étude de revitalisation qui s'est déroulée de 2019 à 2021 et couvrent les problématiques liées à l'habitat, aux commerces, aux friches et à l'aménagement urbain contribuant à celles-ci :

- Le parc Badenweiler – Square de l'Alpha – Rue de Verdun
- L'entrée du Vieux Vittel autour de la rue Division Leclerc
- Gare de Vittel – Parc de la Bienfaitante
- L'avenue Bouloumié – Parking Bonne Source
- Le quartier thermal et l'avenue des Tilleuls
- Le parc thermal de Vittel, y compris l'hôtel de l'Ermitage.

Après avis favorable de la commission « centre-bourg et commerces » réunie le 03 mars 2022, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Affirme son engagement dans l'Opération de Revitalisation du Territoire
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches y afférentes
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant l'Opération de Revitalisation du Territoire.

9. COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENTS DE COMMANDES - ASSURANCES – LOCATION ET MAINTENANCE DE MATÉRIELS ET DE SOLUTIONS DE REPROGRAPHIE ET D'IMPRESSION :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Patrick FLOQUET, Adjoint au Maire, qui présente les points 9 et 10.

En application de l'article L.2113-6 du code de la commande publique, et afin de faciliter la gestion de deux marchés, dont la ville serait mandataire, de permettre des économies d'échelle et de mutualisation des procédures de passation, d'exécution et de suivi des marchés, la ville de Vittel, la communauté de communes Terre d'Eau, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Régie Vittel Sports ont décidé de se regrouper et de constituer un groupement de commandes pour les marchés :

- de location et de maintenance de matériels, de solutions de reprographie et d'impression,
- d'assurances, de responsabilité civile, de dommages aux biens et véhicules à moteur.

La ville de Vittel serait le coordonnateur du groupement jusqu'à la signature de ces marchés. Les frais de fonctionnement seront avancés par le coordonnateur et répartis entre les organismes concernés.

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 28 février 2023, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les projets de conventions ci-annexés, portant constitution des groupements de commandes entre les instances précitées,
- Désigne la ville de Vittel comme mandataire du groupement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions, ainsi que tout document relatif à ces affaires,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux dépenses et à exécuter ces marchés.

10. COMMANDE PUBLIQUE – ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC « RÉSEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS » « GIP RESAH » - TÉLÉPHONIE MOBILE :

L'article L.2113-2 du code de la commande publique précise qu'une centrale d'achat est un acheteur ayant pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des acheteurs, l'une au moins des activités d'achat centralisées suivantes :

- L'acquisition de fournitures ou de services,
- La passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services.

Par délibération du 2 février 2023, la communauté de communes Terre d'Eau a autorisé son président à adhérer à une centrale d'achat intitulée « Réseau des acheteurs hospitaliers GIP RESAH ». Cette centrale d'achat permet de souscrire des marchés notamment dans le domaine de la fourniture de services opérés de télécommunications et de prestations associées, permettant de bénéficier de solutions techniques performantes et d'offres tarifaires avantageuses.

La souscription de certains marchés publics ou accords-cadres peut faire l'objet de conventions spécifiques prévoyant la participation financière de l'adhérent. Ainsi, la centrale d'achat dispose d'un accord-cadre portant sur la fourniture de services de télécommunications et prestations associées comportant deux lots qui peuvent être particulièrement intéressants pour la commune de Vittel, à savoir :

- lot 2 : accord-cadre à bons de commandes : téléphonie fixe et internet
- lot 4 : accord-cadre à bons de commandes : téléphonie mobile. Cet accord-cadre permettant de gagner en performance grâce aux outils et services techniques innovants est techniquement et économiquement avantageux.

En contrepartie des services rendus par la centrale d'achat pour la fourniture de services opérés de télécommunications et prestations associées, une contribution financière annuelle peut être demandée à la collectivité, pour un montant annuel variant selon le nombre d'abonnement souscrit (de 700 à 1 600 €), montant largement compensé par les économies réalisées dans le cadre du marché. A titre d'exemples, le coût d'un abonnement mensuel de base passerait de 3,50 € à 2,55 €, celui d'un abonnement maximum de 16,00 à 6,00 €, sachant que la ville dispose d'environ 60 abonnements.

Monsieur Valentin VASSALLO quitte la salle.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que la communauté de communes Terre d'Eau (CCTE) a approuvé l'adhésion à cette centrale d'achat dénommée « réseau des acheteurs hospitaliers GIP RESAH » et a décidé de souscrire au marché de téléphonie fixe et internet. Ce groupement de commandes a été proposé à l'ensemble des communes du territoire de la communauté de communes Terre d'Eau (CCTE).

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 28 février 2023, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve le versement éventuel d'une participation financière à la communauté de communes au titre de son adhésion au GIP RESAH, en fonction de la délibération du conseil communautaire le 14 mars 2023,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux dépenses et à exécuter le marché à intervenir.

11. PATRIMOINE – CESSIION D'UNE PARCELLE – QUARTIER DES COLLINES :

Monsieur Valentin VASSALLO revient dans la salle.

Monsieur Tanguy MAIO souhaite acquérir la parcelle cadastrée section BC n°1011 constituant le lot n°42 de la tranche 3 du quartier des Collines, d'une contenance de 1085 m².

Le prix de cession est de 31,77 € H.T./m² conformément à la délibération du 7 décembre 2022. La signature de l'acte de vente sera subordonnée à l'obtention du permis de construire, dont la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude notariale de Vittel.

Monsieur le Maire précise que le produit de cette cession s'élèvera à environ 35 000 € H.T. À l'heure actuelle, sur un total de 41 parcelles mises à la vente, trente parcelles ont été cédées, trois sont en cours de vente, huit restent disponibles.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve la cession de la parcelle cadastrée section BC n° 1011 constituant le lot n°42 de la tranche 3 du quartier des Collines, d'une contenance de 1 085 m², à Monsieur Tanguy MAIO, dans les conditions susmentionnées,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Vittel.

12. PATRIMOINE – ABANDON DU PROJET DE M. BOULET – PARTIE DE LA PARCELLE AK N°460 :

Par délibération du 13 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AK n°460 au profit de Monsieur BOULET pour la réalisation d'une station de lavage.

Ce projet n'ayant pas été autorisé par l'Architecte des Bâtiments de France, Monsieur BOULET a renoncé à l'acquisition de la parcelle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Rapporte la délibération du 13 décembre 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

13. PATRIMOINE – DEMANDE DE RÉTROCESSION DE LA VOIRIE ET DES RÉSEAUX DE L'ALLÉE DU HAUT DU CRAS :

Monsieur MILOÏKOVITCH sollicite la reprise, par la ville de Vittel, de la voirie et des réseaux de l'allée du Haut du Cras, cadastrée section AY n°795, dont il est propriétaire.

Cette parcelle constitue la voirie interne du lotissement du Haut du Cras réalisé par Madame Cécile MOREL, en 2004.

Au vu des documents fournis par Monsieur MILOÏKOVITCH - rapport des essais à la plaque avec leur positionnement sur plan, plan de la rue avec implantation des réseaux secs et humides, rapport d'inspection télévisée des réseaux - il vous est proposé d'émettre un avis favorable à sa demande. La rétrocession de la voirie et des réseaux se fera à l'euro symbolique. La rédaction de l'acte de vente sera confiée à l'étude notariale de Vittel, les frais afférents étant à la charge de la ville de Vittel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve la rétrocession de la voirie et des réseaux de l'allée du Haut du Cras, cadastrée AY n° 795 constituant la voirie interne du lotissement du Haut du Cras, dans le domaine public de la ville de Vittel, au prix de un euro symbolique,
- Approuve le remboursement des frais supportés par le vendeur pour l'établissement des documents cités supra;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Vittel.

14. PATRIMOINE – SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION PUBLIQUE EN TERRAIN PRIVÉ :

Suite à l'effondrement d'une canalisation publique d'assainissement passant sur la parcelle cadastrée section AI n°35, la ville de Vittel doit dévoyer le réseau public d'eaux usées en le faisant passer sur la parcelle cadastrée section AI n°84 appartenant à la société Nestlé.

En conséquence, il convient d'établir une servitude sur la parcelle sus nommée au profit de la ville de Vittel afin de permettre la pose d'une canalisation PVC Ø200 CR8 reliée à la conduite principale et d'un regard DN1000, comme matérialisés sur le plan ci-annexé. Cette servitude sera consentie à titre gracieux. Les frais d'acte seront à la charge de la ville de Vittel.

Le Conseil Municipal l'unanimité,

- Approuve l'établissement d'une servitude de passage d'une canalisation sur la parcelle cadastrée AI n° 84, avec Nestlé Waters, dans les conditions susmentionnées,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Vittel.

15. TRAVAUX – COMMANDE PUBLIQUE – RÉHABILITATION DES VESTIAIRES DU STADE JEAN BOULOUMIÉ – TRANSACTION AVEC LE BUREAU D'ÉTUDES GUERRA :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Alexandre CHOPINEZ, Adjoint au Maire, en charge de la vie sportive, du projet « Vittel ambitions, Paris JO 2024 ».

Le bureau d'études GUERRA est membre du groupement de maîtrise d'œuvre dont le cabinet Defi Archi est le mandataire, en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation des vestiaires, de la buvette et des sanitaires au stade Bouloumié.

En raison de difficultés dans l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, les parties ont décidé de faire appel à un médiateur chargé de la rédaction d'un protocole transactionnel.

Ce protocole prévoit la résiliation anticipée de la mission du bureau d'études GUERRA, de manière amiable et sans frais. La ville et le bureau d'études s'engagent également à renoncer à toute action juridictionnelle.

Madame Marie-Laurence ZEIL demande quelle est la nature de ses difficultés.

Monsieur Alexandre CHOPINEZ précise qu'il s'agit, entre autres, de difficultés relationnelles entre le bureau d'études et l'architecte.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les termes de la transaction,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel.

16. TRAVAUX – ENTRETIEN ET ÉLAGAGE DES ARBRES D'ALIGNEMENT DANS L'AGGLOMÉRATION – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

Le règlement de voirie départementale définit dans son chapitre 5 du titre 3 « droits et obligations », les servitudes relatives aux plantations situées en bordure du domaine public routier départemental. Conformément à son article 55, les communes doivent assurer la gestion et l'entretien des arbres d'alignement situés en agglomération en bordure du domaine public routier départemental. Ces alignements, situés sur le territoire de la commune de Vittel, concernent la RD 229, avenue Georges Clémenceau et la rue de Paris, entre le rond-point du stade Bouloumié et la rue Pierre Ferry.

En application de ce qui précède, il convient de définir les modalités administratives, techniques et financières de chacune des parties, relatives à l'entretien et l'élagage des arbres d'alignement situés sur le domaine public du département des Vosges en agglomération sur le territoire de Vittel.

Monsieur le Maire précise que les travaux seront effectués par le service des espaces verts.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention ci-annexée, à intervenir avec le Conseil Départemental des Vosges,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte et document permettant la mise en œuvre de cette décision et à entreprendre toute démarche à cet effet.

17. TRAVAUX – CONVENTIONS DE SERVITUDES AVEC ENEDIS :

Dans le cadre de l'extension d'une ligne électrique souterraine HTA 20 000 volts sur la commune de Vittel, l'entreprise BOIRON sise à Saint-Nabord (88), est chargée par Enedis de procéder à une étude et à des travaux sur des parcelles appartenant à la ville de Vittel, dont la liste figure en annexe.

Ces travaux consistent en :

- L'établissement à demeure d'une bande de trois mètres de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 2554 mètres ainsi que ses accessoires, sur les parcelles mentionnées dans la liste ci-annexée,

- L'établissement, si besoin, de bornes de repérage,
- L'élagage, l'enlèvement, l'abattage et le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité des ouvrages et gênant leur pose ou pouvant leur occasionner des dommages.

Au titre de compensation forfaitaire, Enedis s'engage à verser au propriétaire une indemnité unique et forfaitaire de 20 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les projets de conventions de servitudes ci-annexés autorisant les travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions ainsi que tout acte et document permettant la mise en œuvre de ces décisions et à entreprendre toute démarche à cet effet.

18. INSTITUTION - RÉGIE VITTEL CÂBLE – PROPOSITION D'UN DIRECTEUR :

Monsieur Thierry LEDZINSKI, Conseiller Municipal délégué, en charge des fluides, du très haut débit et de la performance énergétique, quitte la salle, ne prend part ni au débat, ni au vote.

L'article L 2221-10 du code général des collectivités territoriales dispose que : *les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommées établissement public local, sont créées et leur organisation administrative et financière déterminée par délibération du conseil municipal. Elles sont administrées par un conseil d'administration et un directeur, désignés dans les mêmes conditions, sur proposition du Maire. »*

Par délibération du 5 juin 2014, le Conseil Municipal a proposé la candidature de Monsieur Xavier BARD pour assurer les fonctions de Directeur de la régie Vittel Câble. Par lettre du 03 février 2022, l'intéressé a présenté sa démission de ses fonctions.

Monsieur Bernard NOVIANT demande si ce poste sera rémunéré.

Monsieur Patrick FLOQUET le confirme, à titre d'activité accessoire à réaliser, en dehors des heures de travail effectuées pour la ville.

Conformément à ce qui précède, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Propose la candidature de Monsieur Arnaud RIONDÉ en qualité de Directeur de la régie Vittel Câble, dont la nomination deviendra officielle en vertu d'un arrêté du Président de la régie. S'agissant d'un cumul d'emploi, il exercera cette mission de direction en dehors de ses heures de travail pour la ville ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte permettant la mise en œuvre de cette décision.

19. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Monsieur Thierry LEDZINSKI revient dans la salle.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Patrick FLOQUET qui présente ce point.

Monsieur FLOQUET précise que les textes ne permettaient pas auparavant, de recruter un agent sous le seuil de 17h30. Aujourd'hui, cette possibilité existe. Il ajoute que l'agent recruté sur le poste d'adjoint d'animation exerce une activité parallèle.

Après avis favorables du comité social territorial et de la commission « ressources humaines » réunis respectivement les 27 et 28 février 2023, le Conseil Municipal à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs de la manière suivante :

➤ Au 10 mars 2023 :

1^{ère} modification

- Création d'un poste de brigadier-chef principal à 35h00
- Suppression d'un poste de chef de service de police municipale à 35h00

Il s'agit de procéder au recrutement d'un agent de police municipale qui ne détient pas le même grade que l'agent parti.

➤ Au 1^{er} avril 2023 :

2^{ème} modification

- Création d'un poste d'adjoint d'animation à 6h00

Il s'agit de procéder à la nomination stagiaire d'un agent qui exerce des fonctions d'accompagnateur au restaurant scolaire, en qualité de vacataire, depuis de nombreuses années.

➤ Au 1^{er} mai 2023 :

3^{ème} modification

- Création d'un poste de rédacteur à 35h00
- Suppression d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à 35h00

Il s'agit de procéder au reclassement d'un agent suite à une inaptitude physique, le changement de filière étant devenu nécessaire.

Monsieur le Maire sera chargé de procéder à la nomination des agents intéressés dans les conditions fixées par les textes relatifs au statut de la fonction publique territoriale. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits prévus au budget primitif de 2023 au c/012 « charges de personnel et frais assimilés ».

20. FLUIDES ET PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE – CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉE - CONVENTION AVEC LE SDEV :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Thierry LEDZINSKI qui présente ce point.

Face à la flambée des prix de l'énergie, la ville de Vittel a élaboré un plan de sobriété énergétique. Dans ce plan, des actions d'amélioration de l'isolation des bâtiments sont envisagées mais nécessitent le recours à des organismes spécialisés capables de conseiller la commune sur la nature et le coût des travaux à réaliser.

Afin d'aider les structures publiques à améliorer l'efficacité énergétique de leur patrimoine, le SDEV a mis en place en 2022 un service de Conseil en Energie Partagé.

Le dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP) permet de doter de compétences énergie des structures n'ayant pas la taille et les moyens suffisants pour salarier un technicien spécialisé, dans le but de leur permettre de faire des choix en matière de performance énergétique et gestion des consommables sur leur patrimoine.

Le CEP est un service de proximité développé avec le soutien de l'ADEME, qui mutualise les compétences d'un conseiller spécialisé au sein d'une structure porteuse, en l'espèce, le SDEV.

Aussi, le SDEV propose à la ville de Vittel d'adhérer au service de CEP par le biais d'une convention déterminant les modalités et les engagements des signataires.

De son côté, le SDEV établira un bilan énergétique du patrimoine communal, réalisera des campagnes de mesures, des diagnostics énergétiques, aidera à la constitution des dossiers de demande de subventions...

Pour ce faire, la commune s'engage à communiquer toutes les informations utiles concernant son patrimoine et à donner mandat au SDEV pour agir auprès de ses différents fournisseurs. En adhérant au service, la ville s'engage également à verser une cotisation annuelle de 1,5 € par habitant (valeur 2023).

Monsieur Thierry LEDZINSKI précise que la durée de cette convention est fixée pour trois ans, à compter du 1^{er} avril 2023. En premier lieu, le conseiller énergie du SDEV établira un bilan énergétique du patrimoine communal. Il rédigera ensuite un plan d'actions et accompagnera la ville dans la recherche d'aides financières liées à la performance énergétique. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 1,5 € par habitant.

En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion au service de conseil en énergie partagé proposé par le SDEV,
- Approuve les termes de la convention annexée et le montant de la participation annuelle à verser,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent à cette délibération.

21. ENVIRONNEMENT - FORÊTS – SOUMISSION AU RÉGIME FORESTIER :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Christian GRÉGOIRE, Adjoint au Maire, en charge de la transition écologique douce, du développement durable, du fleurissement et des forêts.

En application de l'article L 211-1 du code forestier et des politiques environnementales nationales et européennes, le régime forestier énonce un ensemble de principes visant à assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier des collectivités territoriales, des établissements publics et de l'Etat.

Sur proposition de l'office national des forêts, la soumission au régime forestier des parcelles désignées ci-après, sont susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution et pourront bénéficier d'une gestion durable.

Section	N° de la parcelle	Lieu-dit	Contenance (ha)
AV	329	Pres Maillot	0,0503
B	196	Haut de l'Orima	0,1612
		Total	0,2115

A l'aide d'un diaporama, Monsieur Christian GRÉGOIRE précise que l'office national des forêts propose d'appliquer le régime forestier de ces parcelles dont l'objectif est, d'une part, de garantir la gestion durable de ces espaces forestiers et d'autre part, de préserver l'intérêt de la ville.

Après avis favorable de la commission « transition écologique, développement durable, forêts, fleurissement » réunie le 10 février dernier, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à l'application du régime forestier des parcelles susmentionnées,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatif à ce projet.

22. ENVIRONNEMENT – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE – GRDF – AGRIVAIR - RÉALISATION D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Madame Ghislaine COSSIN quitte la salle, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Vittel a engagé un partenariat avec Gaz de France et la Société AGRIVAIR, filiale de NESTLÉ WATERS SUPPLY Est, en vue de la réalisation d'actions en faveur de la protection de l'environnement, en particulier la suppression des

citernes de fioul lors de la conversion des chaudières en chaudières au gaz naturel, dans le cadre d'une convention.

Ainsi, les soixante premières installations de chauffage de particuliers bénéficient d'une part, d'une prime de la ville de Vittel, dans le cas d'une conversion effective d'un chauffage fioul au gaz, d'autre part de la prise en charge du dégazage et de la neutralisation des cuves à fioul par AGRIVAIR, d'une tarification préférentielle à l'accès au réseau gaz et d'une prime jointe de la part de GrDF, aux conditions précisées dans l'annexe.

Cette convention étant arrivée à échéance, et compte tenu de l'intérêt du dispositif pour la protection du gîte hydrominéral, il semble opportun de la renouveler.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention de partenariat ci-annexée, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2023, et renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024, entre la ville de Vittel, Agrivair et Gaz Réseau Distribution France,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

23. SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES VOSGES – DEMANDES D'ADHÉSION DE COMMUNES À DES COMPÉTENCES, RETRAIT D'UNE COLLECTIVITÉ :

Madame Ghislaine COSSIN revient dans la salle.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Thierry LEDZINSKI qui présente ce point.

➤ Demande d'adhésion de communes à des compétences dites « à la carte » :

Outre sa compétence obligatoire portant sur sa mission relative au contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif, le syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif des Vosges (SDANC) propose aux collectivités des compétences, dites « à la carte » :

- n° 1 : réhabilitation des installations d'assainissement non collectif,
- n° 2 : entretien des installations d'assainissement non collectif.

Par délibération, les communes ci-après sollicitent leur adhésion, comme suit :

- Ameuvelle, Malaincourt, Relanges, Saint-Etienne-les-Remiremont aux compétences n° 1 et n° 2,
- Belmont-sur-Vair, Lironcourt, Rupt-sur-Moselle à la seule compétence n° 1.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'adhésion des collectivités susmentionnées, comme ci-avant.

➤ Demande d'adhésion de la communauté de communes des Hautes-Vosges aux trois compétences

La communauté de communes des Hautes Vosges (CCHV) dispose de la compétence ANC depuis le 1^{er} janvier 2023. 12 communes étant adhérentes au SDANC, à titre individuel, 2 communes étaient adhérentes au SDANC, via le SIA La Bresse-Cornimont.

Par délibération du 25 janvier 2023, le CCHV a sollicité son adhésion à la compétence obligatoire « contrôle », et aux deux compétences dites à la carte « réhabilitation » et « entretien ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'adhésion de la communauté de communes des Hautes-Vosges aux trois compétences du SDANC.

➤ **Demande d'adhésion de la communauté de communes Gérardmer Hautes-Vosges (CCGHV) :**

La communauté de communes Gérardmer Hautes-Vosges (CCGHV) dispose de la compétence ANC depuis le 1^{er} janvier 2023. Les communes de Champdray, Le Tholy, Xonrupt-Longemer, Liézey, Rehaupal, Le Valtin et Granges-Autmontzey sont adhérentes au SDANC, à titre individuel.

Alors que le comité syndical du SDANC avait approuvé par délibération du 11 octobre 2022, l'adhésion de la commune de Gérardmer, celle-ci n'a pas été prononcée par la préfecture, la compétence ANC ayant été transférée à la CCGHV avant la fin du délai de trois mois de consultation.

Par délibération du 18 janvier 2023, le CCGHV a sollicité son adhésion au SDANC pour l'ensemble des compétences (contrôle, réhabilitation et entretien) et a demandé l'extension du périmètre d'intervention du SDANC à la commune de Gérardmer, permettant au SDANC d'intervenir sur l'ensemble des communes de la CCGHV.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à la demande d'extension du périmètre du SDANC à la commune de Gérardmer,
- Approuve la demande d'adhésion de la communauté de communes Gérardmer Hautes-Vosges aux compétences « contrôle, réhabilitation et entretien ».

➤ **Demande de retrait de la commune de Maxey-sur-Meuse**

Par délibération, la commune de Maxey-sur-Meuse a demandé son retrait du SDANC. Elle justifie cette décision par :

- Un projet concret d'assainissement collectif,
- La volonté d'assurer un service ANC de proximité avec un SPANC communal mais en faisant appel à un prestataire pour la réalisation des contrôles.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de retrait du SDANC de la commune de Maxey-sur-Meuse.

24. ENVIRONNEMENT – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA NAPPE DES GRÈS DU TRIAS INFÉRIEUR (SAGE GTI) :

Monsieur Patrick FLOQUET et Madame Ghislaine COSSIN quittent la salle, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

La nappe des Grès du Trias inférieur (GTI) est exploitée par différentes catégories d'utilisateurs pour leur consommation en eau. Une partie de cette nappe située au Sud-Ouest du périmètre, dans laquelle notamment Contrexéville pompe son eau potable, est en déficit quantitatif : les prélèvements annuels y sont supérieurs à la recharge de la nappe. Cette recharge annuelle est de 2,1 millions de m³. En 2010, les usagers de l'eau en consommaient 3,3 millions de m³ et en 2019, la consommation s'élevait à 2,6 millions de m³. L'effort doit donc se poursuivre pour atteindre au moins les 2,1 millions de m³ permettant l'équilibre entre recharge et prélèvements annuels dans cette nappe.

Afin que cette nappe retrouve son bon état quantitatif au plus tard en 2027, un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a été rédigé pour être applicable aux 190 communes du périmètre concerné.

Après une première consultation des collectivités à laquelle la commune de Vittel avait répondu favorablement, avec les deux réserves évoquées infra, le 20 décembre 2021, une enquête publique préalable à l'approbation du SAGE des GTI s'est déroulée du 10 janvier au 21 février 2023.

Les collectivités ont été invitées par la Préfecture des Vosges à participer à cette consultation et l'assemblée délibérante à faire part de ses observations.

Le projet de SAGE des GTI a été adopté par la Commission Locale de l'Eau le 14 avril 2022 et comporte les documents suivants :

- Le rapport de présentation ;
- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et ses annexes ;
- Le règlement contenant deux règles ;
- L'évaluation environnementale ;
- L'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE ;
- Les avis des comités de bassin Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse et les avis émis lors de la phase de consultation des assemblées ;
- Le bilan de la concertation préalable du 13 décembre 2018 au 20 février 2019.

Le PAGD donne un cadrage des actions à mener pour tous les usagers par le biais de 15 dispositions. Elles répondent aux cinq objectifs généraux que sont :

- atteindre l'objectif d'équilibre quantitatif au plus tard en 2027 et recouvrer les capacités naturelles de régénération de la nappe des GTI sans porter préjudice, ni quantitatif, ni qualitatif, aux autres masses d'eau ;
- réduire et optimiser les consommations pour tous les usages ;
- Sécuriser l'accès à la ressource en eau potable des populations en mobilisant les ressources locales dans une approche multi-nappes ;
- Organiser la gestion durable et solidaire de la ressource et définir une gouvernance adaptée ;
- Développer les connaissances et les outils de gestion et d'information.

Ces dispositions sont complétées par les deux règles suivantes :

- règle n°1 : Partager la ressource en répartissant les volumes disponibles

Objectif de répartition par usages : « domestiques et assimilés » et « industriels » avec priorité donnée à l'alimentation en eau potable.

Les modalités de répartition des 2,1 millions de m³ en 2027 sont fixées par catégories de la façon suivante :

Secteur	Usage domestique et assimilés		Usage industriel	
Sud-Ouest	65,79%	1,25 Mm ³ /an	34,21 %	0,65 Mm ³ /an
Nord	80,00 %	1,28 Mm ³ /an	20,00 %	0,32 Mm ³ /an

- règle n°2 : Gérer les nouvelles autorisations de prélèvement

Ces documents ont été étudiés lors de la réunion de la commission « fluides » le jeudi 16 février 2023. Les membres de la commission soulignent la finalisation de l'écriture de ce dossier, en cours d'élaboration depuis 2009. Ce SAGE permettra le travail collectif de l'ensemble des utilisateurs de l'eau du territoire vers la préservation de la ressource en eau. Les membres de la commission émettent cependant les deux réserves suivantes :

- Le rendement des réseaux d'eau doit être le plus élevé possible afin de limiter les pertes en eau au cours de la distribution. La commune de Vittel mettra en œuvre les actions nécessaires à son augmentation. Néanmoins, l'objectif de 90% semble très ambitieux à atteindre et à maintenir dans le temps.
- Le scénario tendanciel du PAGD indique que le raccordement des forages rétrocedés par Nestlé Waters à la commune, permettant une diminution - sous réserve du résultat des études - de 300 000 à 350 000 m³/an dans les GTI, est estimé à partir de 2024. Ce délai est sous-estimé au vu des démarches d'autorisation et de protection des forages au titre du code de l'environnement et du code de la santé publique, mais aussi des travaux de raccordement au réseau d'eau potable existant.

Madame Marie-Laurence ZEIL ne voit pas l'intérêt de se prononcer sur ce point, puisque l'enquête d'utilité publique du SAGE GTI est close depuis le 21 février. Alors que la nappe des GTI dépend de la recharge des nappes superficielles, quelle eau coulera au robinet des vittellois ? De plus, la cession du forage de Suriauville IV à la ville est trop ambiguë. Par conséquent, elle n'est pas favorable à ce projet.

Monsieur le Maire précise que la décision du conseil municipal sera un élément complémentaire au dossier d'enquête. Il rappelle que l'objectif du SAGE est de retrouver un équilibre entre recharge et prélèvements dans cette nappe, d'ici 2027. Le résultat des études sur les forages cédés à la ville déterminera leur capacité hydraulique. En ce qui concerne la qualité de l'eau puisée dans ces forages, elle est de qualité identique.

Monsieur Jean-Jacques GAULTIER précise que la composition hydrominérale du gîte B possède une forte minéralisation. A l'inverse, l'eau du gîte C présente une minéralisation beaucoup plus faible. De plus, ces gîtes hydrominéraux sont naturellement bien distincts entre eux.

Madame Marie-Laurence ZEIL précise que ces nappes ne sont pas totalement hermétiques, du fait d'infiltrations d'eau du gîte B vers le gîte C. Compte tenu du mauvais état de cette nappe, sa régénération annoncée pour 2027 semble compromise, avec un réel risque d'assèchement, comme annoncé depuis de nombreuses années.

Monsieur Jean-Jacques GAULTIER rappelle que la nappe des grès du Trias inférieur est un des principaux aquifères s'étendant des Vosges aux frontières luxembourgeoises et allemandes. Il précise que l'objectif du SAGE est de cadrer les usages de la ressource en eau, de veiller au bon équilibre des prélèvements par rapport à la recharge de la nappe. Alors que les usagers en consommaient près de 3,3 millions de m³ en 2010, soit un 1 million de m³ supplémentaire par rapport à sa régénération, la consommation s'élevait à 2,6 millions de m³ en 2019. Au vu de cette baisse de consommation, les efforts entrepris sont encourageants pour l'échéance de 2027. De plus, l'embouteilleur local a considérablement réduit ses prélèvements annuels, en passant d'un million de m³ à 500 000 m³, a amélioré son process dans des outils innovants plus économes en eau. Les critiques publiques formulées à l'encontre de l'industriel local, la peur engendrée par certains autour du manque d'eau donnent une mauvaise image du territoire, découragent les investisseurs. Alors que Vittel est exportée dans le monde entier, le rôle d'un élu est de soutenir les entreprises locales qui font vivre le territoire.

Madame Marie-Laurence ZEIL ne cautionne pas les propos injurieux. Toutefois, la préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur. Alors que les mesures prises sont opaques, beaucoup s'interrogent. Au vu de la raréfaction de l'eau, avec un réel déficit d'eau pour le territoire, pourquoi continue-t-on à exporter de l'eau en bouteilles plastiques ? Alors que 4 000 personnes travaillaient pour l'embouteilleur local, le nombre d'employés est en constante diminution depuis quelques années. Il ne s'agit pas seulement d'installer des écomousseurs pour préserver la ressource en eau !

Monsieur le Maire précise que l'installation de piézomètres permettra de mesurer le niveau de la nappe. De ce fait, cette donnée quantitative des aquifères du territoire, communiquée par l'observatoire hydrogéologique, permettra de rassurer les usagers. Il ajoute que la commission « fluides » réunie le 16 février dernier a émis deux réserves.

En conséquence, le Conseil Municipal à la majorité, émet un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des GTI.

Un vote contre : Madame Marie-Laurence ZEIL et son pouvoir (M. Didier FORQUIGNON)

Une abstention : Monsieur Bernard NOVIANT

25. INTERCOMMUNALITÉ - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – EXERCICE 2021 :

Monsieur Patrick FLOQUET et Madame Ghislaine COSSIN reviennent dans la salle.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, la présidence de l'assemblée est assurée par Monsieur Patrick FLOQUET qui cède la parole à Monsieur Christian GRÉGOIRE.

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Président d'une structure intercommunale présente à son Conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2004 précise les modalités d'élaboration et de présentation de ce rapport et donne la liste des indicateurs techniques et financiers qui doivent obligatoirement y figurer.

Ce rapport a été approuvé par le conseil communautaire de la communauté de communes Terre d'Eau lors de sa réunion du 12 décembre 2022. Il est diffusé pour information au Conseil Municipal.

A l'aide d'un diaporama, Monsieur Christian GRÉGOIRE commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service des déchets ménagers, au titre de l'année 2021.

La communauté de communes « Terre d'Eau » (CCTE) gère la compétence de collecte des déchets ménagers, la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » étant assurée par le syndicat EVODIA. Le service est financé d'une part, par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et d'autre part, par la redevance spéciale pour les déchets des professionnels et des administrations.

En 2021, le poids collecté des ordures ménagères représente un volume de 3 437,35 tonnes (4 008,8 tonnes en 2020), passant de 213 kg à 188 kg/habitant. En 2021, le volume des déchets recyclables secs s'établit à 1 155,63 tonnes (763 tonnes en 2020); les biodéchets à 673,40 tonnes (652,86 tonnes, en 2020), les cartons des professionnels à 134,34 tonnes (114,44 tonnes en 2020), le verre à 750 tonnes (716 tonnes en 2020), soit un volume total de déchets ménagers et assimilés de 10 814,79 tonnes (+ 451,23 tonnes par rapport à 2020).

Alors que le coût par an et par habitant s'élevait à 106,21 € en 2020, il s'établit à 96,41 € en 2021.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères de la communauté de communes Terre d'Eau, au titre de l'année 2021.

26. COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE CONFORMÉMENT À LA DÉLIBÉRATION DU 25 MAI 2020 PAR LAQUELLE LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉLÉGUÉ CERTAINS DE SES POUVOIRS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Monsieur le Maire revient dans la salle.

N°	Date	Objet
130-2022	30/11/2022	Avenant n° 2 – Marché sur appel d'offres ouvert – Prestations de services d'assurances du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 – SMACL Assurances à Niort (79) – Moins-value de 573,33 € T.T.C. Le montant de la cotisation du lot n° 2 « flotte automobile » passe de 20 509,02 € T.T.C. à 19 935,69 € T.T.C.

N°	Date	Objet
131-2022	16/12/2022	Fixation des tarifs de location de salles des bâtiments scolaires, à compter du 1 ^{er} janvier 2023 : pour une salle supérieure ou égale à 100 m ² : 100 €/par jour et 50 € ½ journée ; salle de classe d'environ 50 m ² : 50 €/jour ; 25 € ½ journée
132-2022	16/12/2022	Avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire et révocable pour la location d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment « L'impériale », du 15 juin 2022 au 31 janvier 2023, à l'Afpa à Montreuil (93)
133-2022	16/12/2022	Marché à procédure adaptée – Achat de deux véhicules utilitaires – Lot n° 1 véhicule fourgon service électricité : 31 820,20 € H.T. – Lot n° 2 : véhicule fourgon service animation/signalisation : 32 818,80 € H.T.
134-2022	16/12/2022	Marché à procédure adaptée – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux, suivi technique, financier et administratif – Société EPURE INGÉNIERIE à Metz (57) : 12 150,00 € H.T.
135-2022	15/12/2022	Demande de subvention de 20 720,00 € auprès de l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour la réalisation d'une étude diagnostic de réutilisation des eaux sur les sites du CPO, gymnase, stade, golf municipal de Vittel d'un montant de 25 900,00 € H.T.
136-2022	19/12/2022	Convention d'occupation précaire et révocable – Location de la parcelle de terrain section B n° 180, au lieu-dit « sur la petite partie », d'une contenance de 1520 m ² , pour une durée d'un an, renouvelable trois ans, à M. Pascal BRENEL à Vittel (88) : versement d'une redevance de 17,48 € (115 € l'hectare)
137-2022	19/12/2022	Convention d'occupation précaire et révocable – Mise à disposition, à titre gratuit, à compter du 1 ^{er} juillet 2022, pour une durée de douze mois, de deux salles situées au rez-de-chaussée et de caves dans les locaux de l'Impériale, à l'association « L'Escale »
138-2022	21/12/2022	Actualisation de la tarification des concessions funéraires à compter du 1 ^{er} janvier 2023 : concession 30 ans - 200,00 € T.T.C. ; 50 ans – 500,00 € T.T.C. – columbarium 30 ans : 600,00 € T.T.C.
2023-01	03/01/2023	Marché à procédure adaptée – Réaménagement de la place des Francs – tranche optionnelle et options comprises - Entreprise « COLAS » à Thaon-les-Vosges (88) : 233 588,29 € H.T.
2023-02	03/01/2023	Marché à procédure adaptée – Travaux de rénovation de l'enveloppe de l'hôtel des thermes – Lot n° 1 désamiantage – Entreprise « AMIANTE ENVIRONNEMENT » à Vittel (88) : 25 507,00 € H.T.
2023-03	03/01/2023	Marché à procédure adaptée – Travaux de rénovation de l'enveloppe de l'hôtel des thermes – Lot n°2 échafaudage – Entreprise « NJE SAS à Cleppe (42) : 152 696,00 € H.T.
2023-04	03/01/2023	Marché à procédure adaptée – Travaux de rénovation de l'enveloppe de l'hôtel des thermes – Lot n°3 gros œuvre, démolition, nettoyage – Entreprise « CASSIN » à Vittel (88) : 204 226,73 € H.T.
2023-05	03/01/2023	Marché à procédure adaptée – Travaux de rénovation de l'enveloppe de l'hôtel des thermes – Lot n°4 couverture, zingueries : 271 532,86 € H.T. – Lot n° 5 étanchéité : 53 918,09 € H.T. – Entreprise « VOSGES CHARPENTES » à Vincey (88)
2023-06	03/01/2023	Marché à procédure adaptée – Travaux de rénovation de l'enveloppe de l'hôtel des thermes – Lot n°6 menuiseries extérieures bois – Entreprise « HOUILLON » à Damas-et-Bettegney (88) : 618 371,60 € H.T.
2023-07	03/01/2023	Marché à procédure adaptée – Travaux de rénovation de l'enveloppe de l'hôtel des thermes – Lot n°7 ravalement, reprise de maçonnerie – Entreprise « France Lanord et Bichaton entreprise générale » à Vandoeuvre-les-Nancy (54) : 624 916,92 € H.T.
2023-08	03/01/2023	Marché à procédure adaptée – Travaux de rénovation de l'enveloppe de l'hôtel des thermes – Lot n°8 peintures – Entreprise « les peintures réunies » à Igney (88) : 20 660,47 € H.T.
2023-09	03/01/2023	Marché à procédure adaptée – Travaux de rénovation de l'enveloppe de l'hôtel des thermes – Lot n°9 terrassement, VRD – Entreprise « CALIN » à Barville (88) : 75 533,00 € H.T.

N°	Date	Objet
2023-10	03/01/2023	Convention de prestations – Agence technique départementale des Vosges - Instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols : coût forfaitaire de 150,00 €, avec application de coefficients suivant le type d'acte
2023-011	04/01/2023	Endommagement d'une barrière par un usager - versement d'une indemnité de sinistre par Mutuelle de Poitiers : 1 956,00 €
2023-012	04/01/2023	Convention de prestations – Agence technique départementale des Vosges – Réalisation d'une étude préalable pour l'aménagement de l'accès au parc thermal au croisement des rues Bouloumié, Tilleuls, Gérémoiy et l'allée d'entrée du parc : 2 700,00 € H.T. (600,00 € H.T./jour)
2023-013	04/01/2023	Convention de prestations – Agence technique départementale des Vosges – Réalisation d'une étude préalable pour l'aménagement de la collatérale à la rue de Verdun et du square Alpha : 6 000,00 € H.T. (600,00 € H.T. par jour)
2023-014	05/01/2023	Attribution de la concession n° 2429, au cimetière communal – M. Jean-Paul ROBIN à Vittel (88) : 500,00 €
2023-015	12/01/2023	Demande de subvention de fonctionnement de 11 220,00 € à la caisse d'allocations familiales des Vosges – Mise en place de diverses actions autour du jeu et du jouet – Ludothèque de Vittel
2023-016	12/01/2023	Renouvellement de l'adhésion à l'association « Interbibly » sise à Chalons-en-Champagne (51) - Année 2023 : 30,00 €
2023-017	12/01/2023	Avenant n° 1 – Marché à procédure adaptée – Création d'un maillage entre le secteur des Gélines et la conduite DN400 de l'ancien chemin de Saint-Baslemont – Entreprise « SADE » à Metz (57) : + 2 725,00 € H.T., soit une plus-value de 5,01 % du montant H.T. du marché passant de 54 322,00 € H.T. à 57 047 € H.T.
2023-018	17/01/2023	Marché à procédure négociée – Contrat d'achat de prestation culturelle pour l'organisation de deux manifestations culturelles du 15 septembre au 29 octobre 2023 et du 27 au 29 octobre 2023 – Agence 7 ^{ème} art – 219, avenue Bouloumié à Vittel (88) : 19 640,00 € H.T.
2023-019	23/01/2023	Acceptation du versement d'une indemnité de sinistre – Groupama à Dijon (21) - Poteau d'un candélabre endommagé, place De Gaulle à Vittel (88) : 580,80 €
2023-020	23/01/2023	Acceptation du versement d'une indemnité de sinistre – Groupama à Dijon (21) - Lampadaire endommagé – Rue Charles Garnier à Vittel (88) : 574,55 €
2023-021	23/01/2023	Acceptation du versement d'une indemnité de sinistre – Groupama à Dijon (21) – Lampadaire endommagé – Rue Division Leclerc à Vittel (88) : 928,80 €
2023-022	25/01/2023	Contrat de prestations – SCEA « les jardins de Madam » à Vittel (88) - Activité scolaire et périscolaire pour l'année 2023 : 2 960,00 € H.T. – 3 552,00 € T.T.C.
2023-023	31/01/2023	Convention d'occupation précaire et révocable – Location de surfaces agricoles (1ha71a23ca) à l'association « L'Escale » à Vittel (88) : 196,91 € (115 € l'hectare)
2023-024	01/02/2023	Demande d'attribution de subvention de 1 862,00 € pour l'achat de partitions d'un montant de 2 722,00 € à la société des éditeurs et auteurs de musique par l'école de musique et de danse de Vittel, au titre de l'année scolaire 2022-2023
2023-025	03/02/2023	Renouvellement d'une concession trentenaire au cimetière communal – Mme Arlette MATHIS : 200,00 €
2023-026	09/02/2023	Marché de travaux de réhabilitation des vestiaires, de la buvette et des sanitaires du stade Jean Bouloumié – Avenant n° 1 - Lot n° 1 démolition, gros œuvre, VRD – Entreprise CASSIN à Vittel (88) : 5 366,70 € H.T. – Le montant du marché passe de 699 359,10 € à 704 725,80 € H.T.
2023-027	09/02/2023	Marché de travaux de réhabilitation des vestiaires, de la buvette et des sanitaires du stade Jean Bouloumié – Avenant n° 1 - Lot n°10 électricité – Entreprise RAGOT à Contrexéville (88) : 15 654,20 € - Le montant du marché passe de 198 479,70 € à 214 133,90 € H.T.
2023-028	09/02/2023	Attribution d'une concession trentenaire au columbarium au cimetière communal – Mme Huguette SAUER : 600,00 €

N°	Date	Objet
2023-029	10/02/2023	Attribution d'une concession cinquantenaire double à M. et Mme MILLOT : 1 000,00 €
2023-030	13/02/2023	Contrat de prestations – Exploitation du logiciel d'urbanisme du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 - Cabinet Meley Strozyna à Montigny-les-Metz (57) : 1 410,00 € H.T.

27. QUESTIONS DIVERSES

Suite à son intervention auprès du président de l'association des Maires ruraux des Vosges, Monsieur Michel FOURNIER, Monsieur le Maire informe que Madame la Première Ministre a, par courrier du 10 février 2023, pris acte des difficultés rencontrées par la commune, suite à l'inflation et à la revalorisation du point d'indice.

La Région Grand Est a accordé :

- Une aide de 3 000,00 € au titre de l'appel à projets « accompagnement des fêtes de Noël », dans le cadre de l'édition 2022 de la manifestation « en attendant Noël » organisée en décembre par la ville de Vittel ;
- Une aide 113 105,20 € au titre des fonds européens, pour les travaux de la place des Francs et de la fontaine Impériale ;
- Une aide de 14 047,50 €, au titre des fonds européens, pour les travaux de confort thermique à la maison de l'enfance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h32.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Nadine BAILLY




Franck PERRY